Juillet 2024

Département des

Bouches-du-Rhône

Commune d'Aix-en-Provence

Mission d'assistance pour la définition de Périmètres Délimités des Abords

monuments historiques



Vue d'ensemble de la commune en 1950 - Source : Bibliothèque Méjanes

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

0 - Préambule

a - Une protection des abords d'un monument historique, enjeux et objectifs 7

b - Rayon de 500 m et périmètre délimité des abords : protection adaptée et servitude d'utilité publique 7

1 - Objet du présent document, un périmètre délimité des abords des 125 MH du centre ville d'Aix

a - Objet et postulat de l'étude de PDA 8

b - Circonscription de l'aire d'étude 9

2 - Contexte réglementaire et administratif intéressant la protection du patrimoine

a - État des lieux des servitudes d'utilité publiques de la commune 10

Les sites classés et inscrits au titre de la loi de 1932 10

Les Sites Patrimoniaux Remarquables 10

b - État des lieux des servitudes d'utilité publiques à l'échelle de l'aire d'étude 11

c - Zones de vigilances associées 11

d - Présentation des monuments historiques jalons pour la définiton de l'aire d'étude 13

Types, et répartition géographique des monuments historiques 13

Répartition dans le temps des monuments historiques jalons de l'étude dans les phases de développement de la ville 22

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

3 - Contexte historique de l'aire d'étude et des monuments historiques

a - Une formation en plusieurs pôles de développement 23

La ville antique et médiévale 23

b - Développement de la ville constituée 24

La ville moderne, âge d'or et lent déploiement hors de son enceinte à partir du 16° siècle 24

c - Déploiement de la ville hors les murs, de la constitution d'une couronne à la péri-urbanisation 25

Au-delà du centre historique, l'expension urbaine 19°- début 20° siècles 25

Le soudain déploiement d'une ville-centre dans la 2° moitié du 20° siècle 26

4 - Limites et composantes de la ville-centre historique, écrins des MH à l'étude

a - Des limites géographiques et physiques 30

Reliefs, hydrographie et infrastructures formant limites et seuils 30

b - Les territoires constitutifs et perception de la ville-centre 31

Un développement urbain lisible en plusieurs territoires 31

Les entrées de ville fonctionnelles, principales 31

La perception du centre ville 31

c - Les caractéristiques des entités urbaines composants la ville-centre 33

Secteurs, quartiers, entités 33

Vélums et alignements 34

Tissus faubouriens 35

d - Les qualités paysagères, urbaines, architecturales et patrimoniales de l'aire d'étude 36

Patrimoines urbains 37

Manifestation des limites des grandes emprises historiques et autres domaines 38

Espaces paysagers 38

Patrimoines bâtis 39

Patrimoines bâtis labellisés 42

Facsimilé au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

5 - Présentation et justification du périmètre des abords des monuments historiques proposé

a - Les principes de définiton du périmètre proposé 46

Le choix d'un périmètre unique pour 128 MH 46

Des limites claires 46

La considération des autres servitudes et identification patrimoniales 46

Logiques retenues pour établir le périmètre 46

b - Les justifications du tracé du périmètre proposé 47

c - Le tracé du périmètre proposé au regard des servitudes d'utilité publiques existantes et autres identifications patrimoniales 51

d - Les planches de détails du tracé du périmètre proposé 52

5 - Annexes

Atlas iconographies historiques 59

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

0 - Préambule

a - Une protection des abords d'un monument historique, enjeux et objectifs

Certains édifices ou immeubles d'une commune, de propriété privée ou publique, «soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien»[1], de l'architecte. Ils sont reconnus par la Nation comme ayant une valeur patrimoniale à transmettre aux générations futures et reçoivent un statut juridique particulier[2], celui de monument historique. Par ce statut ces édifices choisis obtiennent une protection particulière qui doit permettre d'assurer leur conservation (aides, répressions, conditions d'exécution des travaux).

Ces monuments ne sont pas isolés mais situés dans un contexte qui participe à leur compréhension et à leur mise en valeur; ils deviennent anecdotiques ou décoratifs dès qu'ils en sont isolés. De fait, les modifications de voies, de parcellaires, l'échelle et le traitement des constructions et aménagements l'avoisinnant doivent être compris au regard du monument historique.

Ainsi, pour considérer ces abords et leurs enjeux, l'État a assorti la protection sur les monuments historiques (loi 1913) à une protection de leurs abords (loi 1943 et 2016). Par ces lois, tout monument historique génère, de fait, autour de lui un rayon de protection de 500 m, dans lequel tous travaux sont soumis aux avis simples ou conformes des architectes des bâtiments de France.

Ces derniers aident les pétitionnaires, les décideurs de projet et acteurs de la construction à prendre en compte le monument et les éléments du contexte qui l'accompagnent.

Textes de référence

- Loi 1913 relative aux monuments historiques
- Loi 1943 relative aux servitudes des monuments historiques
- Loi L-CAP 7 juillet 2016 art.75
- Articles du code du patrimoine :
  - L621.30 alinéa I
  - L621-31

1 Ludovic Vitet, premier inspecteur général des monuments historiques - 1831
2 Création du conseil des bâtiments civils en 1837 puis loi du 31 décembre 1913

b - Rayon de 500 m et périmètre délimité des abords : protection adaptée et servitude d'utilité publique

Le rayon de protection de 500 m est une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme d'une commune. Elle «affecte l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel»[3].

Il est apparu cependant que la protection systématique selon le rayon de 500m, n'était ni adaptée, ni pertinente, car elle ne peut pas prendre en compte les notions de reliefs, de perspectives, de panoramas, de composition plus large avec d'autres bâtiments, etc. Il faut noter encore que la loi de 1943 ne reconnaît pas la valeur intrinsèque des éléments bâtis ou non bâtis compris dans le rayon de protection.

La notion de périmètre de protection des abords des monuments historiques est revue lors de la création de la loi Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP[4] qui prévoit que la protection au titre des abords puisse s'appliquer "*dans un périmètre dit «délimité» adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension par les habitants*"[5].

3 Loi L-CAP du 7 juillet 2016 art. 75 - Code du patrimoine Art. L621.30 - alinéa I
4 7 juillet 2016
5 culture.gouv.fr - les abords des monuments historiques

Dès son approbation le périmètre délimité se substitue au rayon de protection de 500m automatiquement généré par à la protection d'un édifice au titre des monuments historiques. Comme le rayon de 500m, le périmètre délimité est une servitude d'utilité publique.

Il doit comprendre tout immeuble, ensemble d'immeubles et espaces non bâtis, qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. La legislation protège également pour leur valeur intrinsèque les éléments compris dans ce périmètre. Ce dernier peut-être commun à plusieurs monuments historiques.

Le périmètre délimité des abords est créé après :

- con-construction entre ABF - Etat et autorité locale compétente,
- enquête publique,
- consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique, ou le cas échéant, de la ou des communes concernées,
- accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, ou de document en tenant lieu , ou de carte communale[6],
- arrêté du Préfet de Région.

6 Art L621-31 du code du patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1 - Objet du présent document, un périmètre délimité des abords des 125 MH du centre ville d'Aix

a - Objet et postulat de l'étude de PDA

Le présent document a pour objet la définition d'un périmètre délimité des abords (PDA) sur la commune d'Aix-en-Provence pour 128 des 159 monuments historiques qu'elle compte. Les monuments concernés se situent dans ou à proximité immédiate du centre ancien, 116 sont compris dans le Site Patrimoniale Remarquable, les 12 restants, hors SPR sont à proximité immédiate du centre ancien.

La densité de monuments historiques dans le centre ancien par ailleurs reconnu pour sa qualité patrimoniale (Site Patrimonial Remarquable) est telle, qu'il est nécessaire de le considérer avec les monuments protégés qu'il comprend comme un tout : un ensemble historique, urbain et architectural exceptionnel. La définition du périmètre délimité des abords de ces 128 monuments historiques s'intéresse donc autant à la relation du monument historique avec ses abords que plus largement à la relation du centre ancien avec ses faubourgs et extensions urbaines. Il faut cependant noter que l'intégration du SPR au PDA est justifiée par l'étude produite lors de la création du SPR. La présente notice s'attache donc plus spécifiquement à justifier les zones non couvertes par le SPR.

Aucun des monuments à l'étude n'a fait l'objet d'un PDA, l'ensemble du centre ancien, ses faubourgs et quartiers d'extension 20e siècle sont donc couverts par 128 rayons de protection de 500m des abords.

Monuments historiques inclus dans l'aire d'étude

a Jas de Bouffan	**Ce momument génèra toujours un rayon de 500m non modifié.**

Monuments historiques concernés par l'étude de définiton du PDA

A 116 Monuments historiques compris dans le SPR

Archevêché (ancien)
Chapelle des Jésuites
Chapelle des Pénitents Blancs des Carmes (ancienne)
Chapelle des Pénitents Bleus (ancienne)
Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Malte (ancienne)
Couvent des Augustins (vestiges)
Couvent des Bénédictines (ancien)
Couvent des Carmélites (ancien)
Couvent des Prêcheurs (ancien) | Couvent des Prêcheurs (vestiges)
Couvent des Prêcheurs (ancien) | Eglise de la Madeleine
Couvent des Visitandines (ancien) | Chapelle de la Visitation
Ecole Sainte-Cathérine
Eglise du Saint-Esprit
Eglise Saint-Jean-de-Malte
Ensemble cathédral Saint-Sauveur
Faculté de droit (ancienne)
Fontaine de l'Hôtel de ville
Fontaine de la Mule noire
Fontaine des Augustins
Fontaine des Bagniers
Fontaine des Neuf Canons
Fontaine des Prêcheurs
Fontaine des Quatre Dauphins
Fontaine des Tanneurs
Hôtel d'Albertas
Halle aux grains
Hôtel Bonnet de la Baume
Hôtel Boyer d'Eguilles
Hôtel Boyer de Bandol
Hôtel d'Agut
Hôtel d'Aiguines | Bâtiment en équerre sur le jardin
Hôtel d'Aiguines | Bâtiment sur la rue Jacques de la Roque
Hôtel d'Ailhaud
Hôtel d'Albert
Hôtel d'Antoine
Hôtel d'Arbaud-Jouques
Hôtel d'Arlatan-Lauris
Hôtel d'Espagnet
Hôtel d'Estienne de Saint-Jean (ancien)
Hôtel d'Oléon Boisseulh
Hôtel d'Olivary
Hôtel d'Oraison
Hôtel de Barlet
Hôtel de Boades (ancien)
Hôtel de Boniface Leydet
Hôtel de Carcès
Hôtel de Carondelet
Hôtel de Caumont
Hôtel de Châteaurenard
Hôtel de Cormis
Hôtel de Fontvert
Hôtel de Forbin
Hôtel de Gassier
Hôtel de Gastaud ou d'Esclapon
Hôtel de Gastaud ou de Montety
Hôtel de Glandèves
Hôtel de Gras
Hôtel de Grimaldi Régusse
Hôtel de Grimaldi-Régusse
Hôtel de Gueydan
Hôtel de Lacépède
Hôtel de Lagoy
Hôtel de Maliverny
Hôtel de Montauron
Hôtel de Peyronetti
Hôtel de Pigenat
Hôtel de Rascas
Hôtel de Ravel d'Esclapon
Hôtel de Roquesante
Hôtel de Saphallin
Hôtel de Thomas
Hôtel de Thoron
Hôtel de Tressemanes-de-Chasteuil
Hôtel de Valbelle
Hôtel de Valori (ancien)
Hôtel de Venel (ancien)
Hôtel de Ville
Hôtel Dedons de Pierrefeu
Hôtel Esmivy de Moissac
Hôtel Esprit d'Arnaud
Hôtel Félix du Muy
Hôtel Gautier du Poët
Hôtel Joseph Lieutaud
Hôtel Leblanc de Mondespin
Hôtel Maurel de Pontevès
Hôtel Maynier d'Oppède
Hôtel Meynier de Lambert
Hôtel Paul Arbaud
Hôtel Ricard de Brégançon
Hôtel Ricard de Saint-Albin
Hôtel Silvy
Hôtel Thomassin de Tourtour
Hôtel Villeneuve d'Ansouis
Hôtel, 10 rue Félicien David
Hôtel, 15 rue Puits Neuf
Hôtel, 3-5 rue Lice des Cordeliers
Hôtel, 31 rue des Cordeliers
Hôtel, 36 rue du Quatre Septembre
Hôtel, 4 rue Clemenceau
Hôtel, 55 rue Emeric David
Immeuble du café des Deux Garçons
Maison André
Maison Borilli
Maison, 1 rue Adanson
Maison, 14 rue Clovis Hugues
Maison, 8 place des Cardeurs
Maison, 8 rue Lacépède
Mur romain
Palais de justice
Pavillon Vendôme
Place d'Albertas
Place d'Albertas | Immeubles place d'Albertas
Théâtre municipal

12 Monuments historiques hors SPR

1 Site archéologique du cours des Minimes
2 Site archéologique du jardin de Grassi
3 Chapelle Notre-Dame-de-la-Consolation
4 Monument de Joseph-Sec et constructions annexes
5 Aqueduc gallo-romain
6 Caserne Forbin (ancienne)
7 Maison Darius Milhaud
8 Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste-du-Faubourg
9 Fontaine Pascal
10 Pavillon de Trimont
11 L'hôpital Montperrin
12 Pavillon Cézanne

B - Circonscription de l'aire d'étude

L'aire d'étude investie a minima pour la définition du périmètre délimité des abords des monuments historiques du centre ville est comprise dans les rayons de 500m des 12 monuments hors SPR à l'étude et parmi les 118 rayons des monuments ceux, qui en limite du SPR, génèrent le pourtour de la protection au titre des abords.

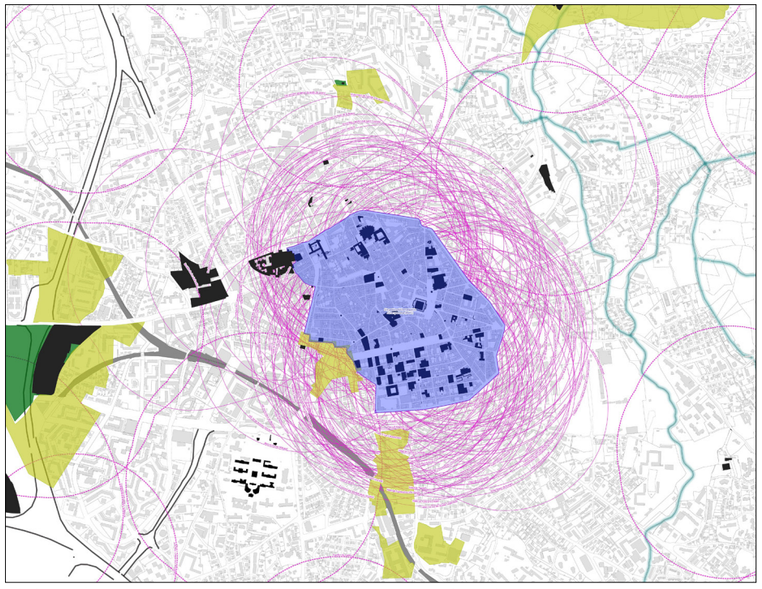

Etat des lieux des rayons de protection des monuments historiques sur la commune

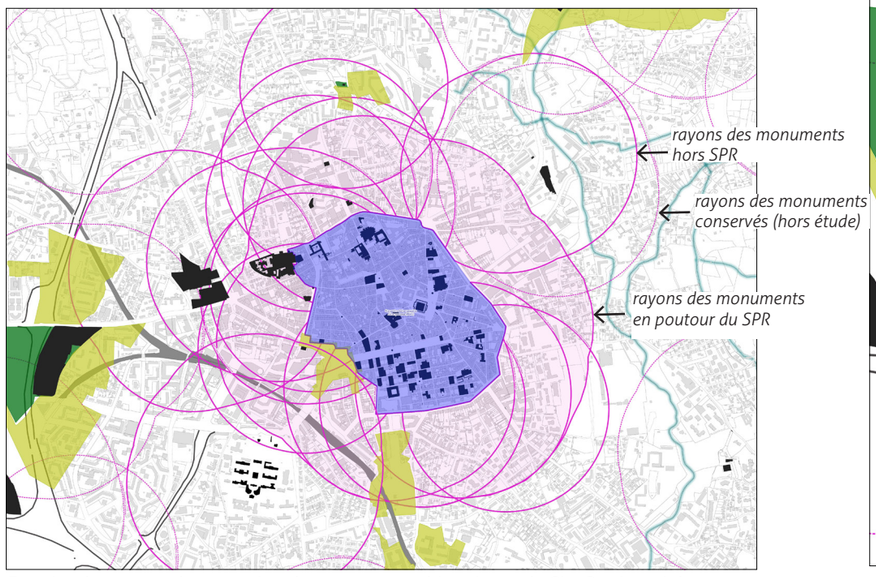

Emprise des rayons de protection des monuments historiques du Site Patrimoniale Remarquable et rayons de protection des monuments historiques hors Site Patrimonial

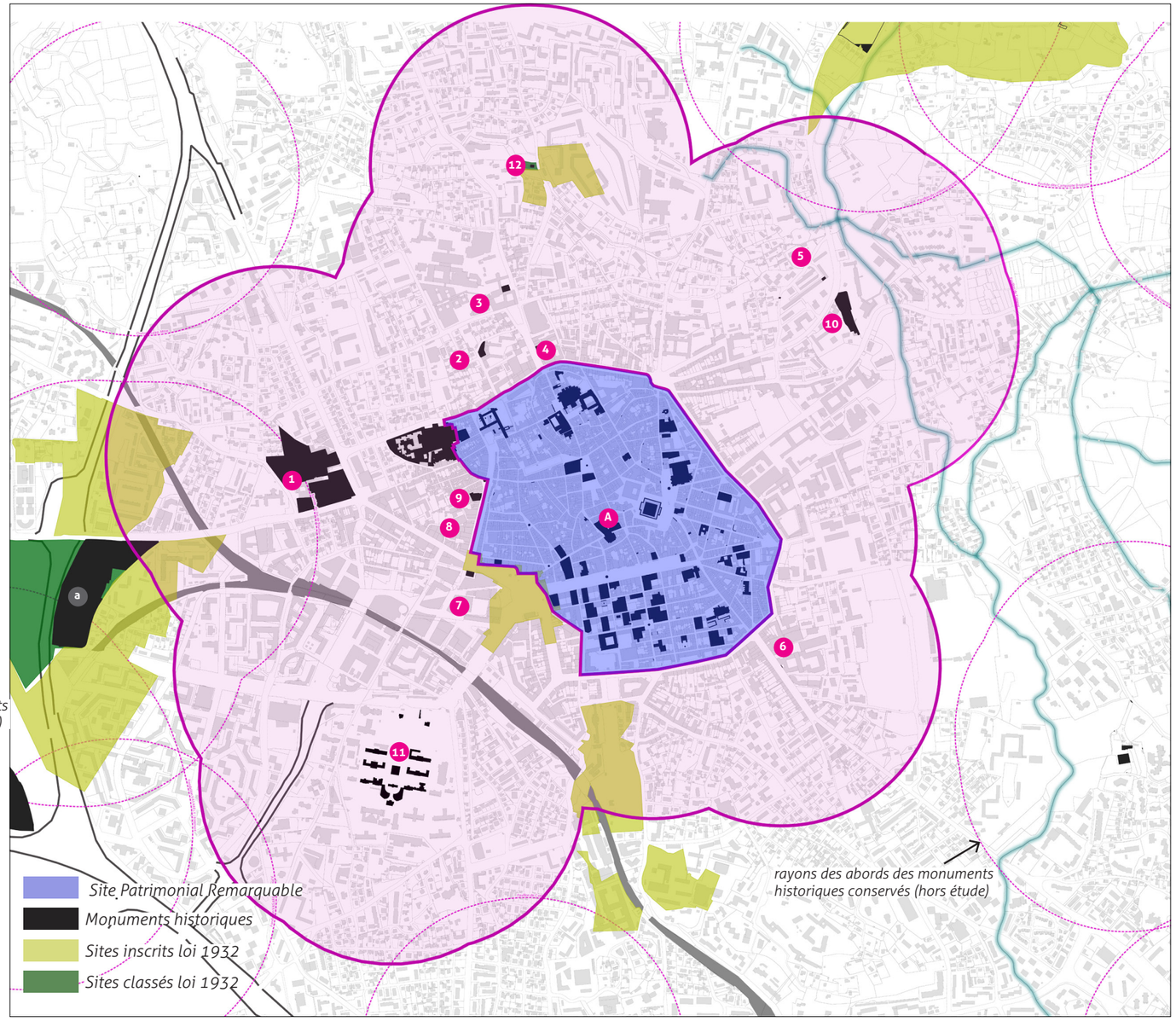

Atelier Skala architecture & urbanisme
èC CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP,
Architecte du patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

2 - Contexte réglementaire et administratif intéressant la protection du patrimoine

a - État des lieux des servitudes d'utilité publiques de la commune

Les sites classés et inscrits au titre de la loi de 1932

La commune d'Aix-en-Provence compte 11 sites inscrits et 10 sites classés. 5 sites inscrits et 2 sites classés aux abords immédiats des monuments historiques concernés, intéressent de fait directement l'étude :

Sites inscrits

NOM	PROTECTION	D-PROCED
Abords du Jas de Bouffan à Aix en Provence	Inscrit	07/06/1943
Place de la Rotonde et artères qui y débouchent à Aix en Provence	Inscrit	01/06/1943
Abords du Pavillon Cézanne à Aix en Provence	Inscrit	17/12/1942
Cité universitaire et abords à Aix en Provence	Inscrit	26/10/1942
Abords de la Cité Universitaire "Les Gazelles" à Aix en Provence	Inscrit	26/06/1942

Sites classés

NOM	PROTECTION	D-PROCED
Propriété du Jas de Bouffan	Classé	16/03/1943
Pavillon et atelier de Cézanne et leurs abords	Classé	17/12/1942

Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Deux sites patrimoniaux remarquables sont établis sur la commune :

- le SPR d'Aix-en-Provence doté d'un PSMV

- le SPR d'Entremont Saint-Donat doté d'une ZPPAUP

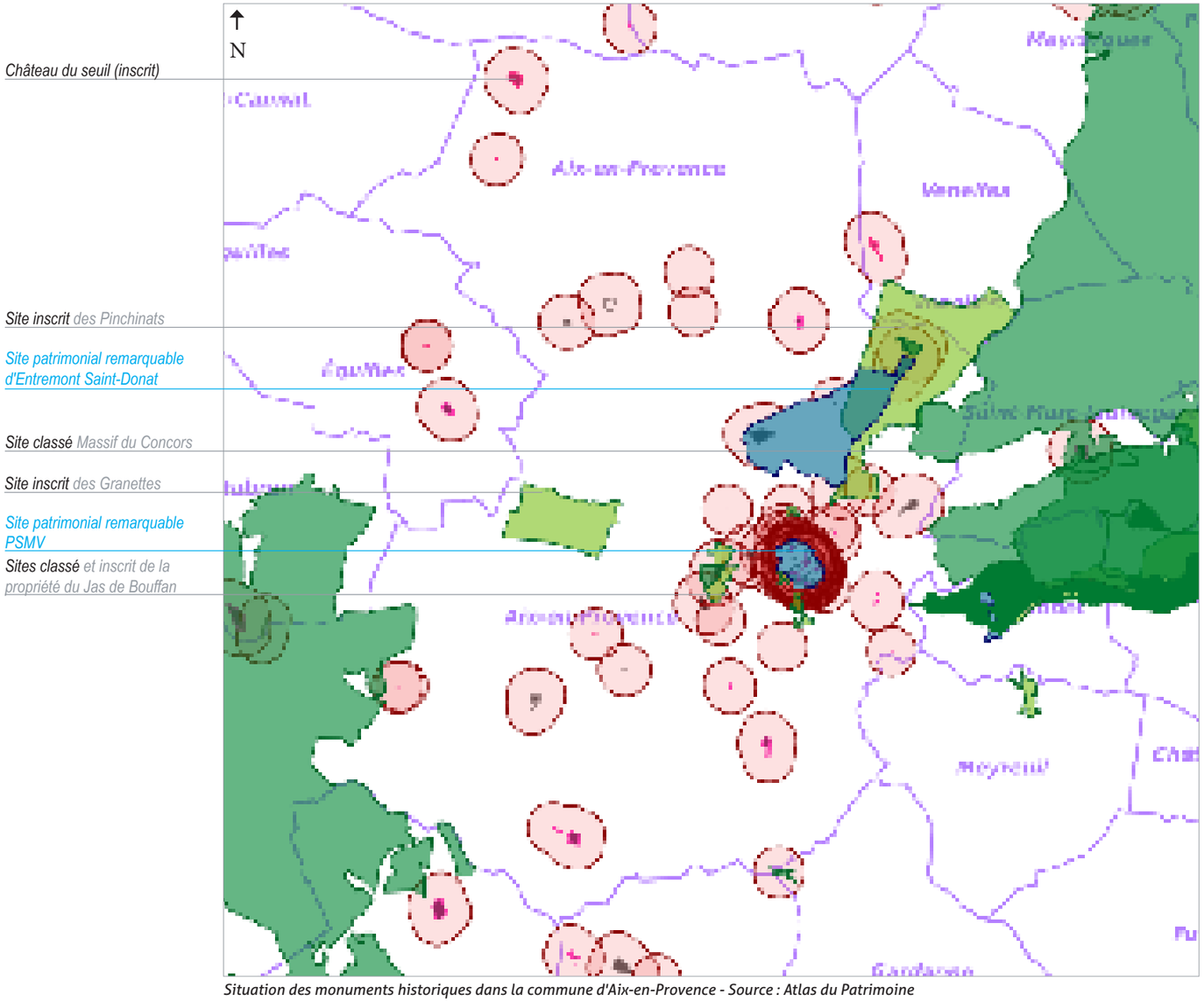

Situation des monuments historiques dans la commune d'Aix-en-Provence - Source : Atlas du Patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

B - État des lieux des servitudes d'utilité publiques à l'échelle de l'aire d'étude

L'emprise des rayons de 500m de protection des abords des monuments historiques du centre ville à l'étude s'étend :

- au nord sur les premiers reliefs (butte des trois moulins) sur des quartiers résidentiels évoquant l'ancienne campagne habitée,
- à l'ouest jusqu'en limite de l'A51, en se superposant au site inscrit et classé et au monument historique du Jas de Bouffan et ses abords (hors étude),
- au sud, elle couvre partiellement le site inscrit de la cité universitaire et abords d'Aix en Provence,
- à l'est, elle couvre l'ensemble de la première couronne d'extension urbaine de la ville qui comprend des lotissements structurants et des ensembles d'immeubles collectifs.

Cette emprise couvre indifféremment de vastes territoires sans tenir compte des limites des autres servitudes ou zones de vigilances associées (monuments historiques, sites inscrits, sites classés), des tracés parcellaires, des quartiers et ensembles cohérents des logiques historiques de développement urbain ou des limites physiques qui l'ont guidé (relief, hydrographie, infrastruc-

c - Zones de vigilances associées

En plus des servitudes d'utilité publiques intéressant spécifiquement le patrimoine il faut noter la présence de zones de vigilances associées de la zone tampon aux abords du PSMV du SPR et de la zone de saisine archéologique.

La zone tampon du PSMV s'inscrit entièrement dans l'aire d'étude du PDA, la zone de saisine archéologique en revanche s'étend au-delà de l'aire d'étude au sud-est pour inclure la Torse.

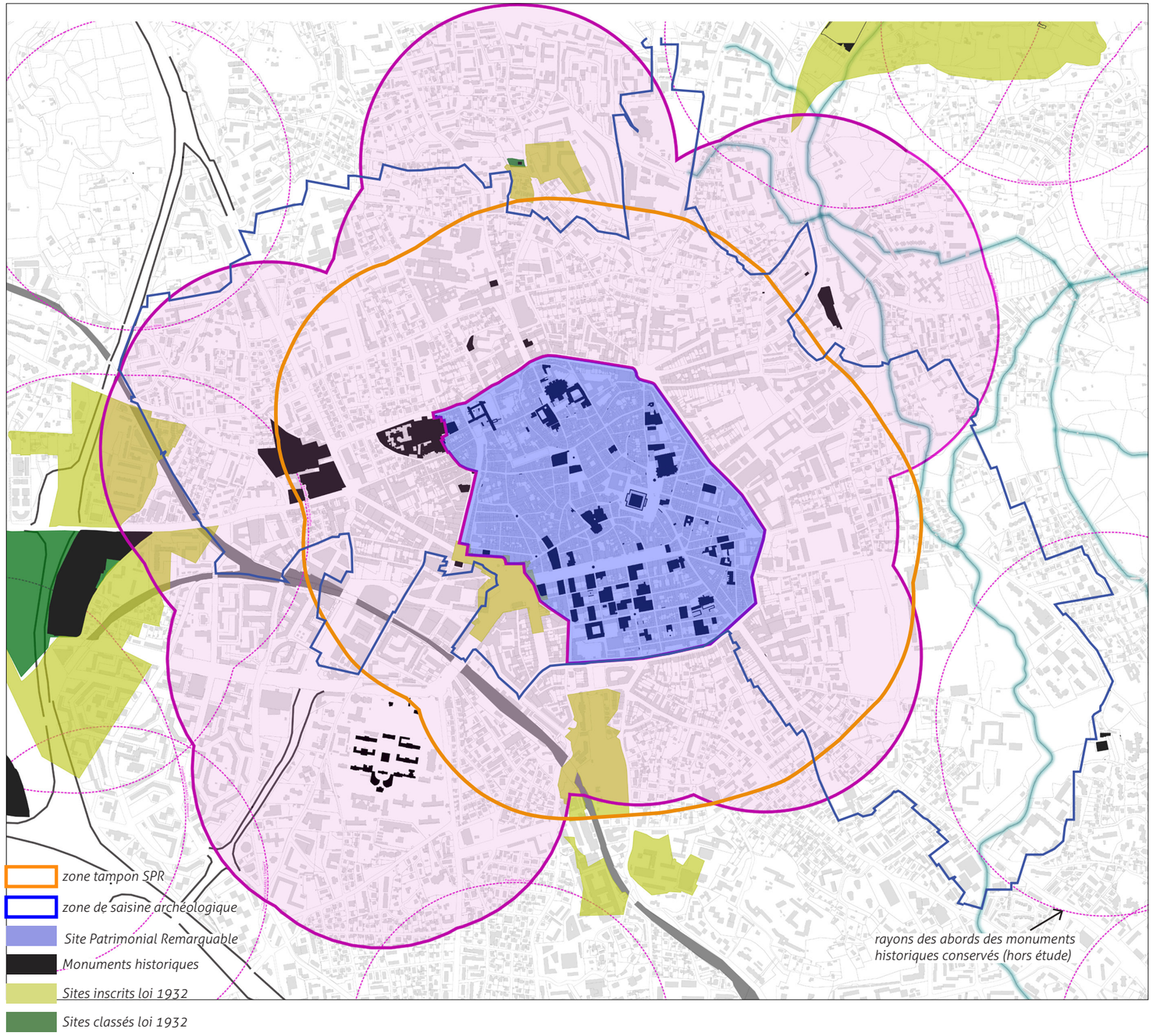

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Cet aménagement présente un intérêt au regard de son ancienneté et de sa position urbaine en continuité du cours Mirabeau.

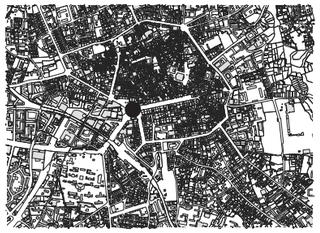

① Place de la Rotonde et artères





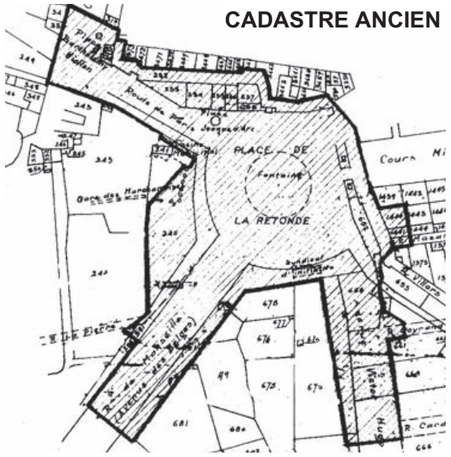

1. Fontaine de la Rotonde à Aix, Gondran, Claude (1823-1913) Photographe, datée entre 1869 et 1876. Bibliothèque Méjanes
Cote PHO. GON. (1), 12
2. Cadastre ancien figurant le périmètre du site. DREAL PACA_ catalogue départemental des sites inscrits, Bouche-du-Rhône, juillet 2010 - Source : DREAL.
3. Vue aérienne du quartier rotonde vers 1960 : on distingue la gare des marchandises, surplombée par la passerelle, et la manufacture d'allumettes. Au fond, à droite, l'usine à gaz.
amismejanes.blogspot.com

Superficie de 4.34 hectares.

Le 26 novembre 1779, la démolition du rempart et le remblai des terrains annonce l'aménagement d"une nouvelle entrée de ville. C'est ici que s'articulent le passé et l'avenir du développement urbain d'Aix. La place du Général de Gaulle (100m de diamètre) - appelée communément par ses habitants du nom de sa fontaine - est créée entre 1840 et 1850. En 1860, est réalisée la fontaine de la Rotonde sur les plans des ingénieurs Tournadre et Sylvestre.

"*Cette inscription vient renforcer celle du cours Mirabeau pour la rendre efficace et complète. Elle concerne la Place et les grandes routes qui y convergent, boulevard de la République, avenue des Belges, avenue Victor Hugo. C'est un site urbain de grande noblesse avec les trois grandes avenues plantées de magnifiques platanes qui y convergent, sa disposition circulaire autour d'une fontaine monumentale.*" Rapport de proposition d'inscription. P. Bricaire, délégué départemental - Non daté.

Protection

Site inscrit, arrêté du 1er juin 1943.

Propriété Publique et privée.

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt paysager et urbain. Sa recomposition depuis un domaine bastidaire boisé vers un site universitaire emprunt des valeurs hygiénistes du début du 20° siècle en font un ensemble cohérent de qualité. Il porte également des édifices labellisés architecture remarquable du 20° siècle, de Fernand Pouillon notamment.



② Cité universitaire des Gazelles et ses abords : Parc Jourdan et nouvelles facultés







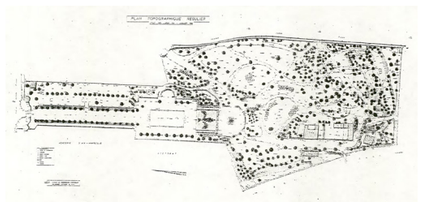

1. Le parc.
2. L'ancienne cité universitaire de Gaston Castel.
3. La bastide et son domaine boisée.
4. Plan topographique état des lieux 19XX.
DREAL PACA_ catalogue départemental des sites inscrits, Bouche-du-Rhône, juillet 2010 - Source : DREAL.

Superficie de 8.93 hectares.

Ensemble formé par la Cité Universitaire et ses abords comprenant : les terrains, les végétations et les bâtiments (façades, élévations et toitures) des nouvelles Facultés, du parc public Joseph Jourdan (conçu par M.Peslier architecte en 1936), du terrain municipal de sports, des propriétés privées alentour.

Le parc Jourdan compose une ouverture fraiche et ombragée dans le tissu urbain. Autour d'une ancienne bastide, les platanes et les frondaisons des grands arbres accompagnent les cheminements qui serpentent entre les plate-bandes engazonnées. La motivation de la protection est la préservation de ce domaine boisé menacé de lotissement. Vers le Nord-Ouest, le bâtiment art-déco de l'ancienne cité universitaire domine un théâtre de plein air qui s'ouvre vers la ville par une allée majestueuse encadrée de cyprès. Le Rectorat, des années 70, limite le parc à l'Ouest.

Protection

Site inscrit, arrêté du 26 octobre 1942.

Propriété

Propriétés de la commune.

Pour un Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D - Présentation des monuments historiques jalons pour la définiton de l'aire d'étude

Types, et répartition géographique des monuments historiques

Les 114 monuments historiques du centre ancien sont principalement des architectures civiles (hôtels particuliers) et religieuses (couvents, lieux de culte), tous liés à l'histoire de son développement historique. On retiendra que parmi ces monuments protégés la cathédrale Saint-Sauveur et l'église Saint-Jean-de-Malte émergent du vélum de la ville ancienne caractérisant ainsi sa silhouette et que l'Hôtel de Boadés et la fontaine des 4 dauphins sont perçus depuis les abords du SPR.

Trois monuments à l'étude sont des vestiges archéologiques antiques peu visibles dans l'espace urbain.

Les 12 monuments historiques hors SPR représentent un corpus varié d'édifices appartenant à d'autres catégories liées aux différentes étapes de développement urbain de la ville (antique, médiévale, 19e-20e siècles) mais restant en rapport avec elle :

- 4 occurrences type architecture commémorative et religieuse.
- 3 occurrences type architecture domestique noble.
- 3 occurrences type vestiges de la ville antique.
- 1 occurrence type architecture militaire.
- 2 occurrences type patrimoine hydraulique.
- 1 occurence type patrimoine hospitalier

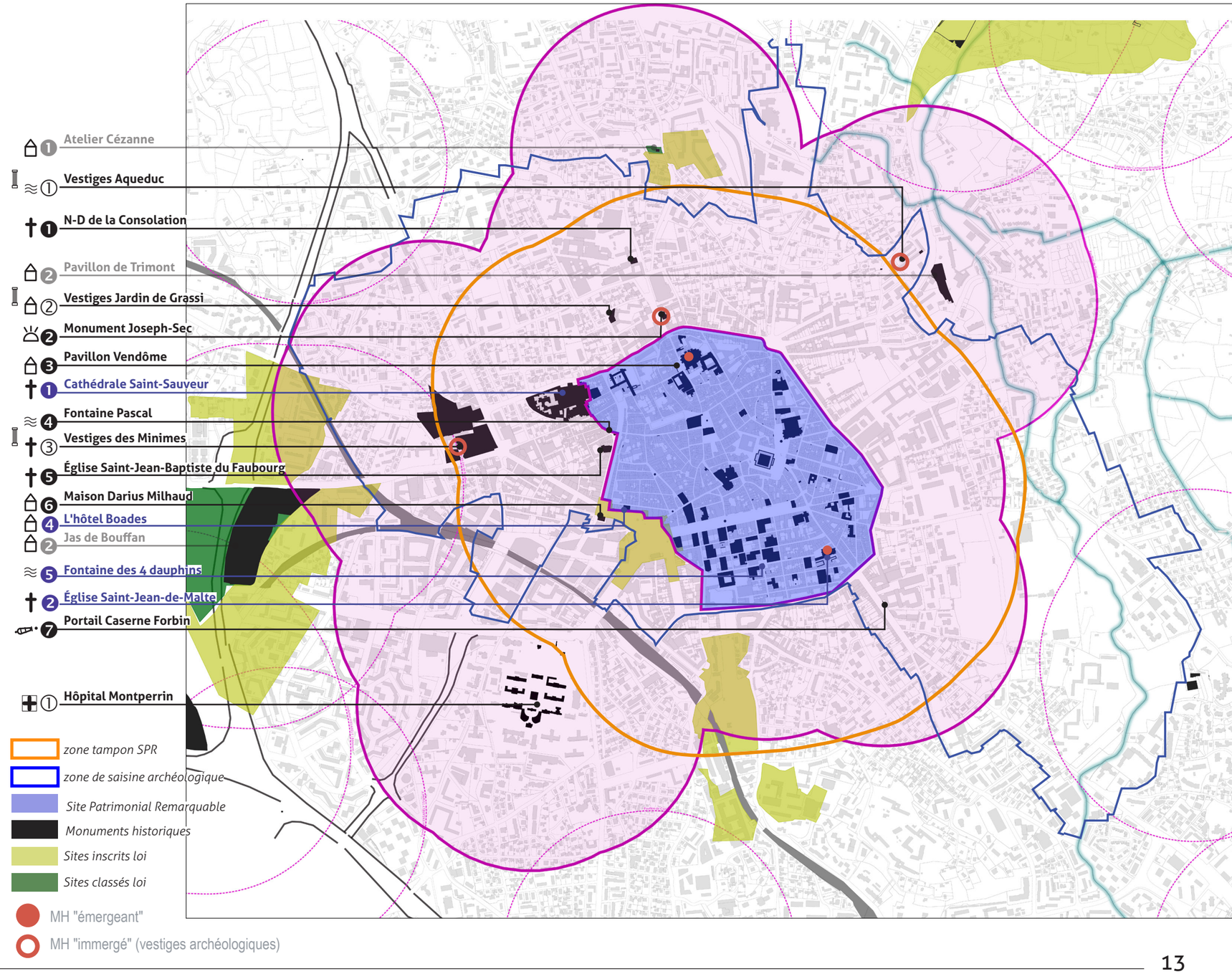

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

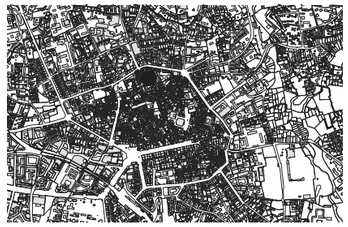

Intérêt patrimonial

La cathédrale, édifice majeur de la ville, présente un intérêt historique et architectural mais également paysager. Son clocher émergeant dans le vélum de la ville génére de nombreuses vues.

1 Ensemble cathédrale Saint-Sauveur

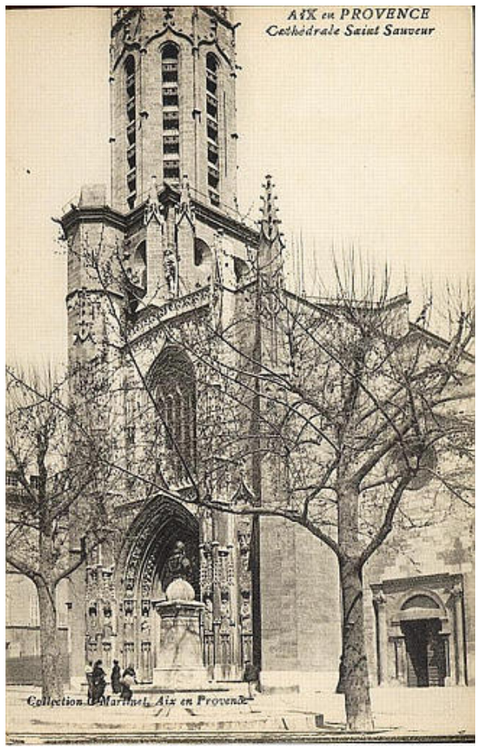





1. Carte postale ancienne 1er quart 20e s. © MUCEM
2. CP ancienne vue du cloître {1903-1920}, Ledey Ernest. © MUCEM
3. Vue aérienne rapprochée © Service régional de l'Archéologie DRAC-PACA, Ministère de la Culture ; © Hussy, Christian ; © Heller, Marc
Source : Pop culture.gouv.fr

Edifiée sur l'ancien forum antique, la cathédrale se situe sur l'ancienne via Aurelia. Sa façade occidentale illustre bien les 3 étapes de sa construction : la nef romane, la nef gothique avec son clocher octogonal du 15°s. de 64 mètres.

1165-1175 : Construction de la nef Saint-Maximin.
Dernier quart du 12° s. : Construction du Presbytère.
v.1520 : Surélévation de la façade à bossage.
1897 à 1908 : Restauration de la façade de la nef.
1981 : Travaux de restau. à l'étage du presbytère
1986 : Ravalement de la façade du presbytère.
1987 : Restauration du dallage d'accès à la nef Saint-Maximin.

Protection

Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques :
- Cathédrale : classement liste de 1840.
- Le mur dit romain : inscription par arrêté du 21 octobre 1932.
Objets protégés au titre des Monuments Historiques :
- Vantaux sculptés du XVI° siècle : classé au titre immeuble en 1840.
- Vierge à l'enfant : classé au titre immeuble en 1840.

Propriété
Propriété de l'État.

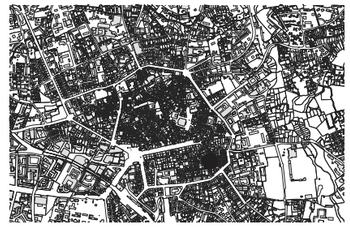

Intérêt patrimonial

Cet édifice religieux porte un intérêt historique et architectural mais également paysager. Point émergeant dans la ville, le clocher génére de nombreuses vues.

2 Église Saint-Jean-de-Malte







1. Photographie façade ouest et de la Fontaine des Dauphins, P.Colas ACMH, 1955. source: Archives DRAC PACA.
2. Michel Mazarin et Claude de Forbin-Gardanne, quartier Saint-Jean d'Aix-en-Provence, plan aquarellé, 12 mai 1659, AD13, 1 Fi 3243.
3. Nef vue de l'entrée, Enlart Camille (1862-1927). Sources : © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP.

Siècle de la campagne principale de construction : 13° siècle ; 17° siècle.
Église de la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem placée aux portes de la capitale, elle accueillait dès le second quart du 13° s. les sépultures de la famille comtale. Son entière reconstruction est à l'initiative de Charles 100 d'Anjou, entre 1272 et 1278.
L'édifice actuel fut construit pour être le mausolée de la famille des Comtes de Provence. On peut considérer cette église comme une sorte de "Saint-Denis provençal".
À l'origine, l'église avait la forme d'une croix latine et ne comportait que la nef, le transept, le clocher et les tours de garde, au Nord et au Sud du chœur ainsi que la chapelle Hélion de Villeneuve. Le clocher, haut de 67 mètres, fut terminé en 1376. Le Prieuré (actuel musée Granet) était un Hospice où l'on accueillait les pèlerins et soignait les malades.

Protection
Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques. Classement liste de 1840.
Propriété
Propriété de l'État.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Il s'agit d'un exemple type de l'architecture domestique du 17° siècle à l'aspect soigné. Il est représentatif de la période faste pour le développement de la ville hors de son enceinte.

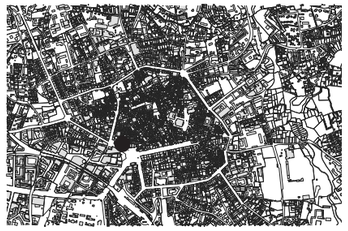

4 Hôtel de Boadès





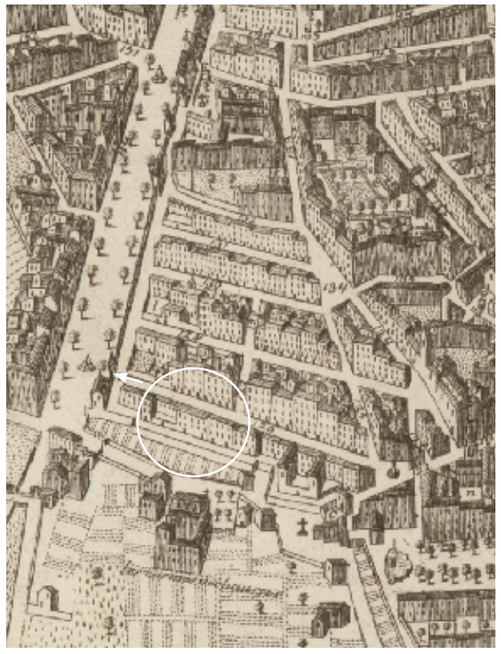

1. Façade sur la place, O. De Pierrefeu, 2002. source: Archives DRAC PACA.
2. Vue depuis la rue, décembre 2023.
3. Extrait du plan Coussin de 1741.

L'hôtel fut construit pendant la première moitié du 17° siècle face au rempart le long de l'ancienne rue de la Nonerie Vieille qui menait à la Porte de Valois (ou Villeverte).
Son architecture présente une façade classique ordonnancée sur l'actuelle Place Jeanne d'Arc.

Protection
Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 1947.

Propriété
Propriété ?

Intérêt patrimonial

Fontaine majeure d'Aix-en-Provence, elle témoigne du lien ténu de la ville avec son patrimoine hydraulique tout au long de son histoire.
Le centre-ville d'Aix présente une des plus grandes concentrations de fontaines en Europe.

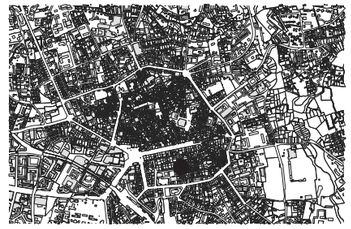

5 La fontaine des Quatre Dauphins







1. Fontaine des Dauphins depuis la rue Cardinale, O. De Pierrefeu 1983. source: Archives DRAC PACA.
2. Détail de la fontaine des Dauphins, F. Thurel, 1992. source: Archives DRAC PACA.
3. Vue de la perspective vers la façade de l'église Saint-Jean de Malte, O. De Pierrefeu 1987. source: Archives DRAC PACA.

Les fontaines déjà présentes à l'Antiquité se multiplient à partir du 15° siècle. Au 17° et 18° siècles, le rôle des fontaines évoluent : elles ponctuent le paysage urbain du centre-ville et participent à l'embellissement d'Aix-enProvence et prennent une dimension esthétique et monumentale.
La fontaine des quatre dauphins est sculptée en 1667 par J-C Rambot, à l'intersection des rues principales de la grande composition du quartier Mazarin, rues du Quatre-Septembre et Cardinale Elle se compose d'un bassin circulaire réalisé en pierre froide de la Sainte Baume, dont le centre est occupé par un obélisque décalé et supporté par quatre dauphins. Leurs nageoires caudales sont quant à elles sculptées dans de la pierre de Calissanne.
En 2015, la fontaine des Quatre Dauphins a bénéficié d'une restauration.

Protection
Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques. Classement le 21 juillet 1905.

Propriété
Propriété communale ?

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026



❶ L'aqueduc gallo-romain

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt au regard de son ancienneté et témoigne du génie civil de l'époque antique. Il est un de rare vestige visible du patrimoine de la Cité Aquae Sextiae.





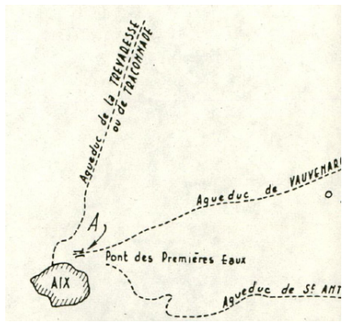

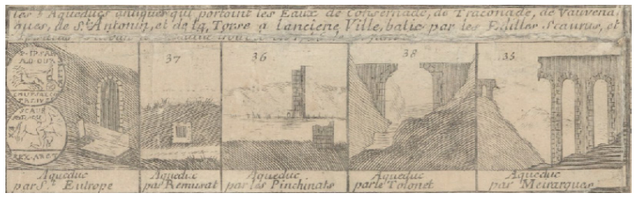

1 et 2. Photographies du "pont des premières eaux" et du premier tronçon dans les années 1960.
3. Plan schématique des aqueducs d'Aix-en-Provence.
4. Extrait Plan de Devoux de 1765, gallica.fr

Vestiges d'aqueduc gallo-romain du 1er siècle en pierre de Bibémus.
Place romaine 2 s. av. NE, célèbre par ses sources chaudes, Aix-en-Provence, justifia par son importance la construction de quatre grands aqueducs :

- à l'est l'aqueduc de Saint-Antonin sur Bayon,
- au nord-est l'aqueduc de Vauvenargues,
- au nord l'aqueduc de Traconnade,
- au nord-ouest l'aqueduc des Monts de Tré-varesse.

Une arche se trouve à la Traverse Malakoff qui dessert la résidence des "200 Logements". Elle est l'un des rares vestiges des aqueducs de la cité antique. De taille conséquente, ces derniers couraient sur des kilomètres, comprenant des parties en canal à ciel ouvert, d'autres en canai souterrain, d'autres encore supportées par des arcs assurant une déclivité progressive et régulière jusqu'au bassin de répartition en amont de la ville.

Protection
Classé partiellement au titre des monuments historiques par arrêté du 03 janvier 1963.
Est classée parmi les monuments historiques la partie d'aqueduc gallo-romain dite Pont des premières eaux, enjambant l'ancien chemin d'Aix dénommé Traverse Malakoff longeant la parcelle ne 1356, au lieu-dit "Pont de Béraud"
Propriété Propriété de la commune.



❷ Chapelle Notre-Dame-de-la-Consolation

Intérêt patrimonial

Cet édifice porte présente un intérêt au regard de son ancienneté, de son architecture et de sa position au sein de l'ensemble plus large de l'ancien hôpital Saint-Jacques.











1. Vue de la façade occidentale avant et après la restauration de 2008.
2. Vue rapprochée sur le portail.
3. Vue de la nef en 1992 par F.Thurel
Source : Archives DRAC PACA.
4. Extrait plan de la ville d'Aix-en-Provence de 1575 présentant l'hôpital Saint-Jacques et N-D. De la Consolation. Source : Gallica.fr

Chapelle dite St-Jacques ou de l'Hôpital.
Campagne principale de construction 16˚siècle; 19˚ siècle.
La chapelle occupe l'emplacement d'une église romane, et n'a pris le vocable de Notre-Dame de Consolation ou de Pitié qu'en 1326. Elle fut intégrée à l'ensemble hospitalier, édifié par le consul et mécène, Jacques de La Roque, au début du 16° siècle. En 1585, cette chapelle fut concédée à l'ordre des Capucins, qui en ont fait leur église conventuelle. À cette occasion, l'orientation et donc le plan furent inversés, ce qui a entraîné la destruction du chœur originel orienté à l'est, et qui fut reporté à l'ouest. Un parvis fut ensuite aménagé à l'emplacement du chœur originel. Un mur fut donc construit pour fermer l'arcade de la troisième chapelle, et son parement extérieur devint la nouvelle façade. À cette même époque, le portail d'entrée Renaissance (sculpté par J.Guiramand en pierre de Calissanne), à l'origine à l'ouest, fut démonté et remonté à l'est.

Protection
Inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 03 novembre 1987.
Propriété Propriété de la commune.

Pour un Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026



Intérêt patrimonial

Ce site présente un intérêt majeur dans l'histoire de la ville comme témoignage de son architecture domestique antique. Aquae Sextiae est reconnue comme étant la plus ancienne cité romaine de France, fondée en 122 av. N-E.

❸ Site archéologique du jardin de Grassi

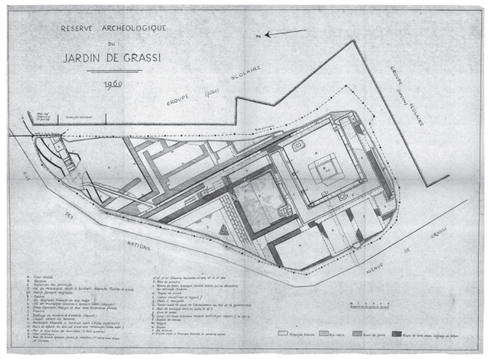







1. Plan dressé en 1960 de la réserve archéologique du jardin de Grassi.
2. Report sur vue aérienne de 1964 de la zone conservée en mauve et de l'intégralité des relevés de 1956-57. Source : B. Fernand. Circ. d'Aix-en-Provence. In: Gallia, tome 16, 1958.
3. Photographie du jardin de Grassi, 1960. Source : Archives DRAC PACA.
4. Photographie de F.Genestoux en 2023.

Terrain contenant les vestiges archéologiques du Jardin de Grassi (675 m2).
Vers 1940, le creusement de tranchées de défense passive permet la redécouverte de ce lieu déjà connu au début du 19°siècle. De 1940 à 1945, des fouilles furent menées et permirent de mettre à jour les vestiges de villas : présence d'un péristyle rhodien, d'un jardin entouré de portiques, et de salles dallées de marbres et mosaïques.
Dans les années 1950, la construction d'un groupe scolaire ne permet de conserver qu'une partie des vestiges archéologiques dans une petite enclave. Les alentours abritent les restes de 3 domus romaines.
Le site archéologique de Grassi, d'une superficie de 675 m², fut classé au Monuments Historiques en 1958. En 1988, le site fut agrémenté d'un décor en trompe-l'œil et de divers aménagements pour l'accueil du public. En 2015, de nouvelles fouilles ont été effectuées dans le cadre d'un programme de revalorisation du site fermé au public.

Protection
Classé par arrêté du 30 octobre 1958.
Propriété Propriété de la commune.

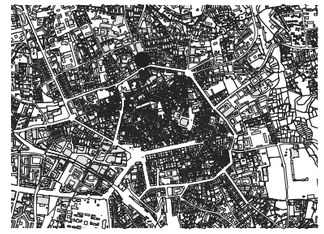

Intérêt patrimonial

Cet édifice, rare exemple intacte d'une architecture de l'époque révolutionnaire, porte un intérêt au regard de son ancienneté, de sa valeur mémorielle et de sa valeur artistique.

❹ Monument de Joseph Sec et constructions annexes









1. Dessin du Pavillon Sec 18°s. Salle des Estampes série A, Bibliothèque Méjanes.
2. Photographie du monument, début 20°s. Source: Archives DRAC PACA.
3. Vue générale du pavillon et du monument depuis l'avenue en 2001. Source : Pop culture.gouv.fr

Monument funéraire du 4e quart du 18e siècle (1792). Joseph Sec, marchand aixois, a construit cette architecture Révolutionnaire, hymne à la loi, et au droit nouveau. On y découvre un pavillon et un mausolée autour d'un jardin clos. Les motifs et les statues sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, à la symbolique maçonnique et à celle de la Révolution française.
Coté rue, la façade principale du monument présente la statue de Moïse tenant les tables de la loi, encadrée par les allégories de l'Afrique et de l'Europe. Côté jardin, une statue de Saint Jean-Baptiste. Le jardin comporte sept statues d'environ 2,30 m de hauteur, des personnages de l'Ancien Testament, abritées dans des niches.
Ces sculptures en pierre de Calissane ont été réalisées par Pierre Pavillon entre 1663 et 1670. Elles faisaient partie d'un programme de 8 statues destiné à orner la chapelle des Messieurs au collège des Jésuites d'Aix.

Protection
Classement par arrêté du 10 mars 1969.
Propriété
Propriété de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt au regard de son architecture remarquable et de son ensemble avec le jardin qui l'accompagne. Il témoigne d'une particularité aixoise de l'âge d'or de la ville.



5 Pavillon Vendôme ou de La Molle



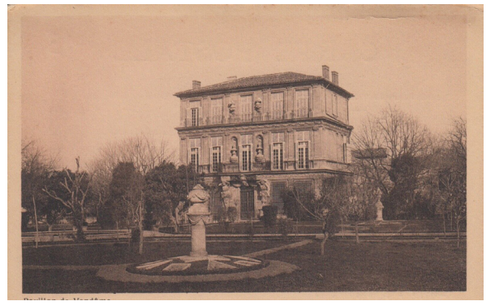

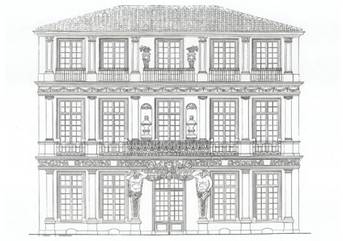

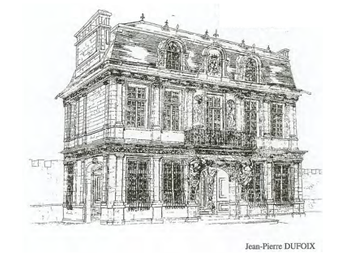

Jean-Pierre DUFOIX

1. Extrait plan Cundier 1680. Source : Gallica.fr
2. Carte postale ancienne du pavillon, début 20°s.
3. Relevé F. Pouillon. Source : Archives DRAC PACA.
4. Restitution de l'état de 1669 du Pavillon Vendôme par J.P Dufoix, inspecteur général des Monuments historiques, 2003. Source : Archives DRAC PACA.

Pavillon du 3e quart du 17˚ s.(1664-1667) remanié au 18° siècle. Pavillon de plaisance de Louis de Mercoeur, Duc de Vendôme (1665), aggrémenté d'un jardin à la française redessiné (référence au plan Cundier 1688) au 19° s. par H.Dobler qui le légua à la ville. Le jardin est agrandi en 1974 de deux roseraies par le service des Jardins de la ville.
Cet édifice illustre l'un des plus beaux exemples de l'architecture classique en Provence. Il est construit avec la pierre jaunâtre des carrières de Bibémus. Le bâtiment ne possédait à l'origine qu'un seul étage avec une grande frise supportant un toit à la Mansart en ardoise percé de lucarnes ajourées. Il a été profondément remanié au 18° s. Le sculpteur Jean-Claude Rambot réalise (pierre blanche de Calissanne) les 2 atlantes baroques encadrant l'entrée principale.

Protection

Pavillon Vendôme : classement par arrêté du 27 mars 1914.
Jardin; façades et toitures des deux pavillons dans le jardin : classement par arrêté du 15 octobre 1953.
Parc entourant le Pavillon de Vendôme : inscription par arrêté du 15 octobre 1953.
15/10/1953: inscrit MH
Propriété Propriété de la commune.

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt majeur comme témoignage de la cité antique et des édifices publics les plus emblématiques. Il alimente aussi la connaissance du processus de formation de la ville



6 Site archéologique du cours des Minimes - Notre-Dame-de-la-Sed



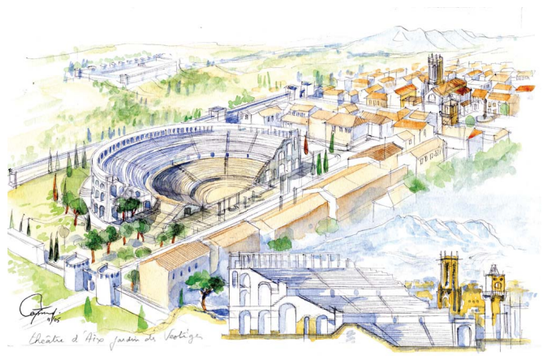

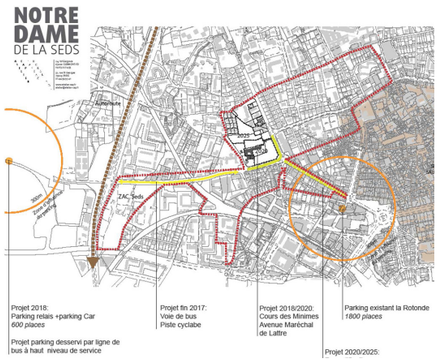

1. Plan de repérage des vestiges par époque par ABCD agence d'ingénierie culturelle historique mandataire, Atelier Cap Paysage Urbanisme.
2. Esquisse du traitement des limites du monument. Source : www.atelier-cap.fr/notre-dame-de-la-seds
3. Restitution du théâtre de la SEDS en perspective. En bleu la restitution.En jaune l'existant (aquarelle inédite de Jean-Marie Gassend, architecte-archéologue à l'IRAA du CNRS).

Monuments gallo-romains (vestiges archéologiques des remparts et substructions)

En 2004, des fouilles archéologiques conduites dans l'enclos de la Seds mettaient au jour le théâtre antique d'Aix-en-Provence. Dans un remarquable état de conservation, ce monument parait ainsi la ville d'un attribut hautement symbolique de sa romanité. Emblématique de l'histoire antique de la ville, le site l'est aussi pour sa longue occupation entre l'Antiquité tardive et le Moyen Age, périodes pour lesquelles il est susceptible de fournir un modèle du processus de formation de la cité.
Quartier de la ville tardo-antique et possible lieu du premier siège épiscopal au 4° s., il correspond aussi à la ville des Tours qui fut, jusqu'au milieu du 14° siècle, l'un des 3 noyaux constitutifs de la ville médiévale. Souhaitant valoriser ce site, la Ville a donc lancé une étude de pré-programmation, confiée à l'atelier cap paysage urbanisme pour la valorisation de ce site.

Protection et label

Classé par décret du 18 mars 1963.
Propriété Propriété de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt artistique et mémoriel. Sa position sur le cours est un élément important dans la composition d'ensemble urbain.



7 Fontaine Pascal



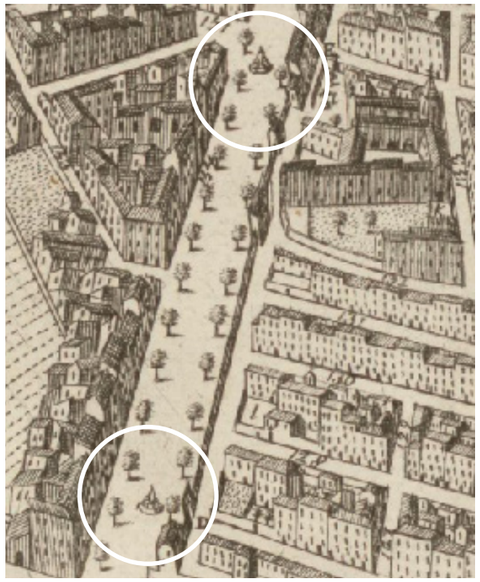

1. Vue de l'ensemble du 20° siècle. Source : Pop culture.gouv.fr
2. Extrait du plan Coussin de 1741 figurant une 1ère fontaine à cet emplacement. En haut fontaine Pascal, en bas fontaine Villeverte
Source : www.kbr.be

Fontaine 1er quart du 20° siècle, monument commémoratif.
Sur le piédestal à l'arrière : "don Sylvain Pascal, à sa ville natale, Joseph Jourdant étant maire d'Aix, 1922". Située en haut du Cours Sextius, elle fut offerte à la ville en 1922.
Édifiée à cet emplacement en 1713, une fontaine plus ancienne ne répondait pas aux besoins en temps de sécheresse. Un puits plus profond fut foré en 1833 et doté d'une nouvelle fontaine. Elle est dessinée par l'architecte Lieutaud et exécutée par le sculpteur Baille dans un style régional.
NB: dans le dossier de rescencement à l'inventaire, les fontaines Pascal et Villeverte (au bas du cours) semblent se confondre. Une urne, située au sommet, est animée d''une farandole de quatre jeunes provençales, accompagnées sur le piédestal par un tambourinaire. Jouant du fifre et galoubet il s'agit d'un hommage à l'ancien tambourinaire aixois Théric De chaque côté du massif au centre, sont représentées 2 têtes d'un Bacchus juvénile, dont les canons crachent l'eau dans 2 vastes coquilles.

Protection
Inscrite, arrêté du 15 janvier 1929.
Propriété Propriété de la commune.

Intérêt patrimonial

Cet édifice porte un intérêt au regard de son architecture et de sa position urbaine. Elle s'inscrit dans un corpus particulier de réalisations des Frères Vallon au 18° siècle.



8 Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste-du-Faubourg

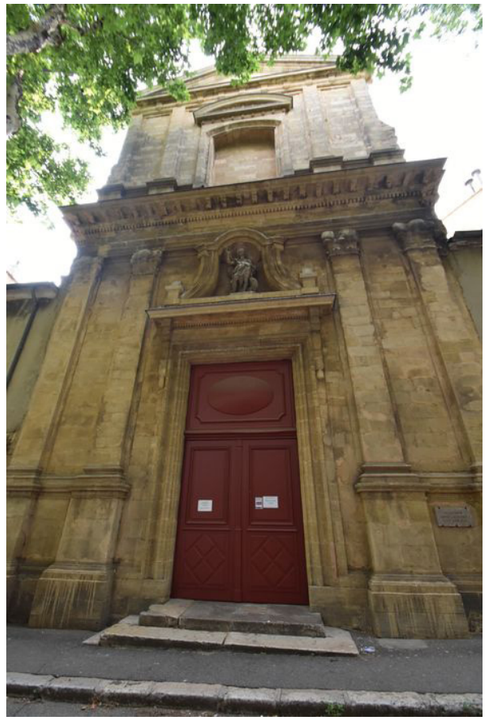



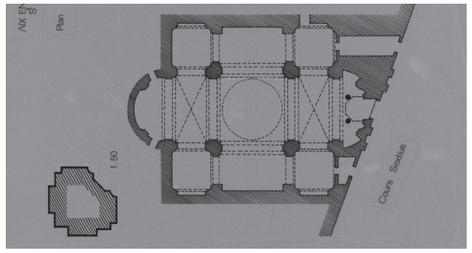

1. Façade Est de l'église. Photographie de Genestoux, Franck 2023.
Source : Pop culture.gouv.fr
2. Extrait du plan Coussin de 1741 figurant la nouvelle église.
Source : www.kbr.be
3. Plan au sol, sans doute des Services techniques de la ville, 1975.Source: Archives DRAC PACA.

Campagne principale de construction 1ère moitié 18° siècle.
Au 17°siècle furent comblés les fossés de la ville pour aménager une large avenue. Le chanoine Jean- Baptiste du Chaîne et son frère décidèrent de la création d'une paroisse pour ce faubourg faisant face à la porte des cordeliers.
En 1697 la commande est passée pour un couvent et une église dont les travaux se terminèrent en 1702. L'église comprend une nef de 3 travées terminée en cul de four à chaque extrémité et deux bas-côtés de même longueur Son plan inhabituel en forme de croix grecque possède une indéniable parenté avec les deux précédentes réalisations des Vallon, les églises des Jésuites et des Prêcheurs. La façade principale située en bordure du cours n'est pas perpendiculaire à l'axe de l'édifice à cause de l'irrégularité du terrain.Seuls les arcs sont en pierre appareillée et les voûtes sont en plâtre. Le bas-côté nord sera rajouté au 19° siècle.

Protection
Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 21 mars 1983.
Propriété
Propriété de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt au regard de son ancienneté et de sa position urbaine. Il porte aussi une haute valeur de mémoire étant la résidence d'un musicien illustre du début du 20°siècle.

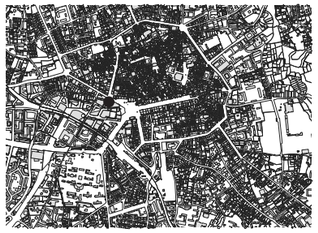

⑨ Maison Darius Milhaud, Logis du bras d'Or









1. Élévation sur la place Niollon, 2018. Auteur inconnu
2. Vue rapporchée la porte d'entrée sur la place et son décor. Auteur inconnu
3. Extrait du plan Coussin de 1741. Source : www.kbr.be
4. Peinture de Bernard Collet: projet de réhabilitation en 1981 du Logis du Bras d'Or.

2e moitié 17° s., 19° siècle
Maison, auberge, hôtel de voyageurs.

Pourvu d'eau, le quartier des Cordeliers naîtra au début du 17° siècle organisé le long de son cours, centre de négoce et de commerçants, conservant toutefois son caractère rural, nombreuses y étaient les auberges. Dans ce cadre, fut construit à la place d'une vieille auberge du Moyen Age, le Logis du Bras d'Or vers 1670, grande auberge destinée à recevoir voyageurs et commerçants de tous genres avec leurs bestiaux. Il occupe une situation primordiale dans la perspective du cours. Un rez-de-chaussée, un étage, sept fenêtres de façade rythment volume et décors : belle corniche denticulée, ancoules massives et niche d'angle.
Ce logis est ensuite acheté, au début du 19° siècle, par le père de Darius Milhaud. Le musicien de renom y passe son enfance.

Protection et label
Inscription par arrêté du 28 novembre 2002.

Propriété
Propriété de la commune.

Intérêt patrimonial

Cet édifice porte présente un intérêt artistique et mémoriel d'un site militaire aujourd'hui disparu.

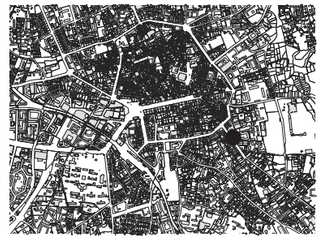

⑩ Porte Caserne Forbin (ancienne)





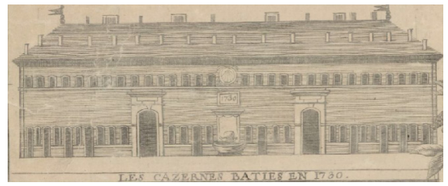



1. Vue du portail dans son environnement proche, 2001.
2. Vue du portail, détail des sculptures, 2001.
Source : Pop culture.gouv.fr O. Pierrefeu © Monuments historiques
3. Carte postale ancienne, la caserne depuis la rue et de l'intérieur, début 20°s. Source : monumentum.fr
4. Extrait plan Devoux 1765, gallica.fr

Période 1ere moitié du 18° s.
Portail d'entrée de l'ancienne caserne Forbin, œuvre du sculpteur aixois Joseph Pellegrin. Il est surmonté d'un bas-relief représentant deux anges portant un blason à triple lys surplombé d'un angelot tenant une couronne, sur fond de symboles militaires. On peut lire au-dessus de la porte l'inscription « La liberté ou la mort ». Deux petits canons sont scellés au pied de chaque côté.
Le bâtiment disparu a été construit durant la 1ere moitié du 18° siècle de 1726 à 1734 et surélevé en 1776. Il sert de prison sous la Révolution. La caserne abrite différents régiments jusqu'en 1893, lorsqu'une nouvelle caserne est construite, devenue la caserne Miollis en 1911. Elle sert ensuite pour les classes des appelés, jusqu'à la fin des années 1960. L'État vend la caserne Forbin en 1981 pour une opération immobilière de grande ampleur.

Protection et label
Inscription partielle par arrêté du 02 novembre 1926.

Propriété
Propriété de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt historique, architectural et typologique dans l'évolution de la médecine psychiatrique. Sa composition pavillonnaire lui confère une qualité paysagère.

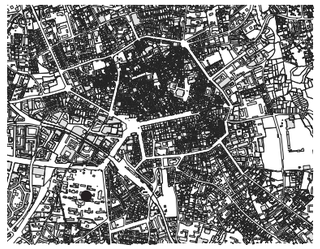

① L'hôpital Montperrin

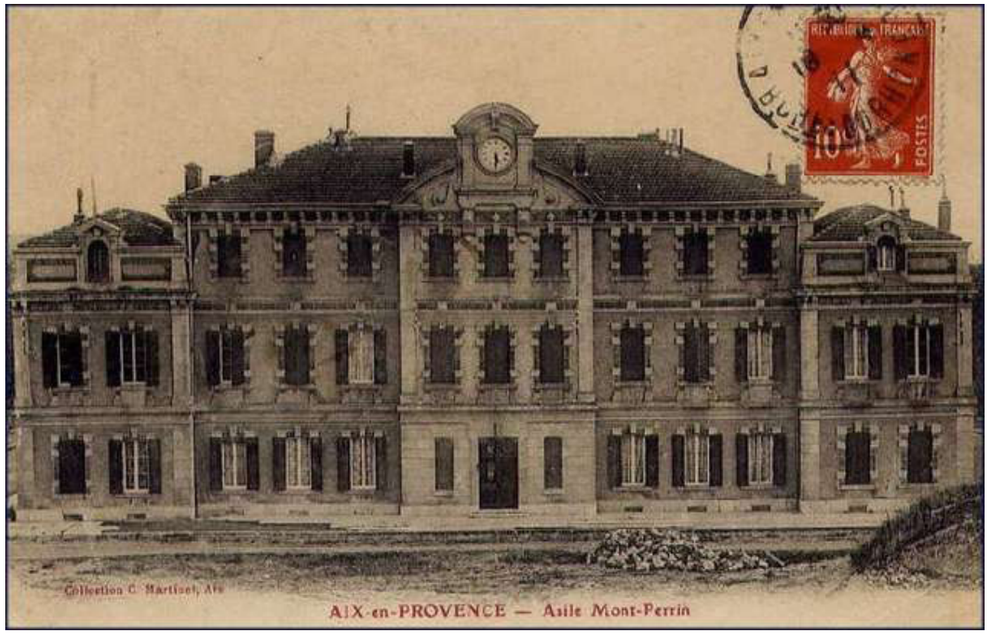

1. Élévation du bâtiment principal

1867, 19° siècle
Centre hospitalier Montperrin

Le centre hospitalier Montperrin, ancien asile public d'aliénés appartient à une typologie d'architecture asiliaire précoce conçue selon le système dit français caractérisé par la mise en place de pavillons disposés de façon symétrique sur le modèle pavillonnaire où l'aspect paysager est essentiel. Il joua un rôle important sur le plan régional dans le traitement des maladies psychiatriques pour les patients méditerrannéens.

Protection et label

Inscription par arrêté du 5 septembre 2024.

Propriété

Propriété des établissements publics hospitaliers.

Intérêt patrimonial

Cet édifice présente un intérêt historique, culturel et mémoriel étant le lieu de production de Cézanne dans la dernière et plus fameuse période de production artistique.

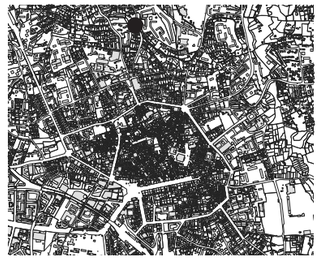

❶ L'atelier Cézanne







1. Vue intérieure de l'atelier. © Ville d'Aix-en-Provence
2. Vue de la maison dans son jardin.
Source : Pop culture.gouv.fr Janet-Le Caisne, Éliane© Monuments historiques
3. Vue depuis l'avenue Paul Cézanne

Période 1ere moitié du 20° s.
En 1901 Paul Cézanne achète le terrain sur la colline des Lauves pour y établir son atelier. Bastidon à deux niveaux construit d'après des plans dessinés par Cezanne. Une façade très sobre, surmontée d'une corniche à trois rangs, un toit qui se découpe en deux frontons. Le rez-de-chaussée est aménagé pour sa vie quotidienne et le premier étage en atelier. Ce dernier est éclairé par de grandes fenêtres au sud et une grande verrière au nord. C'est ici qu'il peint ses dernières toiles.

Protection et label

label : Maison des illustres 2012
Inscription partielle par arrêté du 22 mai 1974.

Propriété

Propriété de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Répartition dans le temps des monuments historiques jalons de l'étude dans les phases de développement de la ville

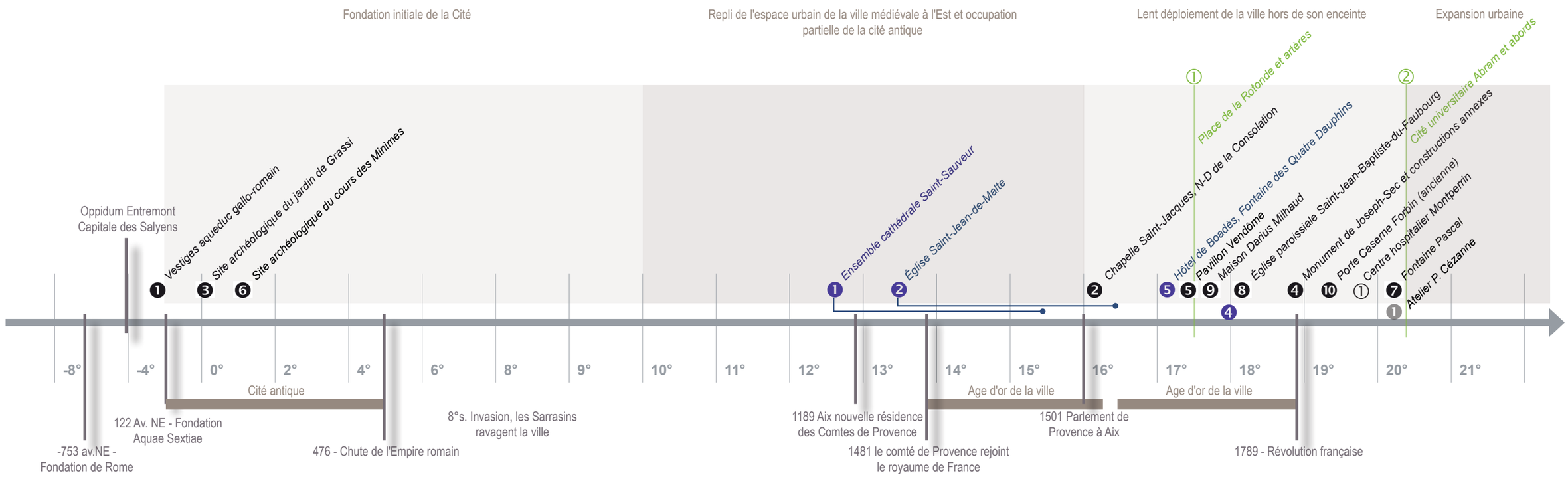

Concernant les monuments jalons de l'étude, il est important de noter que, répartis sur quatre périodes historiques, il témoignent des différentes phases de développement majeur de la ville :

- trois monuments témoignent de la fondation antique de la ville, ils se situent au nord-ouest a proximité immédiate du centre ancien et au nord-est au-delà de la première couronne de développement de la ville-centre.
- la cathédrale Saint-Sauveur et l'église Saint-Jean-de-Malte comprises respectivement au nord et au sud du SPR appartiennent à la période médiévale qu'elles symbolisent et rendent particulièrement lisibles de part leur effet de signal.
- six monuments appartiennent à la période d'ancien Régime, de la Renaissance au 18e siècle. Ils témoignent de l'âge d'or de la ville qui se confirme avec l'obtention de la charge parlementaire et le déploiement du quartier Mazarin. Ils se situent aux limites sud du SPR et dans le faubourg des Cordeliers.
- trois monuments appartiennent au 19e siècle-début 20e siècle, ils sont d'avantage liés à l'équipement et à l'embellissement urbain de la ville. Il se situent au sud, au nord et à l'est, hors du SPR dans ses abords proches ou immédiats, parmi les premières extensions faubouriennes.

Facture au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

3 - Contexte historique de l'aire d'étude et des monuments historiques

a - Une formation en plusieurs pôles de développement

La ville antique et médiévale

La ville antique se déploie dans le quart nord-ouest et au-delà de la ville médiévale enceinte. Elle s'établit à l'endroit d'une source d'eau chaude qu'elle exploite. Les vestiges de l'aqueduc (MH)❶ se situe en dehors de cette emprise urbaine antique, en revanche le site archéologique des Minimes (MH) ❻ et le site archéologique du jardin de Grassi (Domus) (MH) ❸ sont des témoins directs de cette fondation antique.

La chute de l'Empire romain laisse place à deux bourgs médiévaux : le bourg Saint-Sauveur où se construit la cathédrale❶et la ville des Tours à l'emplacement supposé du castrum établi en 124 av. J.-C. par Caius Sextius Calvinus, fondateur de la ville d'Aix et du théâtre antique❻. Tombée en désuétude sous le Bas Empire, ruinée par le temps, cette ville renaît à la fin du Haut Moyen Âge au point de compter autant d'habitants que la ville d'Aix elle-même. Il sera déserté à partir du 14° siècle. Le reste de la ville antique semble être complètement abandonnée et ruinée de sorte que les domus du jardin de Grassi❸sortent de l'emprise urbaine. La ville médiévale s'étend à partir du 13e siècle vers le sud, l'est et l'ouest. L'église Saint-Jean-de-Malte❷fait parti du faubourg sud.

Antiquité

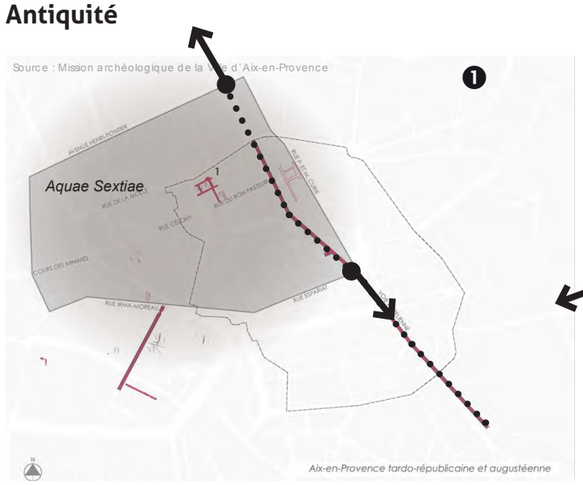

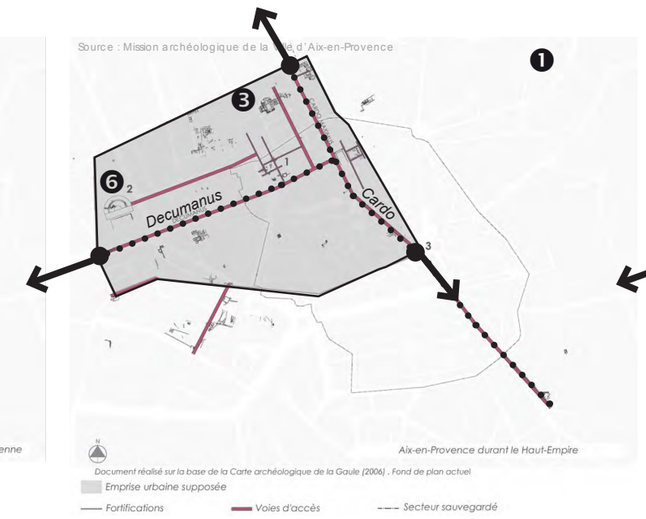

Antiquité tardive

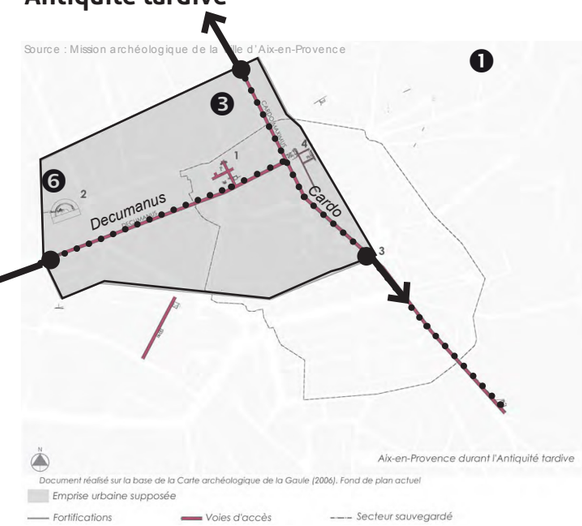

11° & 12° siècles

> *Villes des Tours, cathédrale primitive*

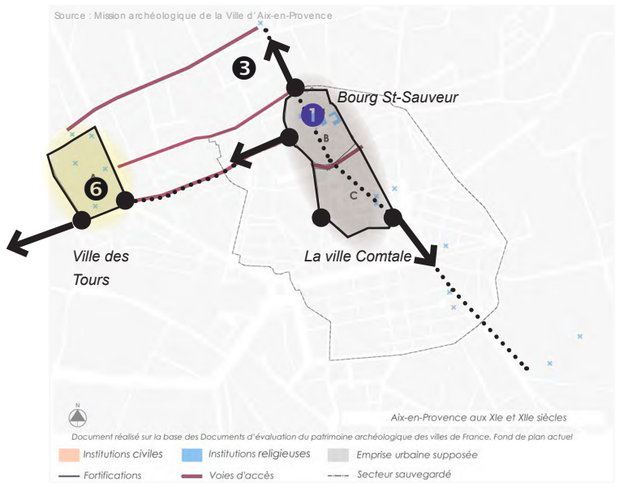

13° siècle

> *1ere explosion urbaine*

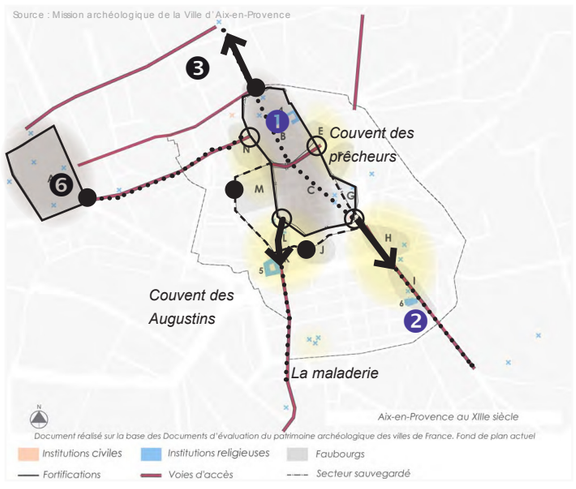

14° siècle

> *Repli et Abandon du bourg des Tours, troubles politiques*

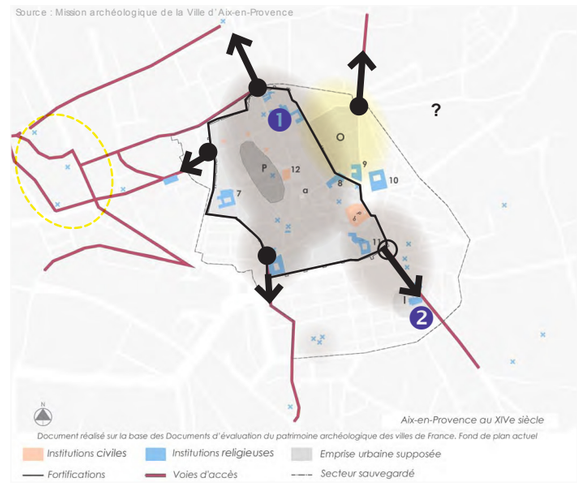

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

b - Développement de la ville constituée

La ville moderne, âge d'or et lent déploiement hors de son enceinte à partir du 16° siècle

En 1486, la Provence perdit son indépendance. Le comté de Provence et de Forcalquier devient alors une province rattachée au Royaume de France dont Aix est la capitale. La ville cultive toutefois une ambiguïté tout au long du 16° et 17° siècles dans son rapport au pouvoir royal. Pour les 15e et 16e siècles on notera l'abandon de la ville des Tours occupée par le couvent des Minimes ❻ au 16e siècle et l'agrandissement de l'enceinte urbaine au nord-est et au sud-est. Au sud-est elle prend la forme d'un puissant bastion. Les domaines religieux s'agradissent, l'église Notre-Dame de la Consolation est construite ❷

C'est au 17° siècle que la ville connaît une expansion urbaine majeur sous l'impulsion du cardinal Michel Mazarin. Il fait abattre le rempart sud de la Cité et créé un lotissement d'hôtels particuliers dans une organisation viaire quadrillée. Le cour Mirabeau est créé pour faire la jonction entre la ville ancienne et ce nouveau quartier pour élites locales. La fontaine des 4 Dauphins ❺ est au centre de cette composition urbaine, elle témoigne du soin apporté aux éléments urbains dans ce projet. La paix retrouvée, Aix est un haut lieu culturel, politique et économique. La ville commande l'étoile routière des grands chemins carrossables de la province : routes d'Avignon, d'Italie, route des Alpes, et routes de Berres, Martigues et de Marseille. En dehors du quartier Mazarin et en dehors des remparts, d'autres hôtels particuliers et maisons se construisent notamment la maison Darius Milhaud ❾, l'hôtel de Boadés ❹ et le Pavillon Vendôme ❺, manifeste de l'architecture académique du 17e siècle. Si le sud et l'ouest de la ville semblent destinés au développement de quartiers d'habitation, on assiste à l'est au déploiement de domaines religieux et institutions hospitalières. Au 18° siècle, vient une période entre crises et Lumières. Les abords d'Aix ne changent pas significativement, le faubourg des Cordeliers à l'Ouest se densifie et accueille l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste ❽. La ville demeure enserrée dans le cadre de ses remparts, l'aménagement du quartier Mazarin se poursuit. Aix connaît des embellissements urbains remarquables et des apports grandioses pour l'architecture privée. Après La Révolution, Aix perd son statut de capitale provinciale, 1/4 de sa population et ses institutions. Bon nombre d'édifices ecclésiastiques sont détruits ou transformés en écoles. Le 19e siècle s'inscrit dnas la continuité du siècle précédent. Les embellissements urbains se poursuivent timidement hors des remparts (❼❹). Les casernes occupent les terrains libres au sud-est de la ville ❿. Les gares de chemin de fer s'intallent dans le quartier de la Rotonde ouvert à l'urbanisation.

15˚ siècle

> Aix ville royale dans son enceinte fortifiée, bastides conquérantes

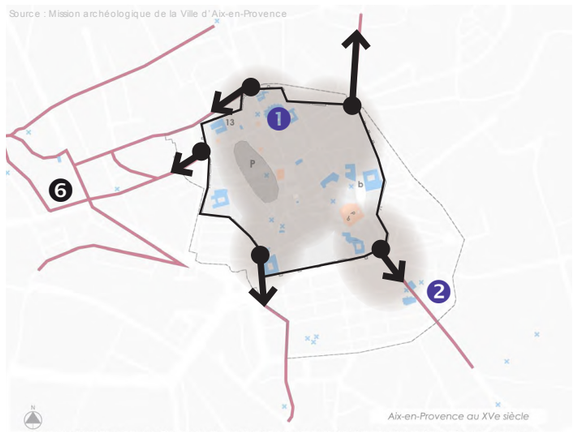

16˚ siècle

> Intégration au royaume de France, consolidation d'une société agro-urbaine.

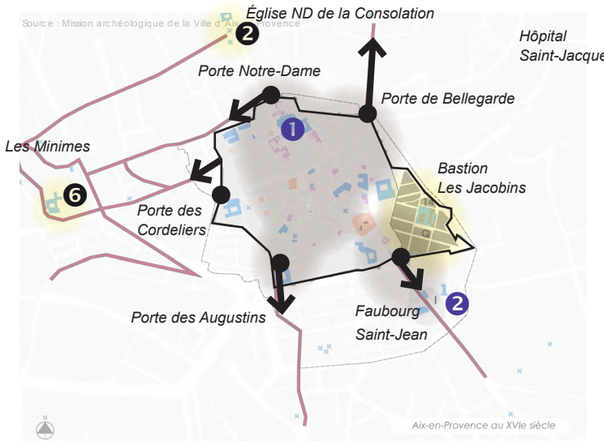

17˚ siècle

> Fin des guerres de religion, 2e expansion urbaine significative, le grand siècle aixois.

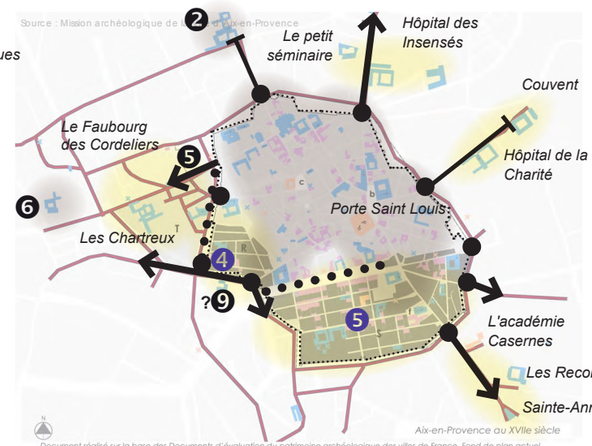

18˚ siècle

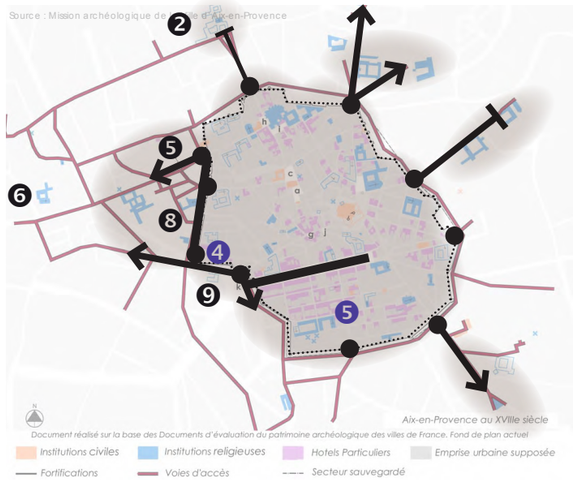

19˚ siècle

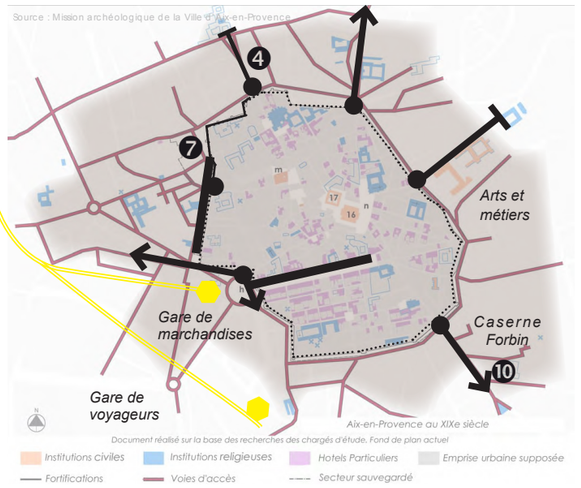

c - Déploiement de la ville hors les murs, de la constitution d'une couronne à la péri-urbanisation

Au-delà du centre historique, l'expension urbaine 19°- début 20° siècles

Aix, au 19° siècle, déchue après la Révolution au rang de sous-préfecture, voit sa population stagner et son économie dépérir. À l'écart de l'industrialisation, dans cet arrière-pays rural, la bourgeoisie préfère investir dans la terre. La ville historique subit peu de transformations entre la fin du 18° et le début du 20° siècle. Seule la destruction progressive des portes et des remparts entre 1848 et 1881 modifie son pourtour. Aix aurait conservé à l'orée du 19° siècle son allure de ville du 18°, en contraste avec l'agitation marseillaise. Pourtant, persistent dans les domaines scolaire, culturel et artistique des structures actives. En 1837, sur la parcelle de l'hôpital des incensés, s'ouvre **l'École normale d'instituteurs** Ades Bouches-du-Rhône, l'École normale d'institutrices suivant sept ans plus tard. L'hôpital Montperrin ① construit en 1867 au sud de la ville se substitue à l'ancien. Aux facultés de droit et de théologie, créées sous l'Empire, s'ajoute en 1846 une faculté des lettres. **L'École nationale des arts et métiers** ouvre en 1843 B. L'armée entretient une garnisson qui s'étoffe avec la construction de la caserne Miollis en 1888 complétant la caserne Forbin C.

Dès les années vingt, Aix-en-Provence connaît un accroissement important de sa population. La ville s'élargie autour de trois nouveaux quartiers :

- la gare de marchandises où de nouvelles industries se regroupent autour de la gare, autour de l'Usine d'Allumettes D et des fonderies E,
- la gare de voyageurs et la Cité universitaire Abram F de l'architecte Gaston Castel dont les plans sont conçus dès 1930. Une attention particulière à ce quartier résidentiel dans le prolongement méridional du quartier Mazarin, qui accueille dès 1932 un grand parc, le parc Jourdan G
- vers les emprises historiques le long de plusieurs rues : Minimes, Mignet, montée Saint-Eutrope, cours des Arts-et-Métiers, rue de la Molle.

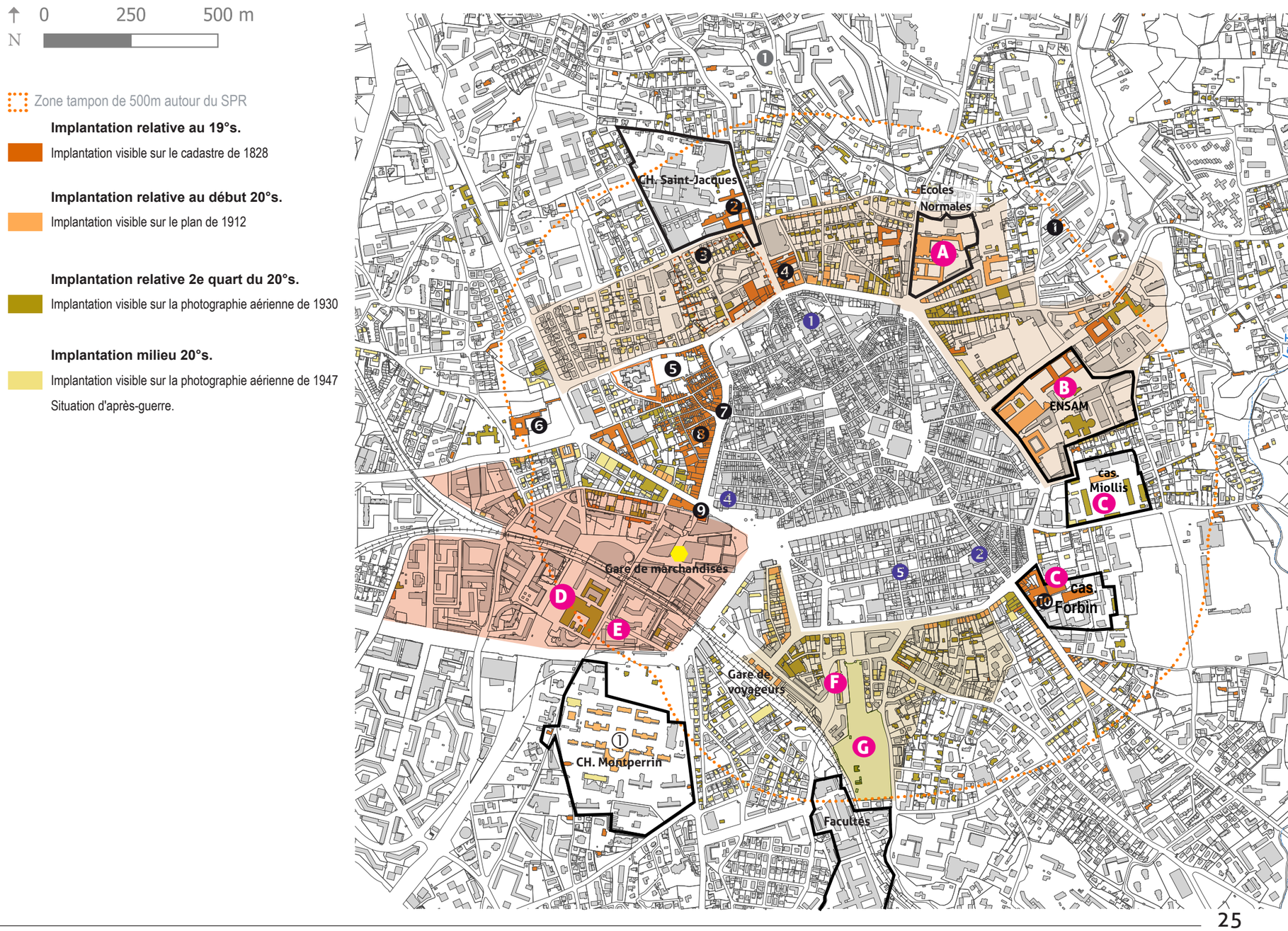

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Le soudain déploiement d'une ville-centre dans la 2° moitié du 20° siècle

Les années cinquante sont marquées à la fois par une explosion démographique sans précédent et par une prise de conscience du capital "patrimonial" de la ville, avec les relevés de Fernand Pouillon. Le relatif immobilisme du 19° et du 20° siècles a permis de maintenir la composition urbaine du centre ancien. De 1949 à 1965, le développement de la fonction résidentielle d'Aix-en-Provence se poursuit par une périurbanisation diffuse et spontanée malgré quelques opérations d'aménagement planifiées dans les années 60 et 70 telles que la Cité Beisson (G). La campagne habitée de l'Ancien Régime qui tutoyait les portes de la ville disparait. On note aussi dans cette période la construction de nouveau équipements : le lycée Paul Cézanne (J), l'école d'art (I).

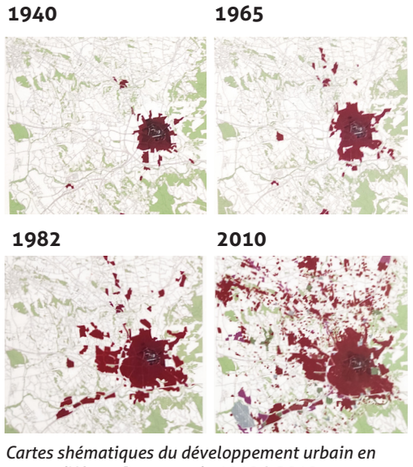

Cartes shématiques du développement urbain en rouge, d'Aix en Provence de 1940 à 2010.
Sources : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

Périmètre d'implantation de la ville antique
Limites
Réseau viaire principal

Périmètre d'implantation de la ville > 16°s.
Implantation visible sur le plan de 1912
Réseau viaire principal

Expansion dans une nouvelle enceinte au sud et 1er faubourg à l'Ouest, établissement institutions religieuses et militaires à l'Ouest

Périmètre d'implantation de la ville 17°s.
Implantation visible sur la photographie aérienne de 1930
Réseau viaire principal
Bâti jalon urbain

Embellisement et aménagements urbains

Périmètre d'implantation de la ville 18°s.
Implantation visible sur la photographie aérienne de 1930
Réseau viaire principal
Bâti jalon urbain

Monuments institutionnels, industrialisation et ouverture à la voies ferrées

Périmètre d'implantation de la ville 19°s.
Implantation visible sur la photographie aérienne de 1930
Réseau viaire principal
Bâti jalon urbain

Monuments institutionnels, industrialisation et ouverture à la voie ferrée

Pér. d'implantation de la ville début du 20°s.
Implantation visible sur la photographie aérienne de 1930
Réseau viaire principal
Bâti jalon urbain

Etalement urbain de la 2° moitié 20°s.

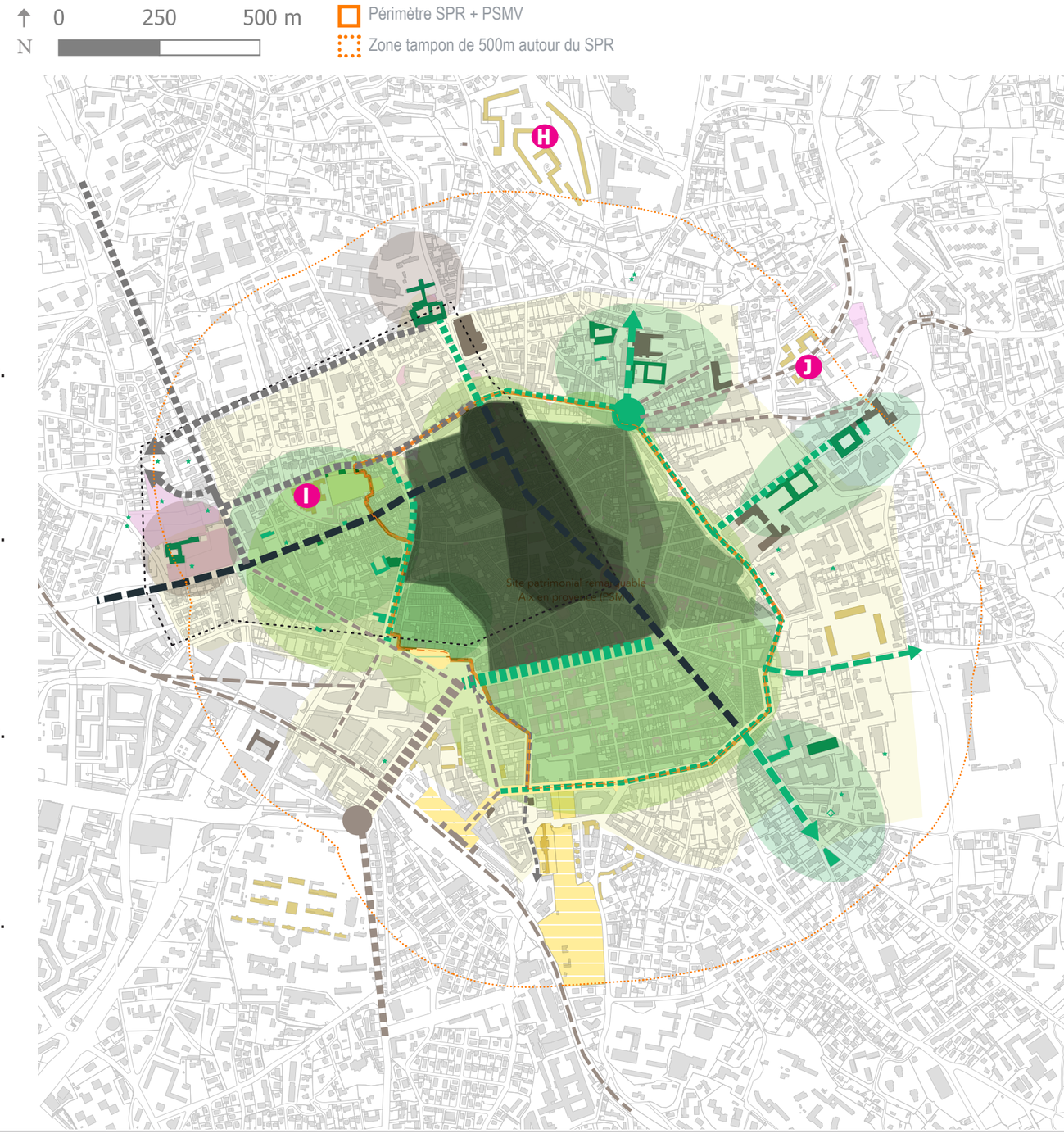

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

CHAILLAN Ève
Architecte DPLG
Architecte du patrimoine

Atelier Skala
architecture
urbanisme
paysage

Facsimilé au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Antiquité

6

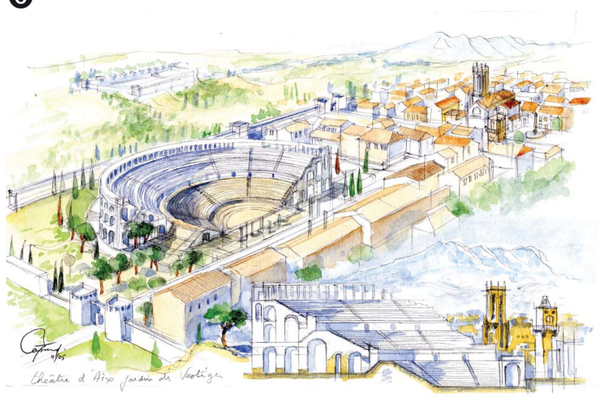

Évocation amphithéatre Aquae Sextiae

3



Villa Grassi, vestiges

De l' époque Médiévale au 15° siècle

1



Cathédrale Saint-Sauveur



Couvent des Prêcheurs

2



Église St-Jean-de-Malte

Renaissance

2

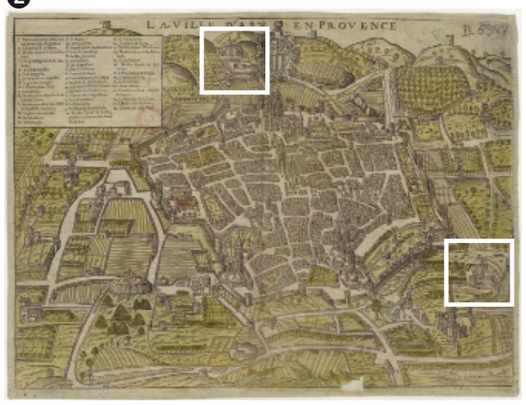

Plan de 1575



L'hôpital Saint-Jacques fondé en 1519



Hôtel du Périer, vers 1500



Tour de l'Horloge 1510

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Architecture 17° siècle



Plan Maretz 1624, gallica.fr



Vue d'Aix par Aveline, 1647

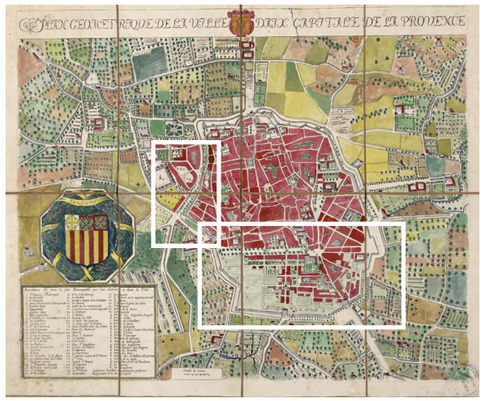

Plan Cundier 1680, gallica.fr



Architecture 18° siècle

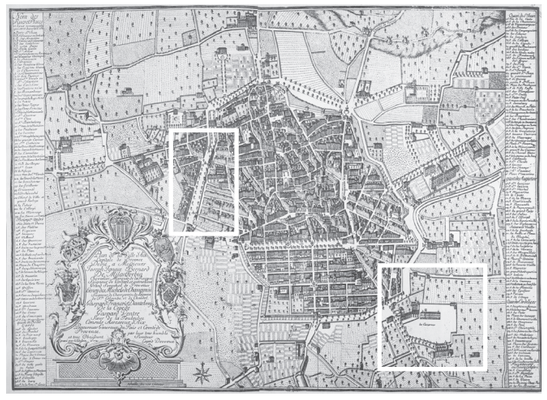

Plan Coussin, 1741.

⑩

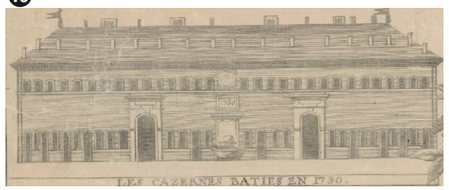

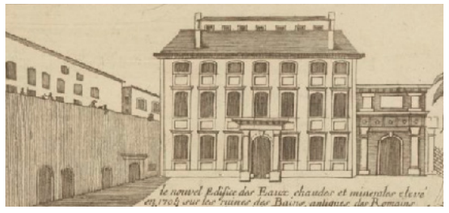

Extrait plan Devoux de 1765 présentant les casernes Forbin et l'édifice des Eaux chaudes construit en 1705, gallica.fr

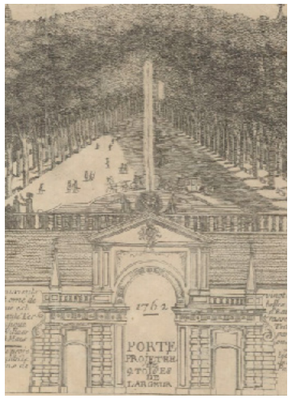

Cours Mirabeau, extrait plan Devoux de 1730, Gallica.fr

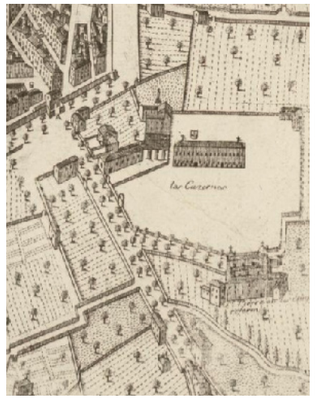

Détails plan Coussin, 1741.
Caserne au Sud

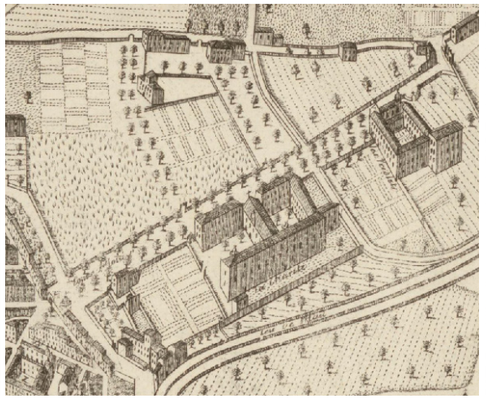

Les Récolets et la Charité à l'Est le long du Cours Saint-Louis



Hôpital Saint-Jacques au Nord

Architecture 1ère moitié du 19° siècle



Plan d'assemblage cadastre Napoléonien, 1830, AD13.

B



Les Arts et Métiers, grand amphithéatre de 1847, carte postale 1907.

C



Caserne Miollis, puis Forbin succède à un batiment de la 1ere moitié du 18° siècle

A

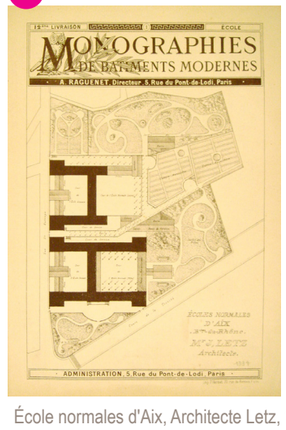



École normales d'Aix, Architecte Letz, 1883. iconographies Bibliothèque Méjanes

Architecture 2e moitié du 19° siècle

D



La manufacture d'allumettes construite en 1892.

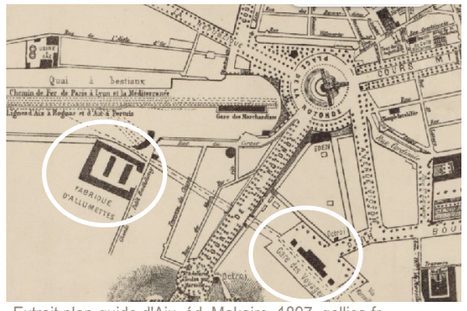

Extrait plan-guide d'Aix, éd. Makaire, 1897, gallica.fr



2e gare des voyageurs de 1877

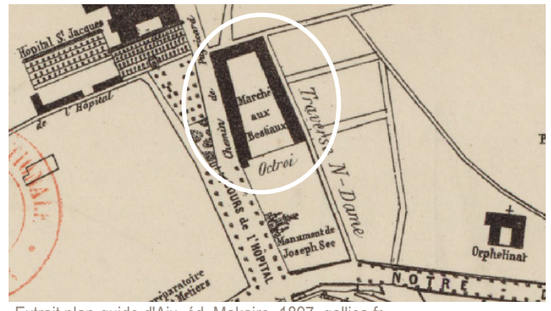

Extrait plan-guide d'Aix, éd. Makaire, 1897, gallica.fr

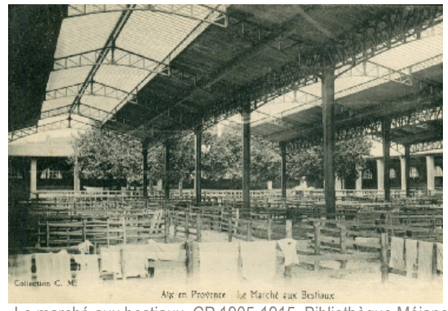

Le marché aux bestiaux, CP 1905-1915, Bibliothèque Méjanes.

Architecture 1ère moitié du 20° siècle



Plan de 1912, Gallica.fr



Roger Barreau dirigea les travaux du casino municipal, 1922



Grand Hôtel du Roy René, construit en 1927, détruit en 1987.



Fernand Pouillon, 200 logements, 1951-55

F



Gaston Castel, Cité universitaire Abram 1934

Architecture 2e moitié du 20° siècle

J



Gaston Castel, lycée Paul Cézanne,1952

I



Claude Pradel-Lebar, école supérieur d'Art, 1977

H



Louis Olmeta, Cité Beisson, 1961

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

4 - Limites et composantes de la ville-centre historique, écrins des MH à l'étude

a - Des limites géographiques et physiques

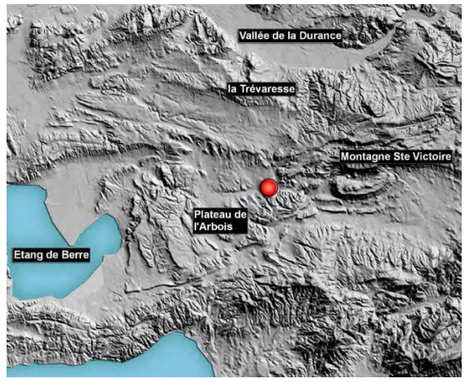

La commune d'Aix-en-Provence s'étend sur 18.600 hectares. Elle est bordée au Nord par la chaîne de la Trévaresse, à l'Est et au Sud-Est par les collines de la Keyrié et des Baumettes, le massif de la Sainte-Victoire et de Montaiguet, à l'Ouest par le plateau de l'Arbois. Son territoire s'étire de fait entre les pays de la Durance, la région de l'Etang de Berre et l'agglomération marseillaise.

Reliefs, hydrographie et infrastructures formant limites et seuils

Malgré le relief marqué Aix est desservis par plusieurs grands et très anciens axes de circulation. La voie Aurélienne (voie antique) que les autoroutes A 51 et A8 ont remplacée, l'ouvre en direction de la Durance, du Rhône et de l'Italie. Au 19e siècle, la voie ferrée Marseille-Briançon complétera le réseau de viaire.

Depuis ces voies de communications majeures, dès l'époque romaine, une trame viaire secondaire en étoile se déploie depuis le noyau urbain historique et organise durablement le territoire.

La ville est donc installée dans une topographie légèrement vallonnée, avec une déclivité ascendante depuis le Sud-Sud Ouest (quartier Mazarin, place de la Rotonde, bas du cours Sextius) vers le Nord (place Bellegarde, parking Pasteur).

Elle est au débouché de la ***vallée des Pinchinats*** et de la colline dite des **trois moulins** (au nord), aux pieds du **Mont Perrin** (au sud) et à distance de la ***Torse*** (à l'est).

Hydrographie, reliefs et infrastructures créent les limites physiques du site d'établissement et des **seuils** d'entrée de la ville ancienne aux lieux de leur franchissement (ponts, tunels, goulet d'étranglement).

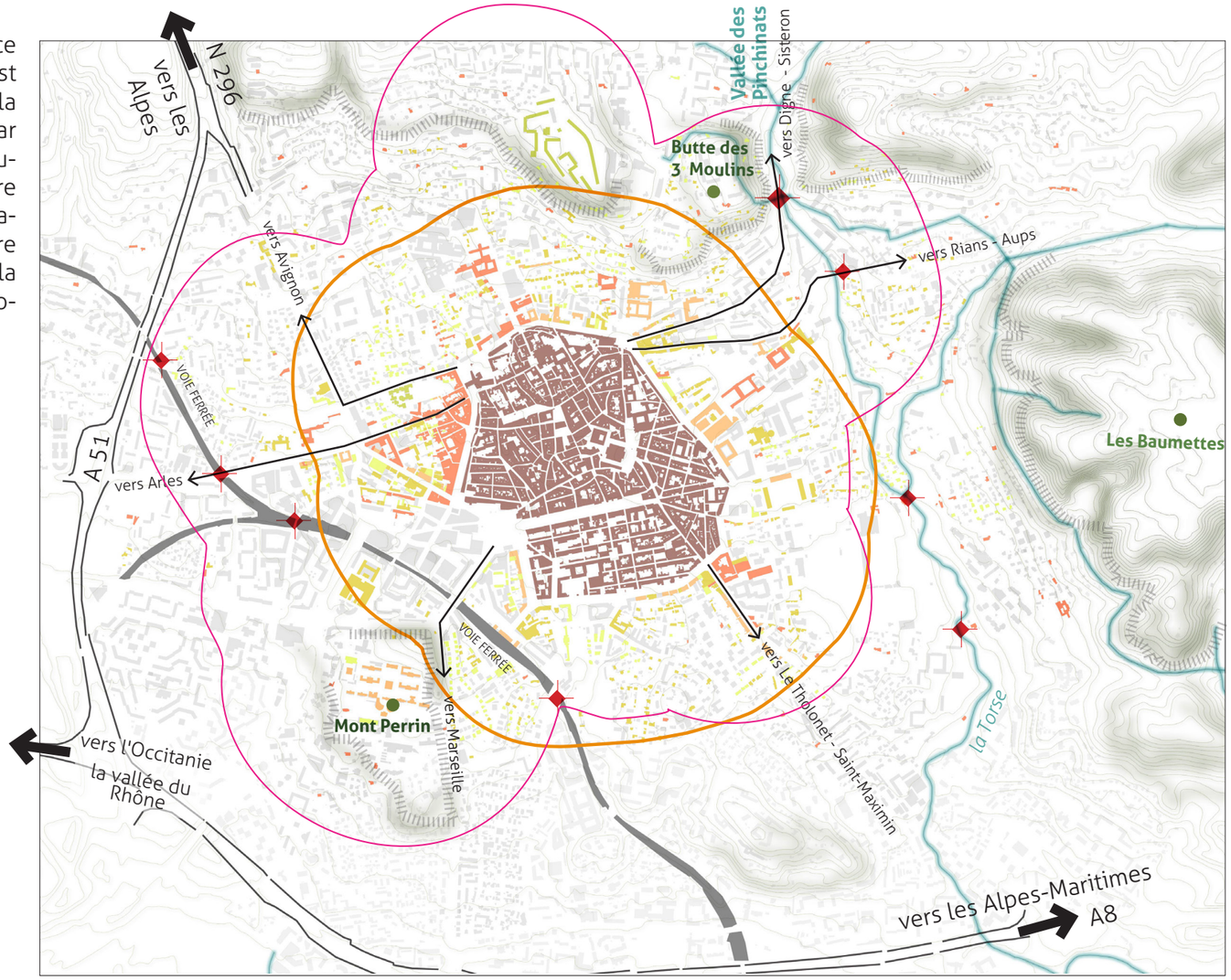

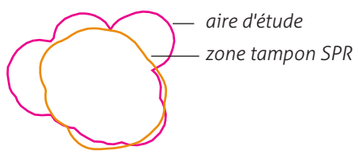

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP
Architecte du patrimoine

Atelier Skala
architecture

Rapport au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

B - Les territoires constitutifs et perception de la ville-centre

Un développement urbain lisible en plusieurs territoires

La ville centre se décompose en trois grands territoires dont les étendues sont entre autres liées aux limites géographiques et infrastructurelles :

• Le centre-ville, parfaitement délimité par ses boulevards ;

• les couronnes urbaine et péri-urbaine relativement hétérogènes, résultant du développement urbain extra-muros de la ville au cours des 19° et 20° siècles (secteur IRIS "Sextius-Mirabeau-La-Gare", "Pasteur la Violette", "Arts et Métiers", "Roy René"), quartiers résidentiels (habitat collectif en copropriétés, lotissements de villas) et plusieurs équipements majeurs : hôpital, Universités, I.U.F.M., polyclinique, E.N.S.A.M., théâtre de la Fonderie, cité universitaire, école Militaire, Lycée Vauvenargues, centre de Congrès, Espace Forbin, cimetière Saint-Pierre, piscine et stade municipal, parcs.

• les vestiges de la campagne habitée, ancien territoire agricole des bastides et mas gagné par une urbanisation moins dense. Un secteur où se tutoient anciens domaines relativement préservés, ensembles collectifs laches et maisons individuelles ou de lotissement isolés.

Les entrées de ville fonctionnelles, principales

Les principales entrées de ville fonctionnelles caractérisent des axes de circulation en s'accompagnant de dispositions urbaines et routières particulières (alignements d'arbres, alignements ou densité bâtis, gabarit large des voies).

La perception du centre ville

D'une manière générale, le relief intervient dans la perception et l'ambiance de la ville et de ses quartiers, enrichies par sa parure monumentale et sa structure urbaine. Il participe aux effets de **perspective** et de convergence vers la Cathédrale Saint-Sauveur ① et l'église Saint-Jean de Malte ② monuments historiques émergents du vélum faisant points de repère. Le relief offre aussi quelques **points panoramiques** dans la proche périphérie du centre ancien. Ce dernier présente un ensemble de toitures préservées. L'orientation, les pentes et les tons des couvertures constituent un ensemble homogène sur lequel se détachent les clochers de pierre et le maillage arboré des rues. Relief, vues et panoramas contribuent donc à la définiton de **seuils** et notamment de seuils d'entrée de ville.

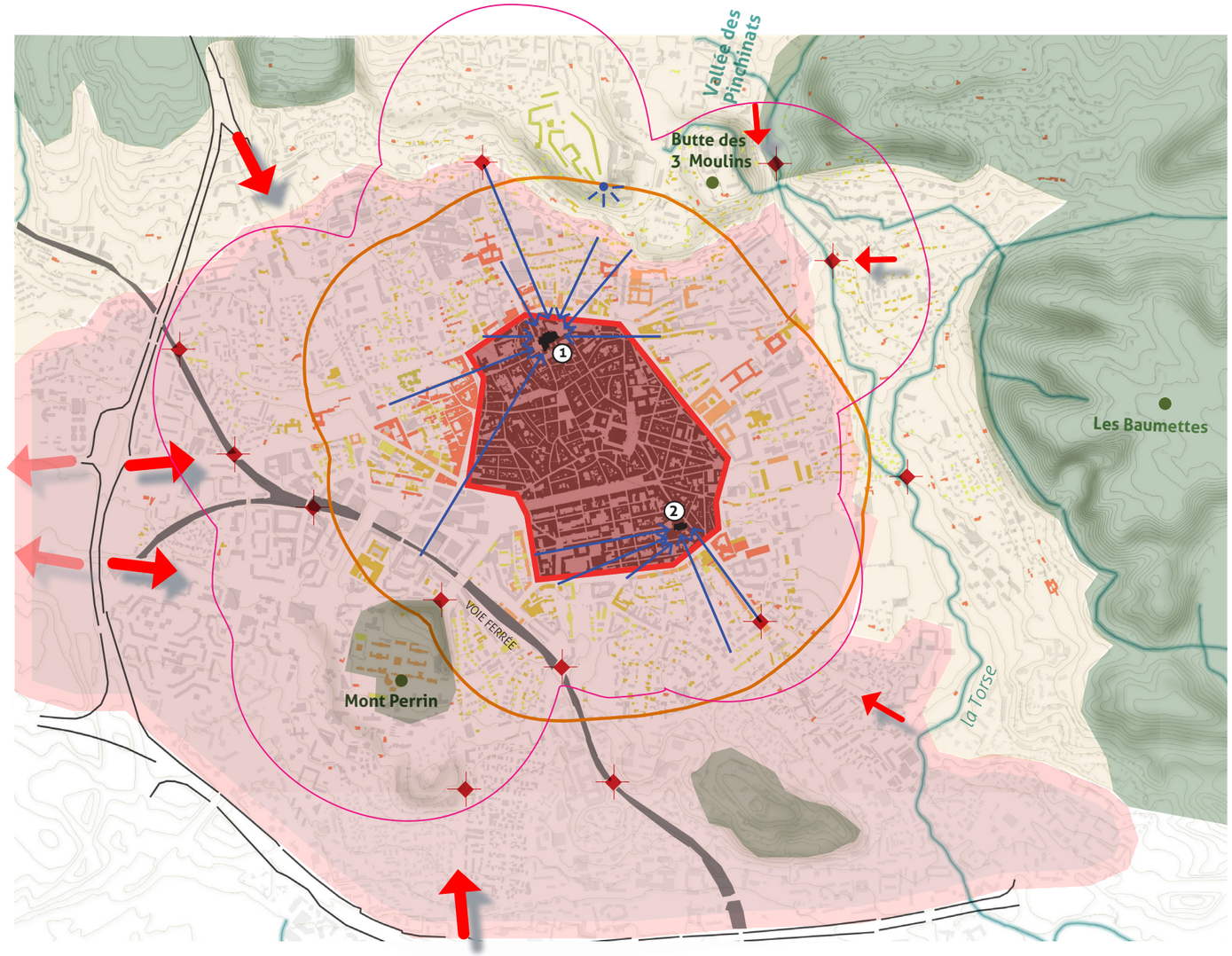

Reliefs peu bâti voir boisés

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026



© AUPA

Vue depuis l'avenue Philippe Solari sur le clocher de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence et la cheminée de Meyreuil.



Une succession de crêtes boisées au nord, la barre de Célony, la Trévaresse et au loin le Luberon



Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

c - Les caractéristiques des entités urbaines composants la ville-centre

Secteurs, quartiers, entités

Les deux territoires urbains identifiés dans les pages précédentes sont composés de secteurs, d'entités et de quartiers aux caractéristiques urbaines, architecturales et au provenances historiques très variées :

- l'emprise de la ville antique directement en lien avec le centre ancien, comprenant des vestiges et une organisation axée héritée,
- tissus faubouriens en continuité avec le centre ancien (alignement bâti homogène sur une des voies historique de communication),
- quartiers 19e et début 20e siècles (alignement bâtis continus sur voies historiques ou aménagées spécialement pour la création du quartier,
- lotissements structurants 1ère moitié du 20e siècle (ouverture d'un réseau viaire scondaire intégré au réseau publique),
- ensembles d'immeubles collectifs (barres, tours, plots) organisés en dehors de toutes logiques parcellaires et viaires historiques formant des entités accessibles ou non rattachées à une voie,
- grandes emprises religieuses, militaires, scolaires, universitaires ou autres équipements (parcelle ou ensemble de parcelles fermées comprenant un ensemble de bâtiment)

On observe que les abords immédiats du centre ancien sont constitués d'une couronne densément formée de grandes emprises du 19e siècle au nord et à l'est, et du début 20e siècle au sud. Plusieurs quartiers se singularisent par leur constitution historique particulière (ville antique, quartier de rénovation urbaine) ou par la présence d'un équipement (école primaire, gare). Les ensembles d'immeubles collectifs et lotissements structurants concernent les deux territoires urbains relevés. L'aire d'étude et la zone tampon du SPR couvrent les trois territoires urbains identifiés et plusieurs entités urbaines identifiées.

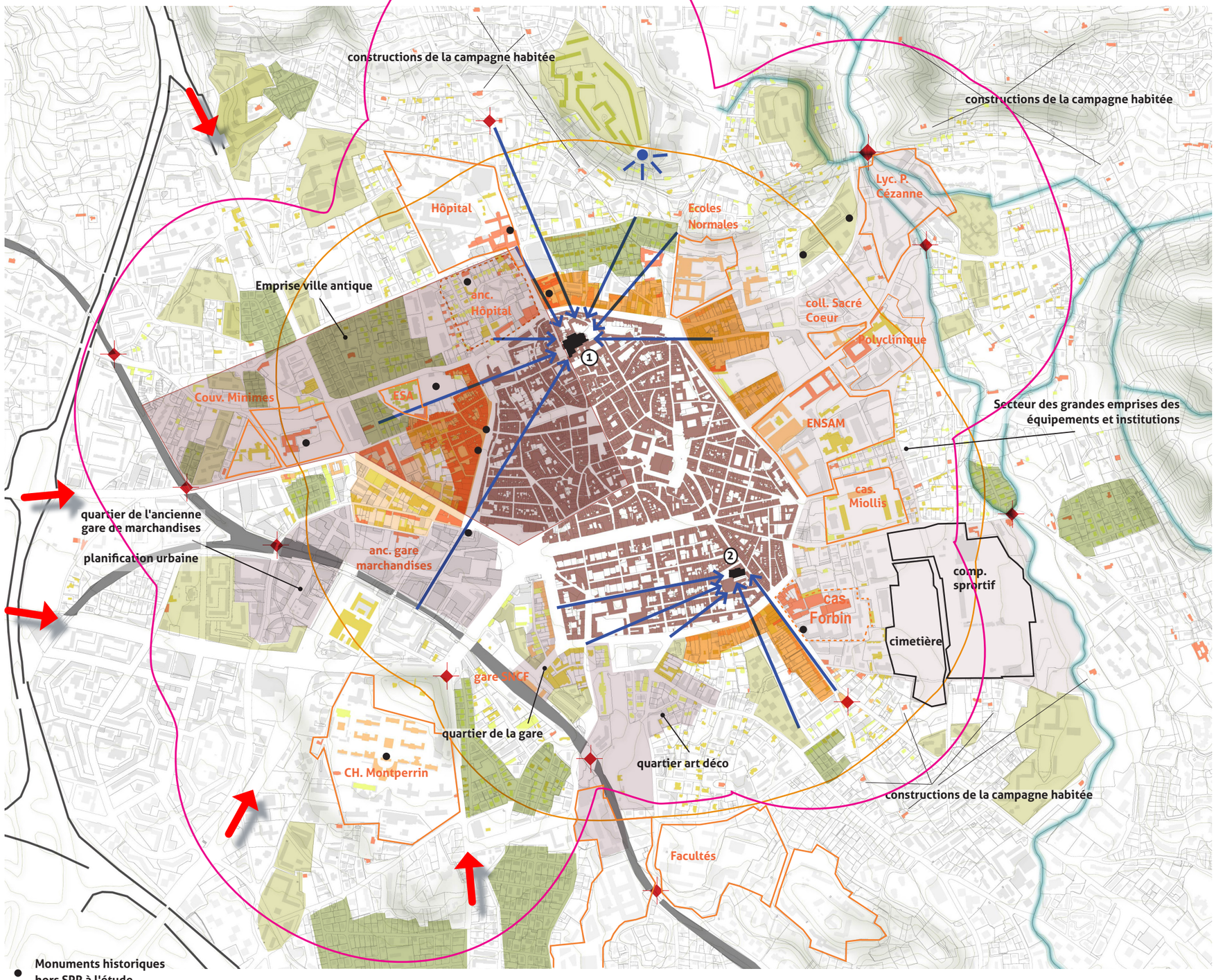

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Vélums et alignements

R+2
R+3

La ville constituée (tissu urbain composé d'ilôts fermés découpés en plusieurs parcelles bâties en alignement sur rue et en mitoyenneté, avec vélum relativement homogènes) se déploie essentiellement dans le centre historique et sur quelques ilots 18°-19° siècles en front de boulevard. Ces immeubles s'élèvent rarement au-delà du R+3-4 sur rez-de-chaussée.

R+5
R+6

Le **quartier art-déco**, début 20° siècle et le **quartier de l'ancienne gare de marchandises** réaménagé à la fin du 20°-début 21° siècle convoquent également cette forme urbaine. La hauteur des immeubles est cependant plus importante : R+6/7 sur rez-de-chaussée. Au-delà de ce pourtour tenu, la ville est composée de deux types de tissus urbains : ensembles d'immeubles collectifs 2° moitié 20° siècle et lotissements :

R+3
R+5

- **Les ensembles d'immeubles** se caractérisent par l'implantation dans un plan ouvert de bâtiments semblables à la volumétrie simple et radicale (barre, plot). La notion de parcelles disparait. Les constructions ne sont pas systématiquement voir jamais implantées en aligement des rues. Cet agencement crée des espaces libres plantés ou pas, fermés ou accessibles au public. L'ensemble peut se déployer sur un ou plusieurs ilots. Leur intérêt et leur cohérence tient à la qualité de leur traitement architecturale et à la bonne tenue des espaces libres. Leur hauteur se situe en moyenne à R+4 mais varie du R+3 au R+11. Les ensembles les plus hauts se situent prinicpalement **dans la 2° couronne**.

R+5/11

R+1

- **Les lotissements** sont composés de plusieurs parcelles de forme et de dimensions comparables voir identiques. Une petite construction y est établie généralement en son centre, elles sont parfois regroupées deux à deux. Les parcelles sont fermées par des clôtures qui sont les seuls éléments en alignement sur la rue. Le vélum de ces quartiers est bas : R+1.

En dehors de ces entités urbaines, le tissu intersticielle, vestiges de la campagne habitée ou constructions d'opportunité évoluent entre le R+1 et le R+4 selon les possibilités offertes par les régles de prospect formant des territoires peu caractérisés, voir confus.

Il faut donc retenir qu'en dehors de quelques secteurs le vélum de la ville est relativement peu élevé (R+1-4) et que la 2° couronne se distingue de la ville-centre par la présence de tissu intersticiel plus étendu et d'immeubles plus élevés.

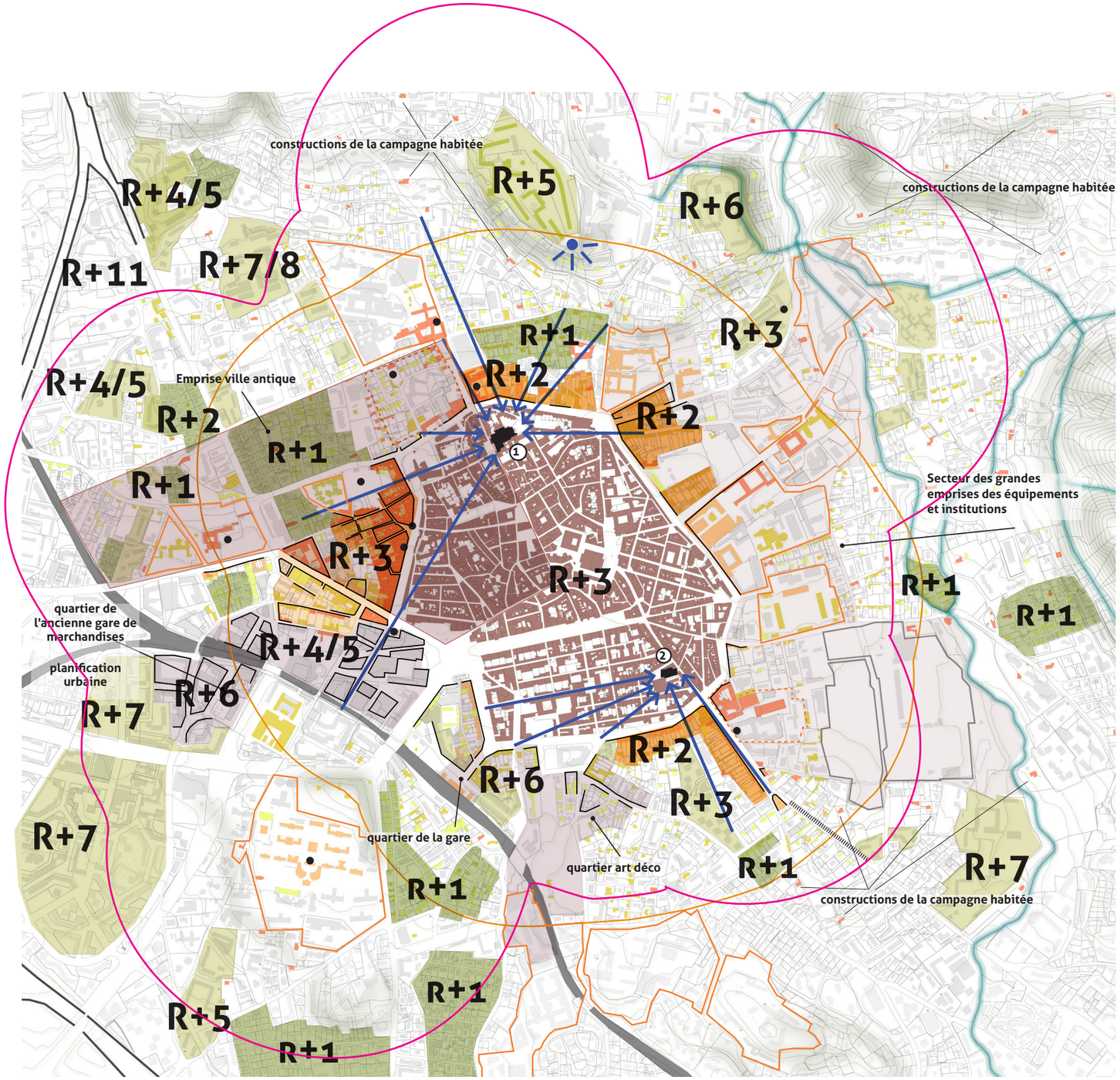

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

èC CHAILLAN Ève
Architecte DPLG - HMONP
Architecte du patrimoine

Atelier Skala architecture & patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Tissus faubouriens

Les faubourgs se développent tardivement à partir de la fin du 19° siècle, le long :

- des cours menant aux édifices institutionnels déjà fondés à l'extérieur de l'enceinte.
- des voies de desserte principales de la ville. Il en résulté des alignements, des gabarits et un traitement de façade cohérent.

Implantation : alignement strict sur la voie, des passages vers le fond des passerelles peuvent être ménagés entre deux bâtiments.
Gabarit : Rdc à R+2, continuité de la modénature et corniches.
Toiture tuiles à 2 pans.
Matériaux : enduits, menuiseries ext. bois,...

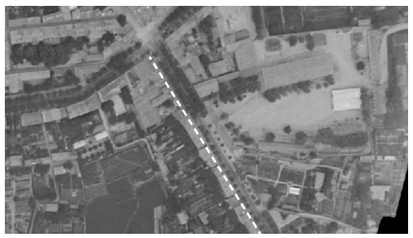



1. Vue aérienne 1930. Remonterletemps.fr
2. Cours Gambetta

lotissements structurants

Le déploiement de maisons individuelles a eu lieu au début du 20° siècle. Des parcelles agricoles ont été entièrement loties comme en témoignent ces secteurs cohérents bien préservés.
Les maisons sont implantées en alignement, en retrait des voies. Des espaces plantés offrent des abords très soignés aux rues, tandis que des jardins individuels garnissent les fonds de parcelles.

Implantation : en retrait de la voie pavillon, maison jumelées,...
Les limites sont traitées avec une clôture basse, de la métallerie et un espace planté.
Gabarit : Rdc à R+1
Toiture tuiles à 4 pans, 2 pans.
Matériaux : enduits, menuiseries extérieures bois, modénature brique, ...

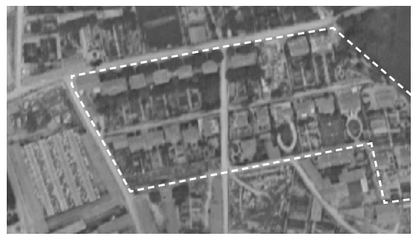



1. Vue aérienne 1930. Remonterletemps.fr
2. Avenue de la Violette

ensembles d'immeubles collectifs

Après guerre, l'explosion démographique impose la construction frénétique de grands ensembles à proximité du centre à partir de la 2e moitié du 20° siècle. Certaines opérations sont menées par des architectes de renom comme Pouillon qui influencera toute la production architecturale de l'époque dans la région.

Implantation : ces ensembles sont constitués d'immeubles de plan carré ou rectangulaire, isolés ou regroupés
Les limites sont traitées avec une clôture basse et un espace planté.
Gabarit : R+3 à R+?
Matériaux : divers selon les opérations.

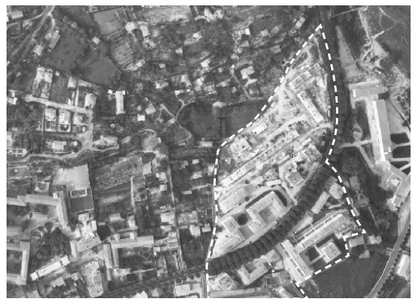



1. Vue aérienne 1960. Remonterletemps.fr
2. Avenue Jean Moulin

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

d - Les qualités paysagères, urbaines, architecturales et patrimoniales de l'aire d'étude

La périphérie immédiate du centre historique comprend une densité de patrimoines variés issus des étapes historiques de domestication du territoire.

Il faut noter la grande qualité paysagère de ces abords composés des vestiges de la campagne habitée (propriété, parc, jardin, cour, etc.), des jardins et espaces libres plantés des lotissements, ensembles d'immeubles collectifs et grandes entités historiques. Circonscrit ou souligné par des murs de clôtures et de soutènement, annoncé par des portails monumentaux et accompagné par les grands alignements d'arbres d'entrées ville, ce patrimoine paysager caractérise la ville. Il faut relever aussi la qualité des édifices de la 1° au 3/4 du 20° siècle qui se traduit par des immeubles, des ensembles de logements collectifs et quelques équipements d'enseignement. Il faut encore remarquer la singularité de certaines maisons dans des expressions architecturales soignées voir richement ornées. Ces patrimoines cotoient quelques constructions nouvelles remarquables.

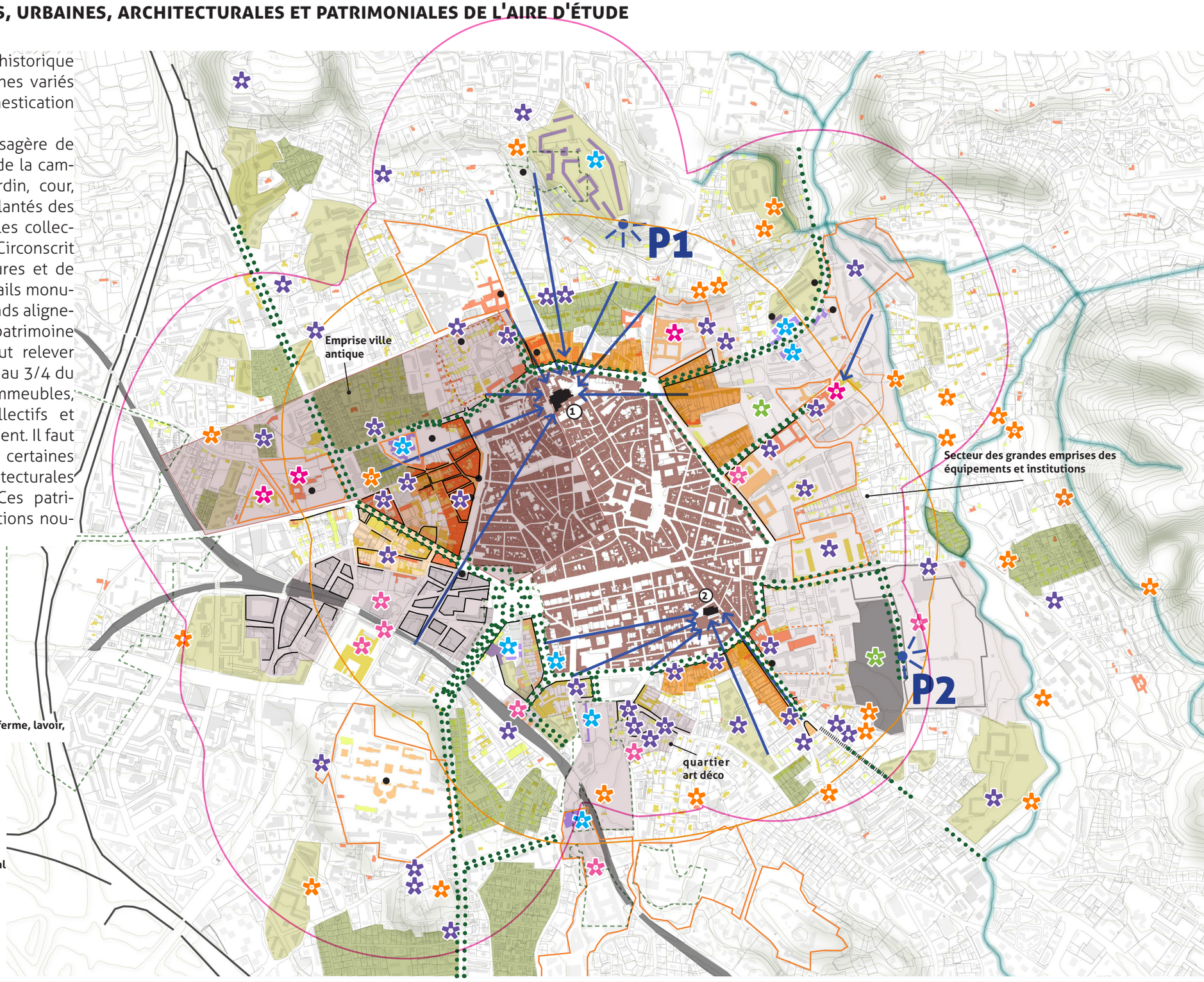

Patrimoine protégé

- Site inscrit et/ou classé loi 1932

Patrimoine du bâti

- bâtiment labéllisé ACR (label XX°)
- bâtiment signal
- bâtiment ou ensemble remarquable
- patrimoine de la campagne habitée : bastide, ferme, lavoir, moulin à vent, portail, aqueduc, etc.

Patrimoine urbain

- entité historique
- alignement d'arbres historique subsistant
- panoramas historiques
- vues sur un édifice monumental MH ou signal
- espace paysager : jardin public, cimetière

Entités urbaines

- lotissements structurants
- ensembles d'immeubles collectifs

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Patrimoines urbains

Panoramas historiques

Outres la qualité des paysages qu'ils offrent sur la ville contemporaine, ces panoramas proposent aussi une lecture historique et patrimoniale de la ville.

P1 *Panorama sur le centre ancien et Sainte-Victoire*



Panorama sur la ville historique, au sud-ouest, depuis la Cité Beisson.
© Drac paca, Claudine Bron, septembre 2011



Panorama sur la ville historique, au sud, depuis la Cité Beisson.
© Drac paca, Claudine Bron, juillet 2011

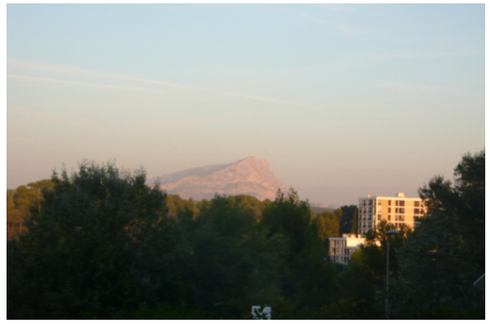

Panorama sur le prisme de la Sainte-Victoire, à l'est, depuis la Terrasse Sainte-Victoire.
© Drac paca, Claudine Bron, juillet 2011

P2 *Panorama sur les collines de Bibémus offrant une relation visuelle entre le centre ancien tout proche et sa campagne notamment parcouru par Cézanne et Zola.*





Panorama sur les collines de Bibémus

↗ vues sur un édifice monumental MH



Alignements d'arbres historiques

Partie prenante des compositions urbaines 18°-19° siècles, les alignements d'arbres créent des séquences annonçant la ville dense. Ils uniformisent et monumentalisent ces portions de voies.



Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Manifestation des limites des grandes emprises historiques et autres domaines







Lorsque les bâtiments eux-mêmes ne font pas la limite du domaine ou de la propriété, les murs de soutènement en moellons de pierre calcaire ou les murs bahut avec grille s'y substituent. La végétation des parcs, cours ou jardins associés en dépassent généralement, créant ainsi des séquences et des ambiances singulières sur la rue. Ces ensembles contribuent à l'image d'une ville arborée, intime et à taille humaine.

Espaces paysagers

Espaces présentant une qualité environnemenale, de composition paysagère et/ou mémorielle. Ils contribuent au récit historique de la ville et à son embellissement.

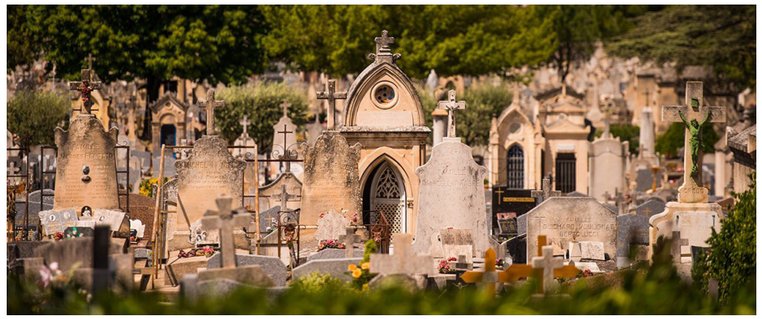

Cimetière d'Aix en Provence



Jardin Rambot

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Patrimoines bâtis

Le quartier art-déco






Quartier contemporain du parc parc Jourdan (Site classé) et de pusieurs bâtiments labellisés Architecture Contemporaine Remarquable (ancien label XX°) : l'ancienne cité universitaire, la cité Gontard, les palais Albert 1° et Victor Hugo. Plusieurs immeubles déploient des compositions architecturales particulièrement intéressantes et repérésentative de cette période.

Les vestiges de la campagne habitée





Bastides, mas, moulins, lavoirs, etc., inclus dans le tissu de la seconde moitié du XX° siècle. Il s'agit de vastes constructions généralement inscrites au centre d'une grande parcelle arborée et close, se signalant sur la rue par un portail monumental.Ces vestiges de campagne habitée en lien avec le patrimoine cézannien et notamment l'atelier Cézanne (MH) et le pavillon de Trimont (MH).

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Bâtiment signal



Les Arts et Métiers, début 20° siècle





Le Pavillon Noir, Rudy Ricciotti, 2006

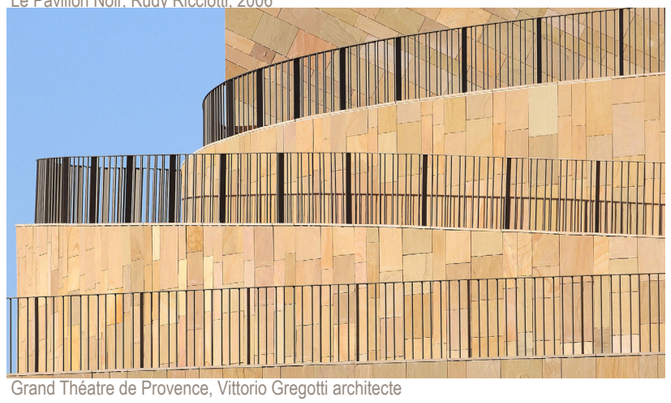

Grand Théatre de Provence, Vittorio Gregotti architecte

Ces édifices se révèlent dans le tissu urbain en portant une valeur de signal dans la composition urbaine. Ils regroupent à la fois des architectures institutionnelles domestiques, commerciales. Leur composition architecturale est monumentalisée.

Les immeubles 19° siècle et antérieurs d'intérêt

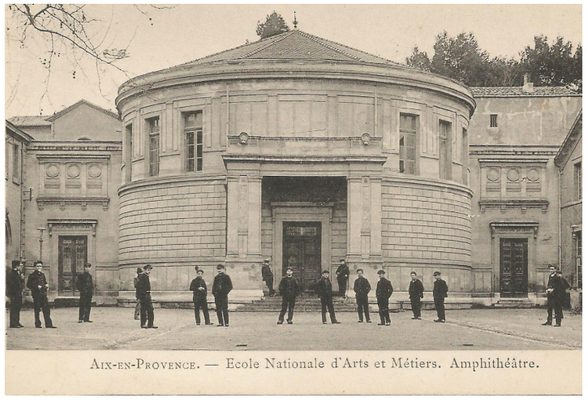

Les Arts et Métiers, grand amphithéatre de 1847, carte postale 1907.



La manufacture d'allumettes construite en 1892.





Architectures remarquables ou courantes, ces constructions témoignent de la constitution historique de la ville. Elles peuvent également présenter un intérêt architectural selon les principes de composition et d'ornementation mis en oeuvre ou un intérêt urbain en formant des séquences (ensemble urbains et architecturaux cohérents structurants).

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Les maisons isolées et maisons de lotissements



Cité Castors, cité en auto-construction



Maison 19° siècle



Lotissement 20° siècle



Maison 19° siècle

Maisons nobles isolées, maisons de lotissement semblables, cossues ou modestes, les maisons repérées présentent un intérêt urbain et/ou architectural, parfois sociologique dnas le cas de la cité des Castors (expérience d'auto-construction). Ces maisons s'accompagnent d'un jardin d'agrément enclos qui offre des qualités entre autres paysagères à la rue. Le traitement de la cloture et des espaces libres contribuent à la qualité urbaine de l'ensemble.

Les collectifs







L'héritage de Fernand Pouillon en matière d'urbanisme et d'architecture moderne est très ancré dans la production locale. Dans la fin du 20° siècle on trouve ainsi dans la périphérie immédiate du centre historique des ensembles d'immeubles collectifs plus ou moins vastes déployant et variantant le vocabulaire du célèbre architecte : radicalité des formes, emploi de détails architecturaux vernaculaires stylisés et de la pierre de Rogne. L'installation des constructions (plan masse) produit un ensemble ouvert mais néanmoins composé selon une hiérarchie d'axes et d'espaces. Les espaces libres sont plantés.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

Patrimoines bâtis labellisés

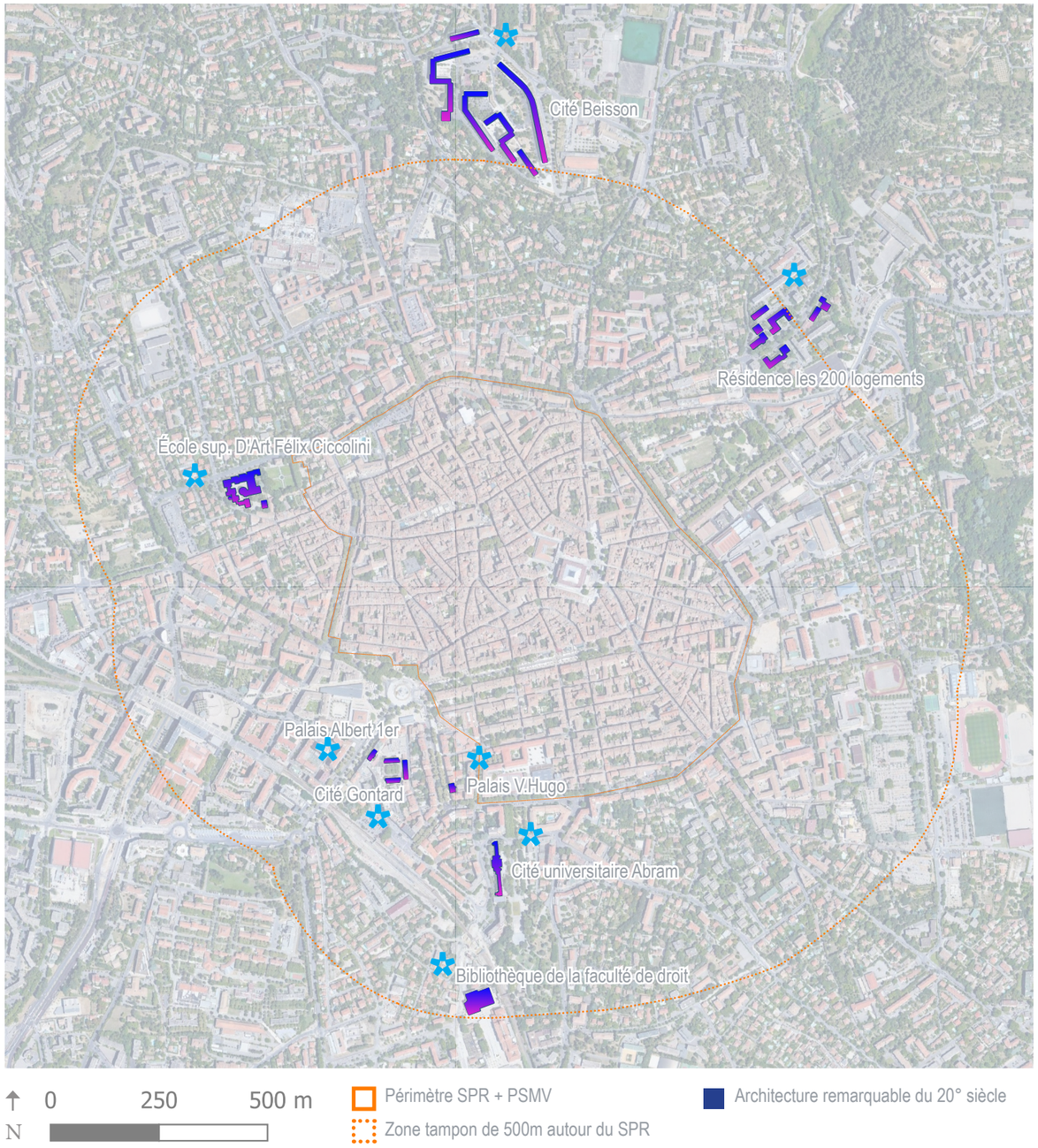

Palais Albert 1er et palais Victor Hugo

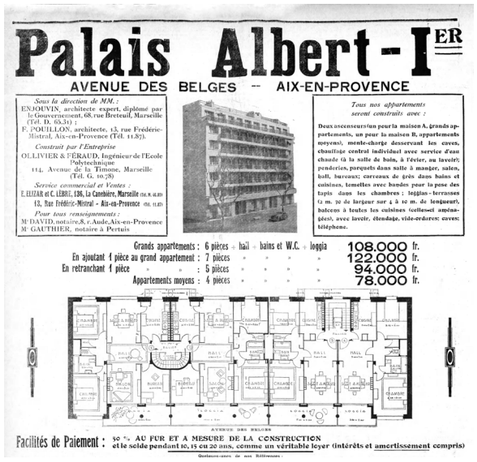



Logements collectifs 1934-1935
Fernand Pouillon architecte

Cet ensemble architectural a été construit de 1951 à 1953, dans un contexte de pénurie en matière d'habitat, marquant la période de la Reconstruction.
L'opération des 200 logements s'inscrit dans ce contexte avec l'objectif affiché de construire "200 logements, en 200 jours pour 200 millions". Son originalité tient au fait que ce projet a cherché à s'inspirer des proportions urbaines aixoises et des constructions traditionnelles locales tout en exploitant des techniques modernes.

C'est à l'occasion de ce chantier qu'a été mis au point pour la première fois un système de construction, associant murs de façades porteurs, en pierre de taille, et cloisons intérieures également porteuses, en briques spéciales, posées verticalement.(4)

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable le 28 novembre 2000.

<u>Propriété</u>
Propriété privée.

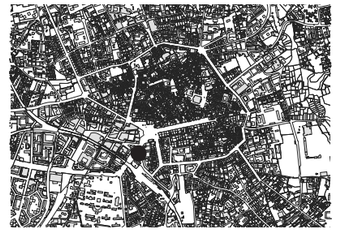



1. Affiche publicitaire, source inconnue.
2. Vue depuis l'avenue des Belges du 1er immeuble de Pouillon, 1934.
3. Vue du Palais Victor Hugo, avenue Victor Hugo, 1935 labellisé patrimoine 20°s. par la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 16 novembre 2006.
"Très bel immeuble de six étages sur rez-de-chaussée, à huit travées, en alignement sur l'avenue, sa façade principale est en pierre de taille. Les balcons arrondis, en relief, sont en béton et soutenus par des pilastres hémi-cylindriques. Ils possèdent des rambardes filantes en métal. Les planchers sont également en béton. La toiture, couverte de tuiles, est à deux pentes. L'édifice est équipé de menuiseries en bois et de volets roulants. Les stores en toile sont rayés vert et blanc. Les portes d'entrée allient métal et verre. Réalisé selon une esthétique "art déco rationaliste", cet édifice de jeunesse est un des premiers chantiers de Fernand Pouillon." Sylvie Denante, drac paca crmh, 2006.
Source : culture.gouv.fr

Transmis au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

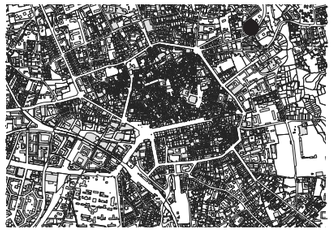

Les 200 logements









1. Élévation des immeubles en pierre de taille
2. Vantaux bois des entrées d'immeubles.
3. Vue aérienne de l'ensemble.
4. Façade avec claustras.
Axelle Le Fur et Agnès Fuzibet, architectes, Les 200 logements, drac paca crmh, 1999 - Source : culture.gouv.fr

Ensemble de logements collectifs .
Construction de 1951-1955
Fernand Pouillon architecte

Cet ensemble architectural a été construit de 1951 à 1953, dans un contexte de pénurie en matière d'habitat, marquant la période de la Reconstruction.
L'opération des 200 logements s'inscrit dans ce contexte avec l'objectif affiché de construire "200 logements, en 200 jours pour 200 millions". Son originalité tient au fait que ce projet a cherché à s'inspirer des proportions urbaines aixoises et des constructions traditionnelles locales tout en exploitant des techniques modernes. C'est à l'occasion de ce chantier qu'a été mis au point pour la première fois un système de construction, associant murs de façades porteurs, en pierre de taille, et cloisons intérieures également porteuses, en briques spéciales, posées verticalement.(4)

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable le 28 novembre 2000.

<u>Propriété</u>
Propriété privée.

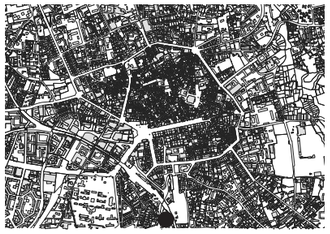

Bibliothèque de la faculté de droit







1. Salle de lecture des étudiants de la BU droit juste après sa construction. 2.Façade de la bibliothèque de droit au moment de sa construction, côté salle de lecture des étudiants.
Images extraites de Guy de Tournadre, La Bibliothèque des facultés d'Aix-en-Provence. Droit et sciences économiques, lettres et sciences humaines, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille
3. Édifice central de la faculté de droit d'Aix
4. Texte descriptif Sylvie Denante, drac paca crmh, 2006.
Source : culture.gouv.fr

Bibliothèque 1950-54
Egger, Pouillon architectes
Le chantier de la faculté de lettres et de droit (débuté vers 1940) est achevé par R.Egger et F.Pouillon après-guerre. Ces derniers réaliseront seuls le bâtiment de la bibliothèque. Elle est ouverte au sud sur le parvis et se compose de trois corps de bâtiments articulés autour d'une cour intérieure. La partie publique à rez-de-chaussée surélevé est couverte de toits à quatre pans en tuiles rondes. L'entrée est constituée d'une galerie couverte en toit terrasse, à pilastres monumentaux, refermant la cour carrée de 14,50 m de côté. L'ensemble en pierre s'harmonise avec le style néo-classique de la faculté.
La façade est, en pierre de taille et située en contrebas de la voie ferrée est remarquable par ses six grandes fenêtres à meneaux. La réserve couverte d'un toit-terrasse, s'élève sur six niveaux. Ses pignons sont aveugles et ses deux façades principales éclairées de vingt-six travées de fenestrons verticaux en relief.
<u>Protection</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable le 16 novembre 2006.
<u>Propriété</u>
Propriété privée.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

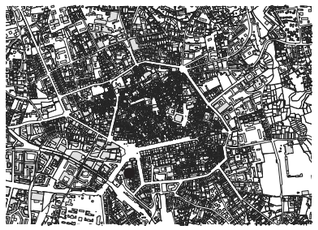

Cité Gontard





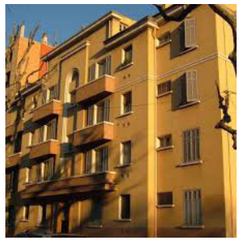

1 et 2. Photographies et textes issus de la plaquette de présentation Castel Gaston
Ville d'Aix-en-Provence, Direction des Musées et du Patrimoine, Sensibilisation au Patrimoine contemporain, programmation - avril 2007
3. Vue depuis la rue du groupe HBM de Gaston Castel et son fils sur l'avenue des Belges à proximité (1931-34).

Logements sociaux 20˚ siècle - 1931-40. Gaston Castel architecte.

La construction de ce groupe d'habitations à caractère social s'inscrit dans le mouvement de lutte contre la crise du logement instauré après la 1ère guerre mondiale. Dès novembre 1894, une loi relative aux habitations à bon marché (HBM) est votée. La cité Gontard s'inscrit dans cette politique de logement social.
La cité Gontard apparaît comme un ensemble de constructions disposées en U entourant une grande cour intérieure. Castel s'inspire de l'architecture des cités jardins anglaises et belges. Il prévoit deux variations autour d'un module de base : module composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages occupant la surface totale du bâtiment. La variation porte sur les extrémités du bâti : dans un cas elles s'élèvent sur deux étages, formant deux pavillons et marquant la verticalité ; dans l'autre cas, formées d'un seul étage, elles marquent l'horizontalité.

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable en 2006.

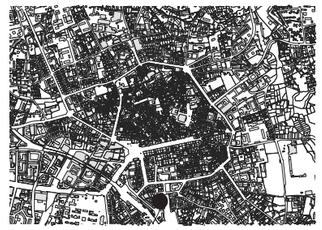

Cité universitaire (ancienne)





1. Photographie de l'édifice en 2006.
À l'origine l'édifice présentait une polychromie verte et jaune. Sylvie Denante, drac paca crmh, 2006. Source : culture.gouv.fr
2. Photographie ancienne pendant le chantier, source inconnue.

Cité universitaire inaugurée en 1935-36. Gaston Castel architecte.

Au début des années 1930, l'office public d'Habitat à Bon Marché (HBM) départemental commande à Gaston Castel (1888-1971), grand prix de Rome, architecte en chef du département, la construction d'une cité universitaire. Le Parc municipal Joseph Jourdan fut créé à la même époque, sur la parcelle voisine de la cité universitaire, et des équipements sportifs étaient également prévus pour compléter ce programme, axé sur l'hygiénisme et le plein-air.
La cité universitaire comporte un corps de bâtiment central bas, flanqué de deux ailes plus hautes. L'ensemble est construit en maçonnerie de moellons enduite. La façade est animée par deux avancées arrondies autour du pavillon central côté parc, et deux tourelles d'angle côté rue. Les ressauts de la façade, ainsi que les balcons des loggias et la corniche saillante ajoutent un rythme géométrique à l'ensemble.

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable le 28 novembre 2000.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

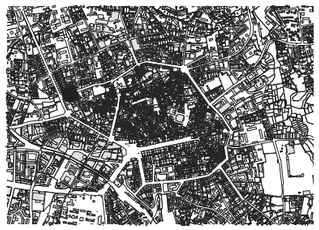

École supérieure d'Art Félix Ciccolini





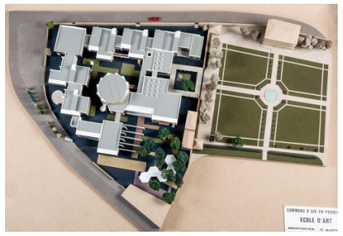

" Le bâtiment, conçu par l'architecte Claude Pradel-Lebar et livré en 1977, met en œuvre les recommandations émises quelques années plus tôt pour la construction des établissements d'enseignement supérieur après 1968. C'est l'adaptation d'une pensée à un contexte spécifique qui a guidé la démarche créative de Claude Pradel-Lebar et qui donne à l'école d'art d'Aix sa spécificité." Article S.Denante In Situ revue des patromoines https://doi.org/10.4000/insitu.29951
1. Vue depuis la cour centrale dans les années 70.
2. Galerie de liaison de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence, 2019. © Sylvie Denante, Drac PACA.
3. Maquette de l'École conçue par Claude Pradel-Lebar.

École supérieure d'Art inaugurée en 1977
Claude Pradel-Lebar architecte.
Le projet de Claude Pradel-Lebar reflète les choix politiques en matière d'équipements culturels de la France au début des années 1970, principalement l'accessibilité de l'art au plus grand nombre. L'école d'art a été construite à la même époque que la Fondation Vasarely inaugurée en 1976 à Aix-en-Provence.
L'école a été pensée sur deux niveaux et un sous-sol. Ici, les espaces rayonnent autour d'une place centrale, à la manière d'un souk. Plusieurs grandes salles constituent des blocs connectés les uns aux autres, qu'il est possible de parcourir en traversant chacun des ateliers. Avec son système de passerelles sur deux niveaux, la conception architecturale permet une libre circulation dans les espaces avec comme point de convergence l'amphithéâtre.
L'insertion urbaine du bâtiment prévoit plusieurs ouvertures sur la ville, dégageant une perspective vers le jardin à la française du Pavillon Vendôme.

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable en juillet 2019.

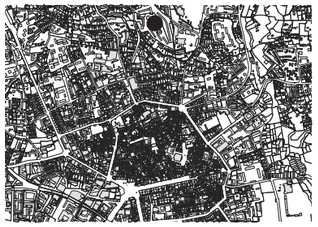

Cité Beisson



Vue aérienne depuis le sud du chantier, vers 1961. Illustration en noir et blanc extraite de la revue Technique et Architecture, numéro spécial sur l'OTH, 1961. Source : Pop culture. gouv.fr

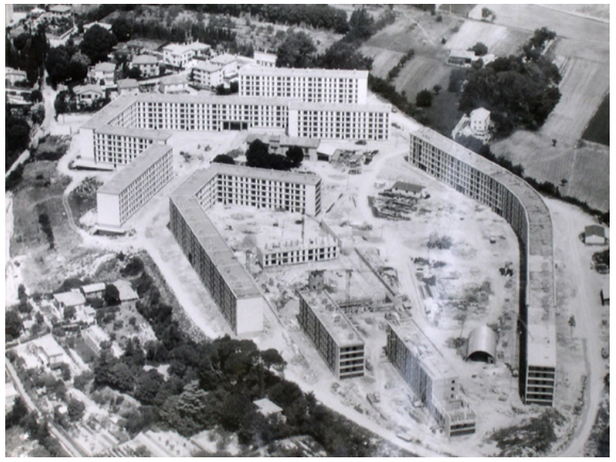

Ensemble de 573 logements collectifs
20° siècle - 1959;1961
Louis Olmeta, architecte.
L'ensemble en 1961 se compose de :

- 9 immeubles-barres de 5 niveaux (R+4)
- 5 immeubles-barres de quatre niveaux (R+3)
- 1 immeuble-barre de trois niveaux (R+2),+ un centre commercial aménagé en rez-de-chaussée.

A l'échelle locale, cet ensemble est un marqueur essentiel pour comprendre l'évolution urbaine et le renouvellement architectural qui s'opèrent à Aix dans les années 1950-1960.
L'architecte Louis Olmeta, élève de Paul Tournon, qui a construit plusieurs ensembles de logements à Marseille, signe à Aix-en-Provence avec la cité Beisson une de ses plus intéressantes réalisations. L'influence de Fernand Pouillon est nettement perceptible dans ce projet, elle transparaît notamment dans la recherche d'un équilibre dans la diversité des volumes, la variation des hauteurs et l'utilisation de la pierre prétaillée.
La composition architecturale joue avec l'horizontalité des dalles et le rythme vertical des façades, souligné par le parement de pierre. Tout en conciliant typologie moderne et matériaux traditionnels, la cité Beisson, qui domine la ville, s'intègre harmonieusement à son environnement urbain et offre une belle qualité de réalisation. Le plan-masse est de Jean de Mailly.
Une étude historique et documentaire a été confiée à Claudine Bron, historienne de l'art, en mai 2011.

<u>Protection et label</u>
Labellisé Architecture contemporaine remarquable en novembre 2006.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

5 - Présentation et justification du périmètre des abords des monuments historiques proposé

a - Les principes de définiton du périmètre proposé

Le choix d'un périmètre unique pour 128 MH

Pour rappel, 128 monuments historiques sont concernés par cette étude de définiton de périmètre délimité des abords dont 116 sont situés dans le centre historique, 10 dans ses abords immédiats et 2 dans sa proche périphérie. Le centre ancien est reconnu pour sa qualité partimoniale, il est à ce titre couvert par un Site Patrimonial Remarquable. Parmi les 12 monuments historiques hors du centre ancien, 3 témoignent de la formation antique de la ville, les 9 autres de la structuration de son territoire hors les murs et des transformations de ce dernier aux 19° & 20° siècles.

Compte-tenu par ailleurs de leur lien avec l'histoire de la formation de la ville et de leur proximité entre eux, il a été décidé d'une part de ne créer qu'un seul périmètre des abords pour l'ensemble des monuments à l'étude, et d'autre part de les considérer comme formant un tout avec la ville-centre. De fait, le périmètre est établi sur les limites physiques et historiques de cette ville-centre en s'intéressant aux composantes paysagères, urbaines et architecturales en lien avec les monuments historiques et témoignant de son passé. Il a donc fallu considérer un territoire urbanisé très hétérogène mais riche d'avoir demeuré jusqu'aux portes du 21° siècle une campagne habitée fameusement connue à travers les oeuvres cézanniennes notamment. L'intérêt des deux couronnes urbaines déployées autour du centre ancien doit être compris dans la superposition de trois phénomènes péri-urbains :

- celui de la campagne de l'ancien régime qui comprenait par ailleurs de nombreux établissements religieux investis et complétés par des établissements universitaires et quelques belles demeures ensuite,
- du déploiement timide de faubourgs puis de lotissements,
- et enfin celui de l'urbanisme moderne très influencé notamment par la production de F. Pouillon sur le territoire.

Des limites claires

Le périmètre délimité des abords des monuments historiques étant une servitude d'utilité publique ayant notamment une incidence dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, il est indispensable qu'il suive des limites physiques et administratives claires : limites parcellaires et voies autant que possible.

La considération des autres servitudes et identification patrimoniales

Le périmètre a été défini en tenant compte des autres servitudes et prescriptions patrimoniales : il intègre les inventaires, bâtis protégés au titre du PLUi et bâtis labellisés ACR (ancien label XX°). Il respecte autant que possible les limites des autres servitudes patrimoniales sur le territoire : rayons de 500m de monuments historiques hors ville-centre et hors étude, sites inscrits ou classés, zone de saisine archéologique.

Logiques retenues pour établir le périmètre

Quatre logiques ont été suivies pour établir les limites du périmètre et déterminer les éléments à y inclure ou à l'en exclure :

<u>logique **des seuils de la ville-centre :**</u>

- les seuils d'entrée de ville : seuil géographique (hydrographie, relief) ou urbain marqué par un alignement bâti sur la voie, un bâtiment signal et/ou alignements d'arbres.
- les limites des tissus antérieurs au dernier quart du 20° siècle : datation des tissus urbains sur la base d'un atlas de plans anciens
- les limites et entrées formées par les infrastructures
- les grands panoramas sur la ville-centre

<u>logique **patrimoniale** :</u>

- l'ensemble des vues proches et lointaines sur les monuments historiques à l'étude.
- les patrimoines reconnus et labellisés.
- le patrimoine bâti, urbain et paysager non protégés/ non reconnus présentant un intérêt architectural ou urbain.
- les grandes emprises historiques associées à un bâtiment patrimonialement intéressant

<u>logique de préservation des **cohérences urbaines** :</u>

- les ensembles urbains cohérents à l'échelle d'un ou plusieurs ilots caractérisants par des ambiances différentes des secteurs de ces quartiers.
- des ensembles de parcelles formant une trame identifiable et homogène au sein d'un ilot hétérogène
- les parcelles bordant une voie dès lors qu'elles présentent une typologies et des constructions similaires.

<u>selon une logique **de découverte urbaine :**</u>

- les enjeux de découvertes des patrimoines reconnus (monuments historiques, SPR, sites)
- les enjeux de mise en valeur des monuments historiques : des abords immédiats et des principaux axes de desserte des monuments historiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

B - Les justifications du tracé du périmètre proposé

périmètre PDA proposé

Limites

- Autoroutes
- Voies ferrées
- Cours d'eau
- Reliefs
- Effet de seuil

Constitution urbaine

- Entrées de ville fonctionnelles principales
- Lotissements ou résidences structurants
- Tissus faubouriens
- Alignements bâtis sur rue

Constitution historique

- Implantation antérieure au 19°s.
- Implantation relative au 19°s.
- Implantation relative au début 20°s.
- Implantation relative 2e quart du 20°s.
- Implantation relative milieu 20°s.
- Entité historique
- Quartier ou secteur répondant d'une logique historique de formation

Intérêt patrimonial

- Monuments historique
- SPR
- Sites inscrits loi 1930
- Sites classés loi 1930
- Label ACR
- Bâtiment ou ensemble intéressant ou remarquable
- Bâtiment signal
- Patrimoine bâti de la campagne habitée
- Espaces paysagers
- Alignement d'arbres historique subsistant
- Jardins suspendus, murs de soutènement
- Vues et panoramas remarquables

le périmètre suit le tracé parcellaire

le périmètre suit le tracé viaire

le périmètre suit le tracé viaire

le périmètre suit le fond de vallée

le périmètre suit le tracé parcellaire

Pont sur la Torse, entrée de ville historique

le périmètre suit le tracé viaire

le périmètre exclut le site inscrit du Jas de Bouffan

le périmètre suit le tracé de la Torse par l'intermédiaire des tracés viaires et parcellaires

le périmètre suit le tracé de la voie ferrée

pont sur la Torse

le périmètre suit le tracé parcellaire en limite de la Torse

le périmètre suit le tracé viaire

le périmètre suit le relief

fin du mur de soutènement des jardins suspendu marquant une nouvelle séquence et un seuil d'entrée de ville

P1

P2

Atelier Skala architecture & urbanisme

èC CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP,
Architecte du patrimoine

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1 Chapelle Notre-Dame de la Consolation : Monument historique générant des vues resserées, prise en compte de l'entité foncière historique complète, intégration des abords immédiats de cette emprise.

2 Le périmètre inclut les vues sur la cathédrale Saint-Sauveur depuis l'avenue Philippe Solari, il intègre les tissus urbains cohérents et les constructions anciennes en contrebas et visibles depuis cette dernière.

Le périmètre inclut les ilôts entrant dans la définition du contexte du monument historique et de l'entrée de ville nord. Il intègre l'ensemble des enjeux urbains (mise en valeur des vues, des abords, des accès)

3 Pavillon Cézanne (MH), monument historique générant des vues resserrées, intégration dans le périmètre des 1ères parcelles aux abords du monument : tissu de lotissement comprenant des constructions anciennes

4 Intégration de la cité Besson, label 20e, ACR, site en surplomb de la ville proposant sur elle un panorama.

5 Le périmètre intègre les seuils d'entrée de ville dans les pincements de la vallée des
6 Pinchinats. Il inclut la butte aux 3 moulins, bâtie et exclut le relief Est non bâti et inconstructible.

Enjeu urbain de mise en valeur d'entrées de ville, zone présentant une densité de patrimoines protégés ou labélisés aux portes et en surplomb du centre ancien.

7 Le périmètre suit le lit de la Torse*, limite hydrographique historique de la ville-centre.
8 Il inclut le Pavillon de Trimont (MH) générant des vues rapporchées, les entités
9 institutionnelles historiques aux abords du centre ancien dont le lycée P. Cézanne (ACR).

*c'est le tracé parcellaire en limite de la Torse qui sert au tracé du périmètre.

10 Le périmètre inclut le cimetière ancien qui présente un intérêt historique et la cité des sports en vis-à-vis formant ensemble une séquence cohérente d'espaces ouvert et offrant un rapport visuel entre la ville-centre et les massifs de Bibémus non bâtis.

11 Le périmètre s'arrête sur le seuil d'entrée de ville sud-est défini par un alignement d'arbres historique, une séquence de jardins suspendus anciens terminant le développement faubourien. Il se détache du tracé de la Torse pour exclure la résidence de la tour Aygosi caractéristique de la 2° couronne.

12 Le périmètre inclut les vues sur Saint-Jean de Malt (MH) et les ensembles et tissus urbains cohérents. Il inclut la première couronne de développement de la ville.

13 Le périmètre inclut les ilots formant les abords de la cité universitaire composés d'immeubles années 30-50 cohérents avec l'architecture de cette dernière et un tissu pavillonaire début XXe s.

14 Le périmètre inclut une partie de la cité universitaire (site inscrit loi 1932) comprenant les immeubles présentant un intérêt patrimonial et architectural (ACR) ainsi que le parc de la cité.

15 Le périmètre inclut l'avenue W Churchill axée sur la cité universitaire de G. castel et les immeubles créant une composition symétrique en se répondant de part et d'autre de la voie. Il excluant le lotissement structurant s'étendant très loin au sud.

Le périmètre est défini pour inclure une partie de la cité universitaire, entité institutionnelle majeur présentant un intérêt architectural, urbain et paysager dans les abords immédiats du centre ancien.

16 Le périmètre comprend l'ensemble hospitalier Montperrin MH, il inclut ses abords immédiats selon la topographie de la butte en excluant lotissement et résidences structurants s'étendant au sud. Il s'arrête sur un seuil de l'entrée de ville au sud défini par un croisement de voie et le début du mur de soutènement de la butte Montperrin.

17 Le périmètre inclut la biblothèque Méjanes, le pavillon noir, le grand théâtre de Provence bâtiments faisant signal en articulation de l'entrée de ville sud et de la gare routière.

18 Le périmètre s'arrête sur la limite dela ville-centre marquée par la voie ferrée en excluant le territoire compris entre la voie ferrée et l'autoroute et comprenant le Jas de Bouffan répondant à des logiques propres d'ancienne bastide en périphérie aixoise.

19 Site archéologique du cours des Minimes (MH), intégration des ilots limitrophes pour assurer la mise en valeurs des abords et accès au monument historique.

20 Le périmètre s'arrête sur un seuil de l'entrée de ville nord-ouest définit par la fin d'un lotissement structurant et le collège Rocher du Dragon. Il exclut les opérations en cours de construction, hors gabarit.

2



Vue ouverte sur le relief aux abords immédiats de la chapelle N-D de la Consolation MH, inclus dans le périmètre

3

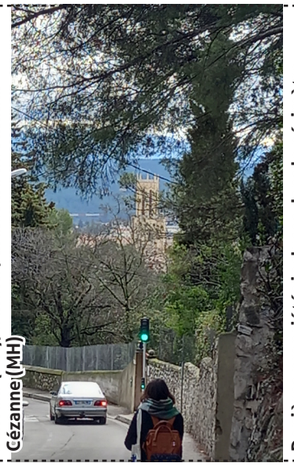

Vue sur le clocher de la cathédrale Saint-Sauveur (MH), à droite, la cloture de l'atelier Cézanne (MH)

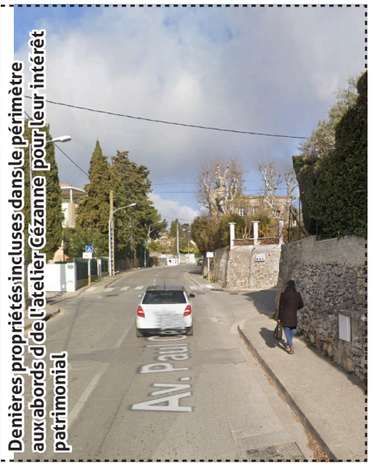

Denières propriétés incluses dans le périmètre aux abords d'de l'atelier Cézanne pour leur intérêt patrimonial

5

6



Eléménts bâtis et urbains accompagnant l'entrée de ville nord prise dans le retief



HORS périmètre

7

8

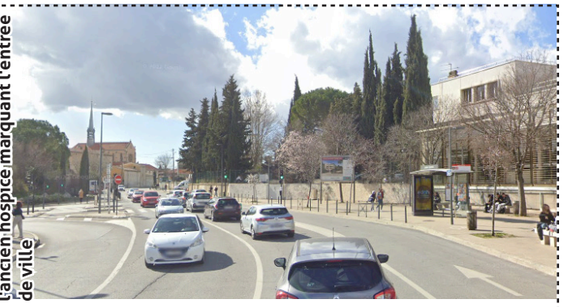

Lycée P. Cézanne et chapelle de l'ancien hospice marquant l'entrée de ville



HORS périmètre vue sur le pont marquant le seuil d'entrée dnas le périmètre

9



HORS périmètre vue sur le pont marquant le seuil d'entrée dans le périmètre

11



Mur de soutènement débutant la séquence à l'entrée sud-est de jardins 'suspendus'



Bastide comprise dans la séquence, incluse dans le périmètre

12





Constructions présentant un intérêt patrimonial incluses en limite sud-est du périmètre.

13





Quartier d'habitat diffus face au parc Jourdan (site inscrit) et comprenant des bastides inclus dans le périmètre

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

15



Av. W. CHurchill composée, axée sur les bâtiments historiques de l'université

17

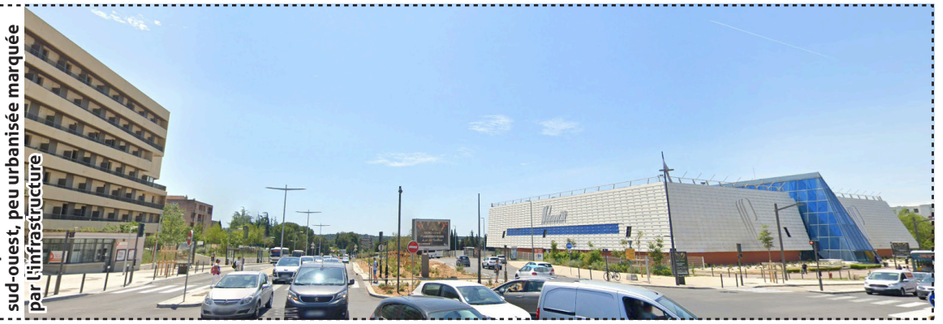

HORS périmètre, entrée de ville sud-ouest, peu urbanisée marquée par l'infrastructure

16



Début du mur de soutènement du Montperrin : limite du périmètre



HORS périmètre : ensembles d'immeubles collectifs exclus



Exemples de constructions aux abords immédiats de l'hôpital Montperrin MH, présentant un intérêt architectural





HORS périmètre : ensembles d'immeubles collectifs exclus

18



Pont ferrovière marquant la limite du périmètre à l'ouest

20



Seuil d'entrée de ville au nord-ouest marqué par l'alignement d'arbres et des ensembles, bâtis cohérents



HORS périmètre, alignement d'arbres discontinu, abords de voies, moins bâtis

Facsimilé au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

c - Le tracé du périmètre proposé au regard des servitudes d'utilité publiques existantes et autres identifications patrimoniales

Le périmètre proposé couvre un territoire d'environ 379 ha. Cet unique périmètre se substitura aux 128 rayons de protection qui se superposent actuellement, sans s'étendre sur la totalité du territoire couvert par ces derniers, ni sur celui du Site Patrimonial Remarquable. Le périmètre proposé exclut les territoires au-delà des seuils de la ville-centre définis par la présente analyse.

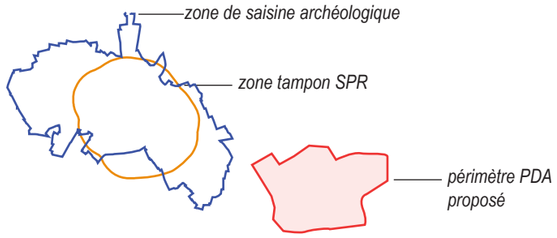

Superposition du périmètre proposé et des servitudes d'utilité publique actuelles

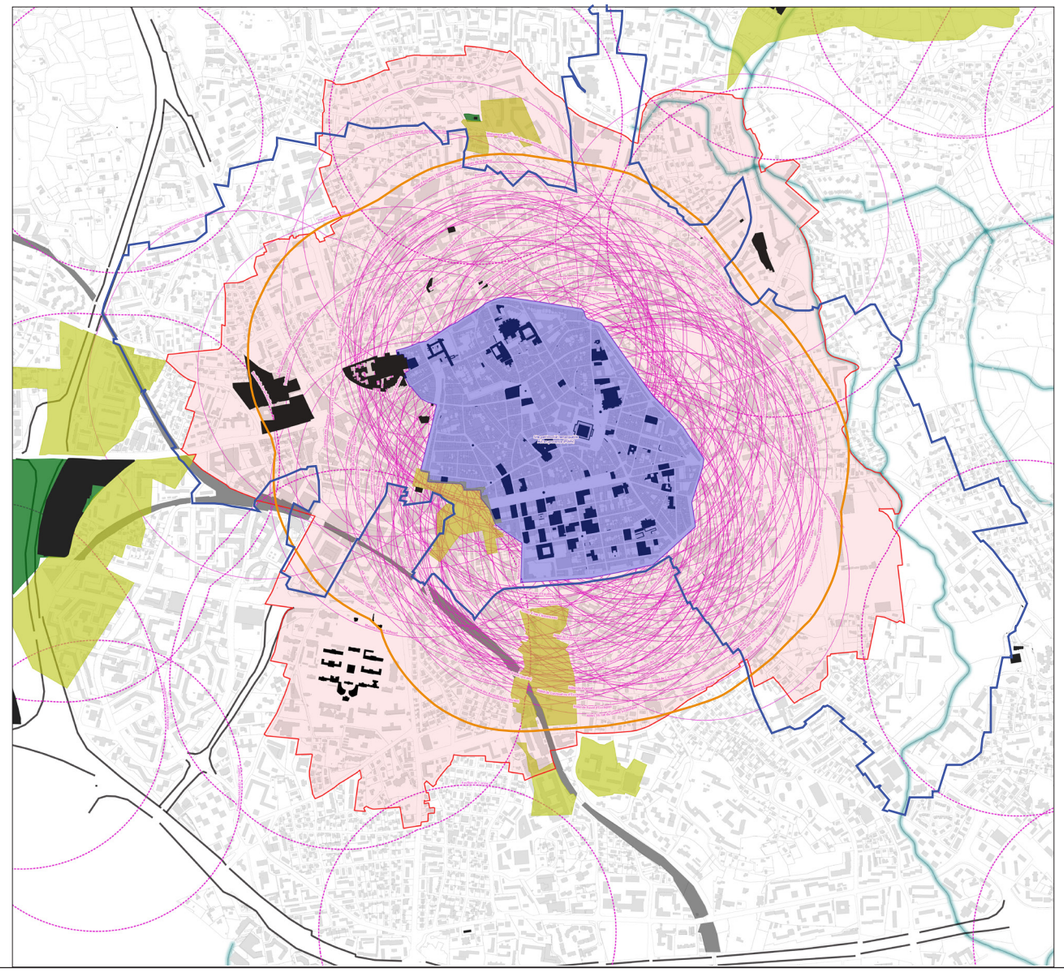

Etat des servitudes d'utilité publiques après approbation du périmètre proposé

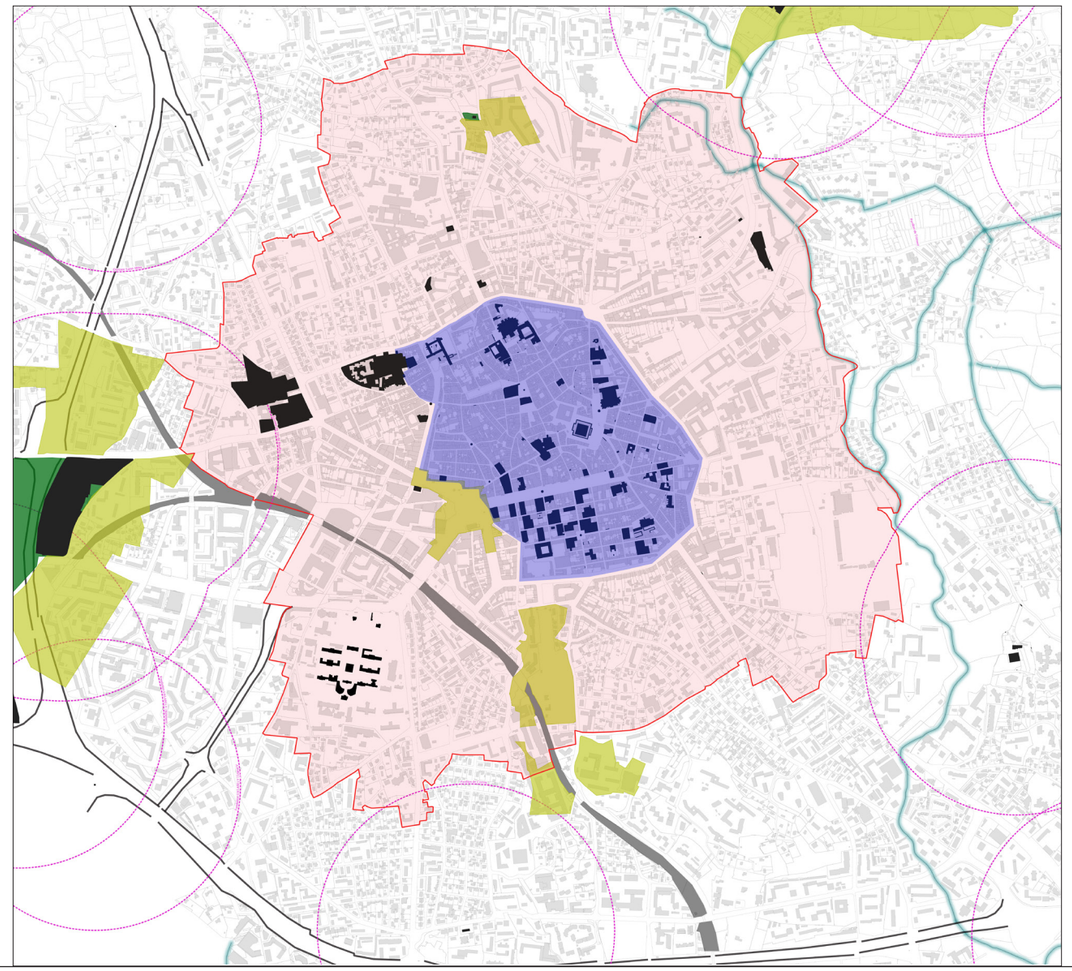

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D - Les planches de détails du tracé du périmètre proposé

D 1/6

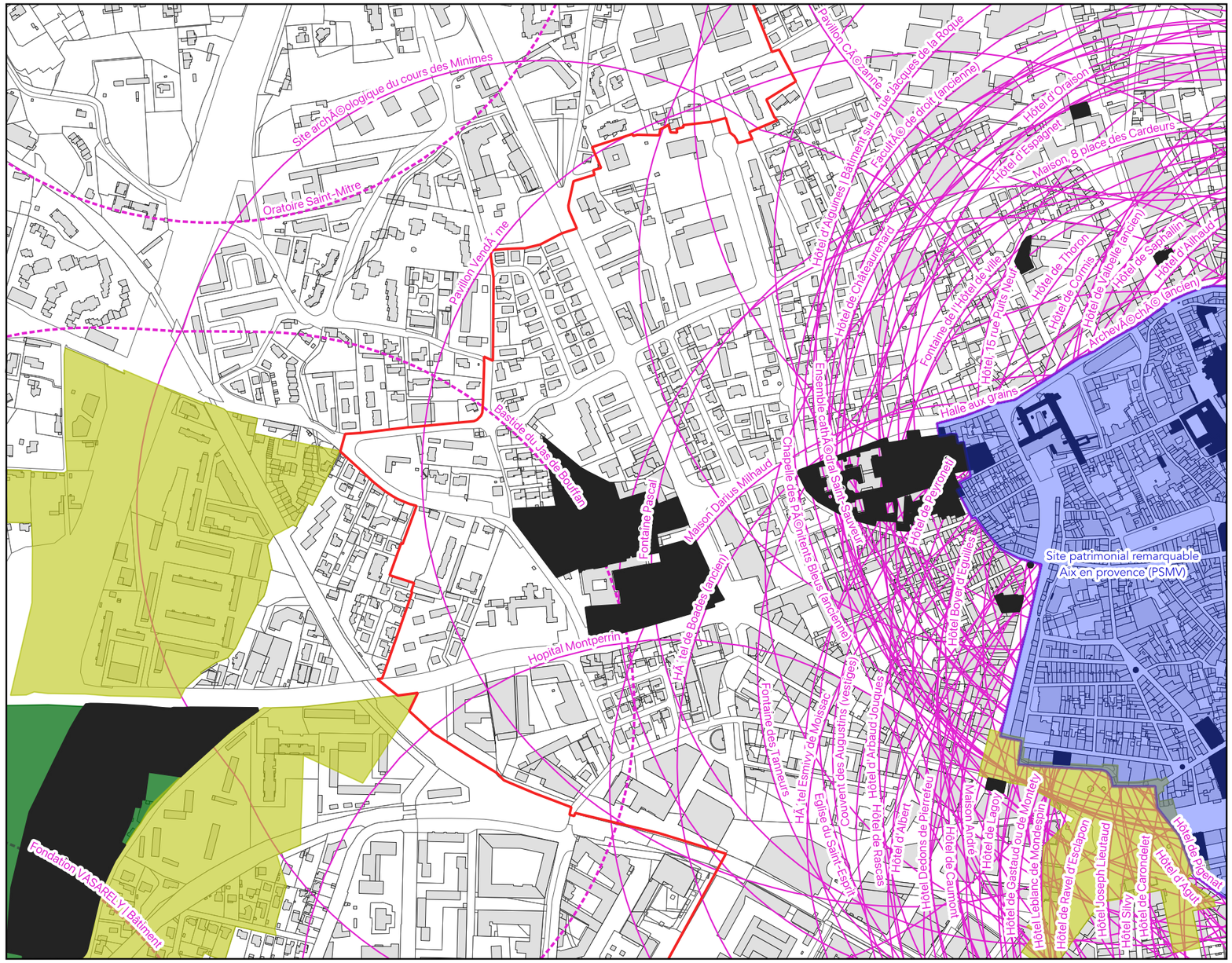



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

èC CHAILLAN Ève
Architecte DPLG-HMONP
Architecte du patrimoine
Atelier Skala architecture urbanisme paysage

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D 2/6

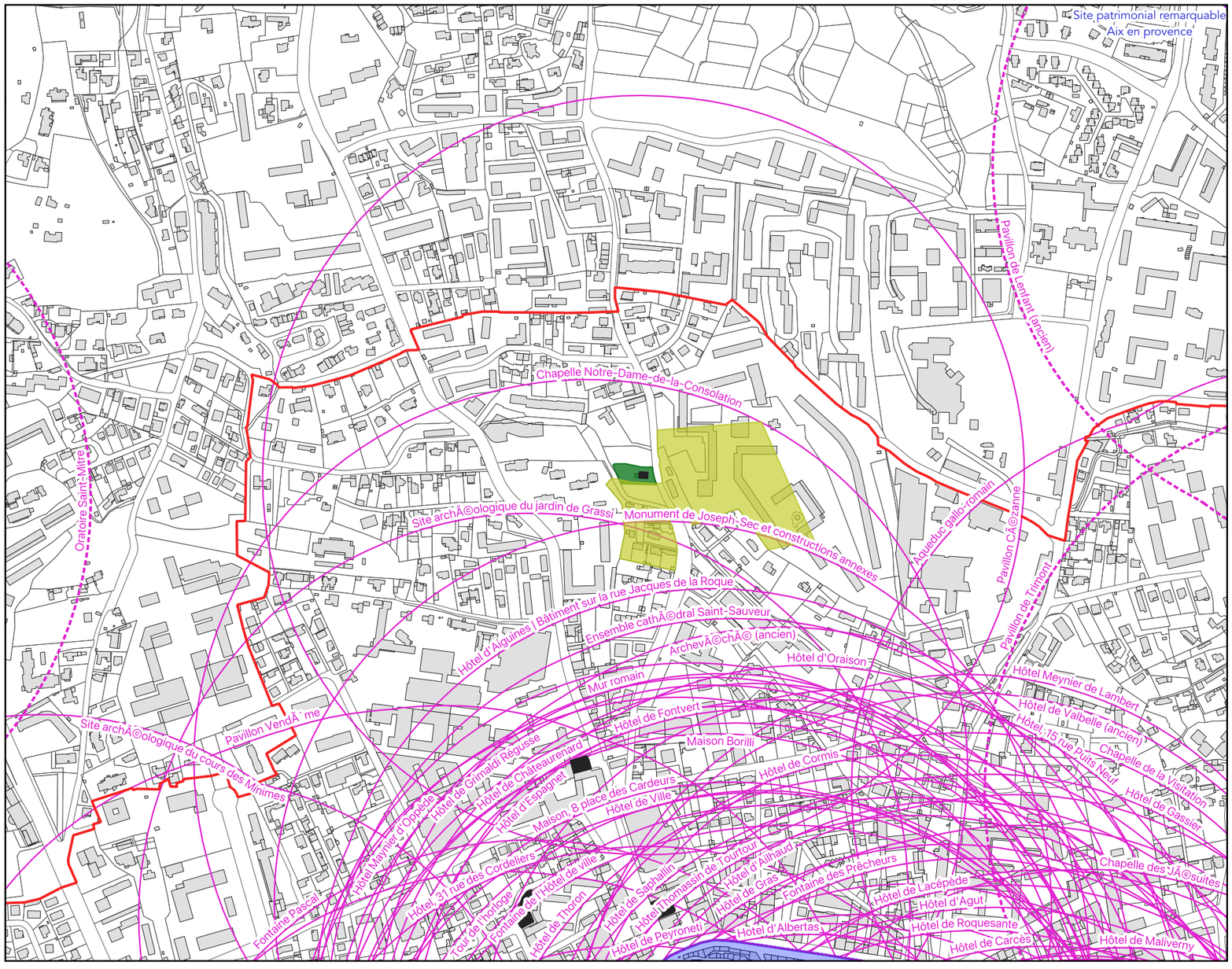

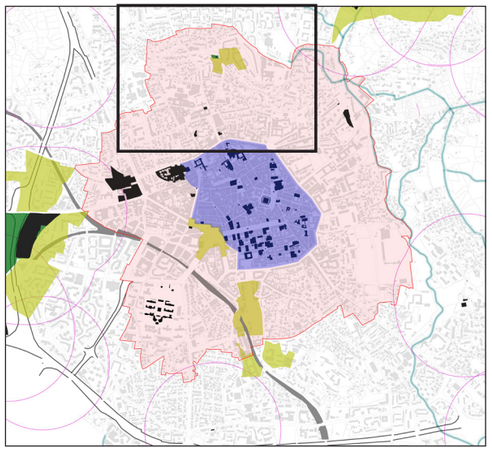

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

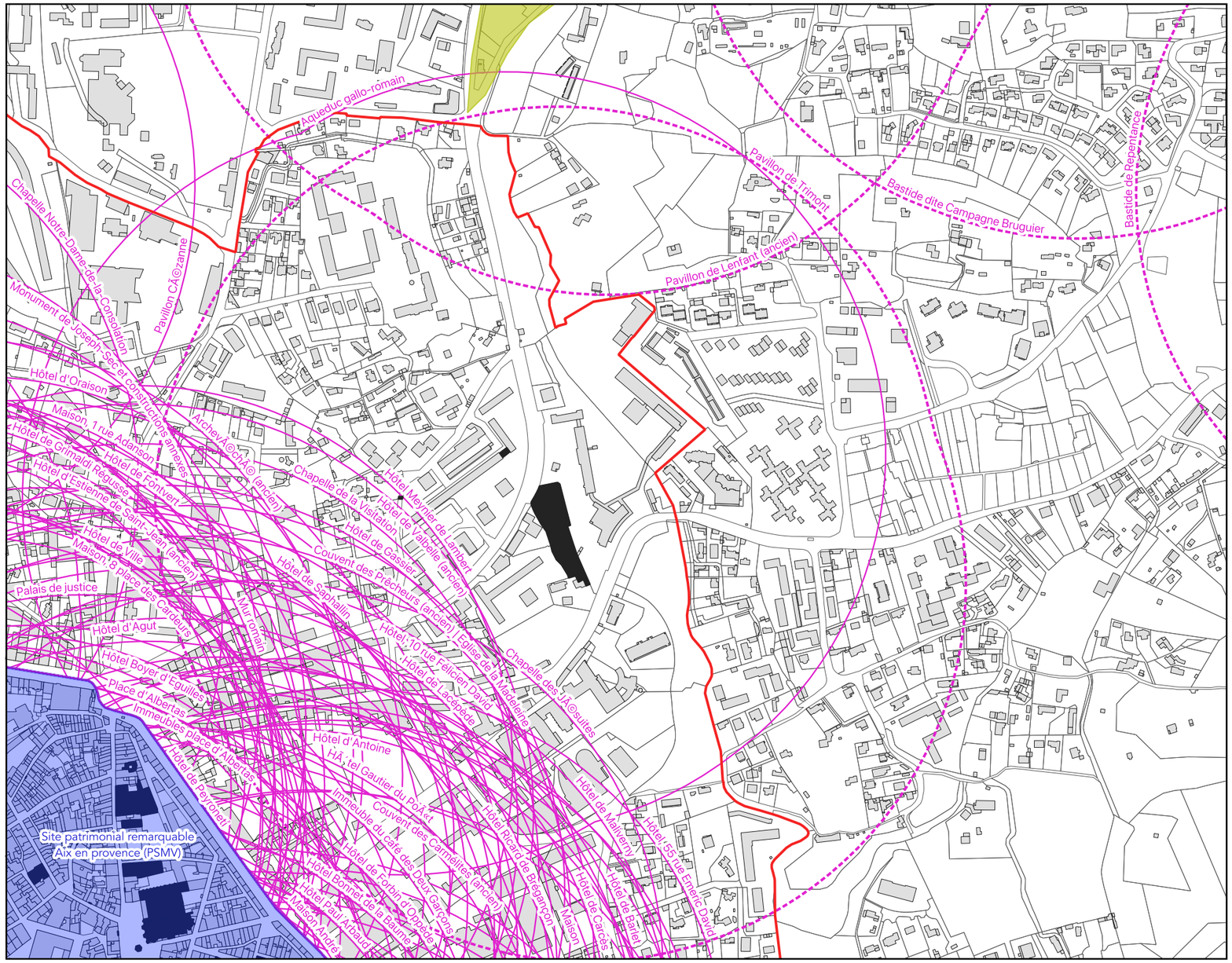

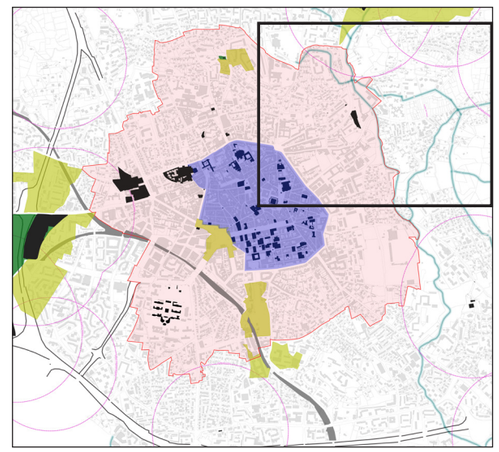

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP
Architecte du patrimoine

Atelier Skala architecture

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D 4/6

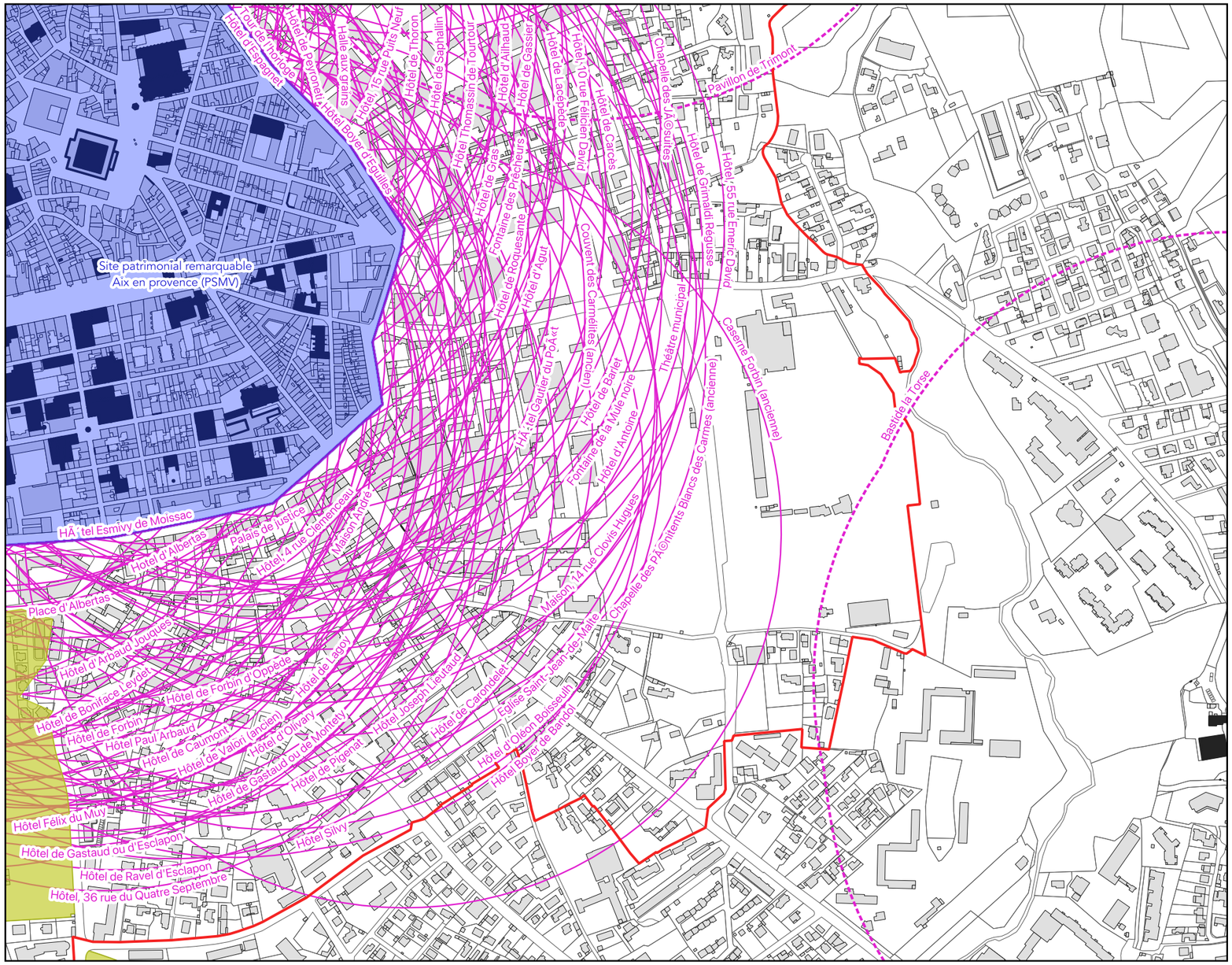



0 100 200 m

Atelier Skala architecture & urbanisme
èC CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP,
Architecte du patrimoine

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D 5/6

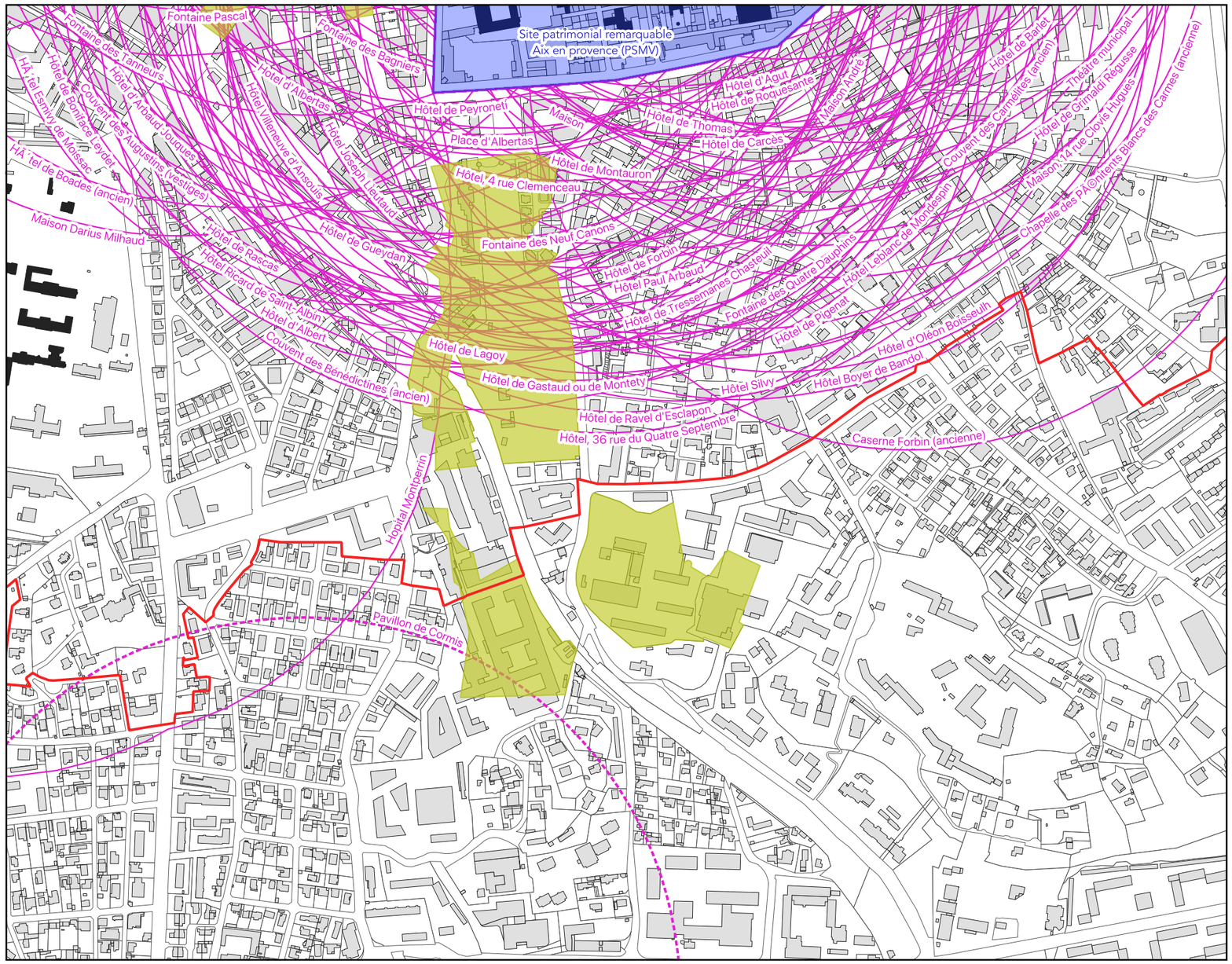

0 100 200 m



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

CHAILLAN Ève
Architecte DPLG, HMONP
Architecte du patrimoine

Atelier Skala
architecture & patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

D 6/6

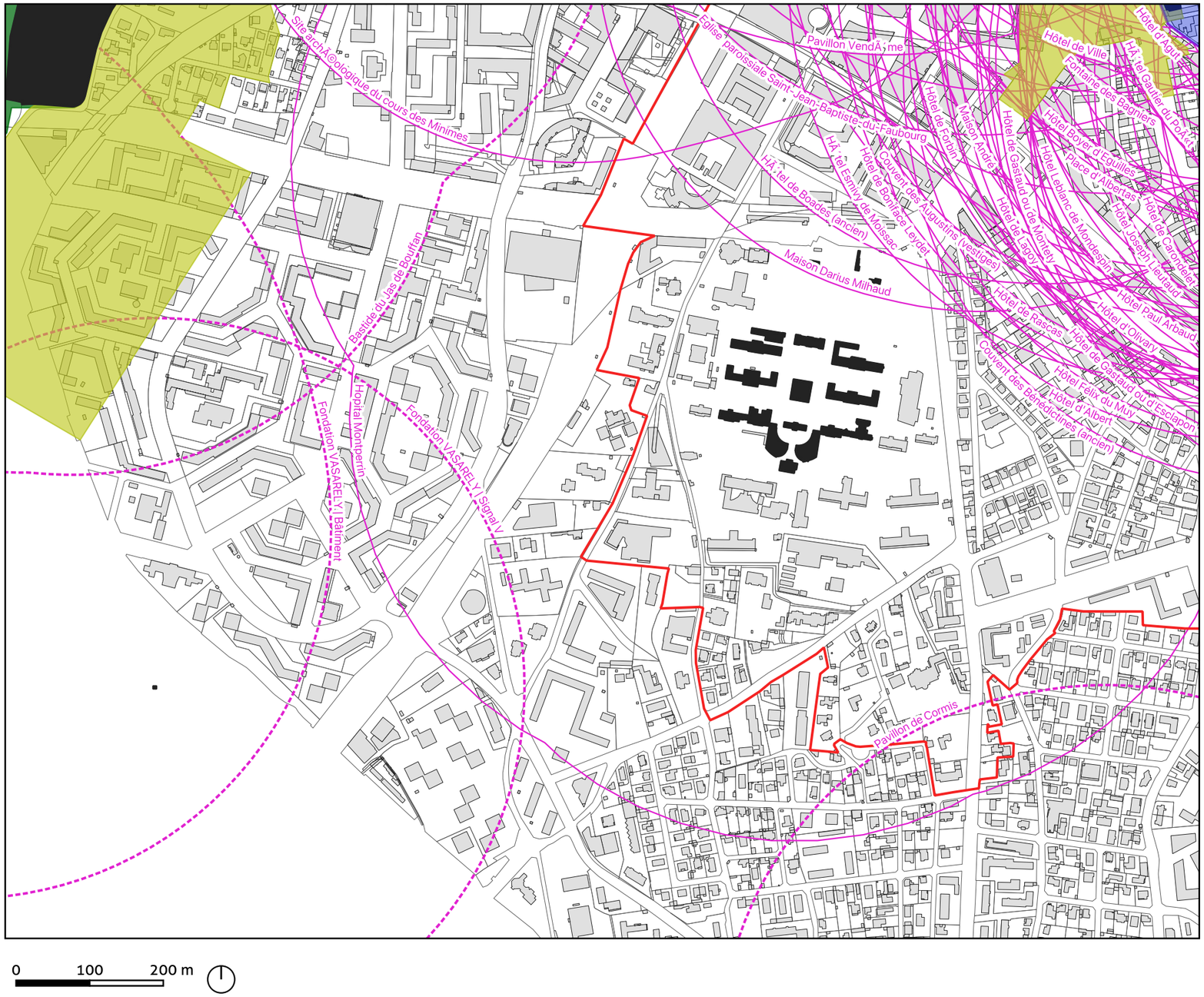



Atelier Skala architecture & urbanisme
èC CHAILLAN Ève Architecte DE HMONP, Architecte du patrimoine

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA

GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026



Carte figurant le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques du centre ville d'Aix-en-Provence et des servitudes patrimoniales en vigueur :

- rayons de 500m des abords des monuments historiques

- sites classés et inscrits loi 1932

- Site Patrimonial Remarquable

Carte dréssée sur le plan de cadastre 2023.

0 250 500 m

document édité le 4.10.24
extrait du rapport de présentation

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Moa : DRAC PACA
Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA
PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP
Architecte du patrimoine
Atelier Skala
Architecture
Facturé au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

5 - Annexes

Atlas iconographies historiques

1575, Plan de la ville d'Aix en Provence
1666, Plan Pitton
1680, Plan Cundier
1741, Plan Coussin
1753, Plan Devoux
1765, Plan Devoux & Coussin
1779, Plan Cassini
1830, Plan Napoléonien
1833, Plan Matheron
1848, Plan Roux-Alphéran - Gasquy
1889, Plan Guichard
1897, Plan Makaire
18XX, Plan Mellottée-Conty
1910, Carte postale Lefranc
1925, Plan Joanne Adolphe
1930, vues d'avion
1936, Plan de l'armée allemande
1947, vues d'avion
1955, vues d'avion

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1575

La ville d'Aix en Provence 1575, gallica.fr



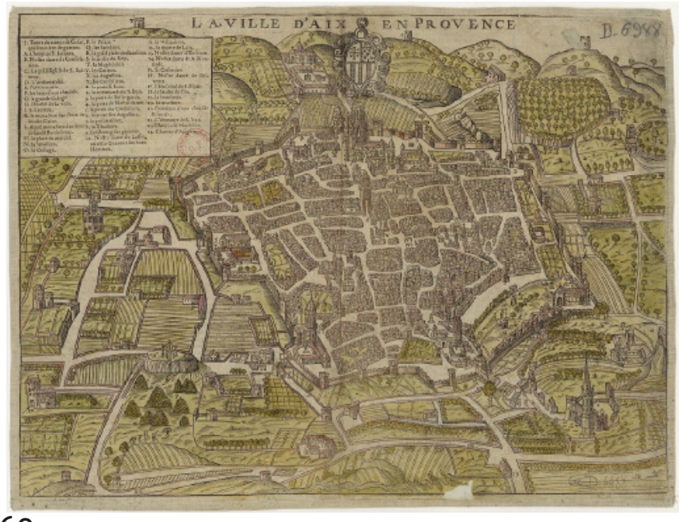

Facture au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1666

Plan Pitton de 1666, gallica.fr



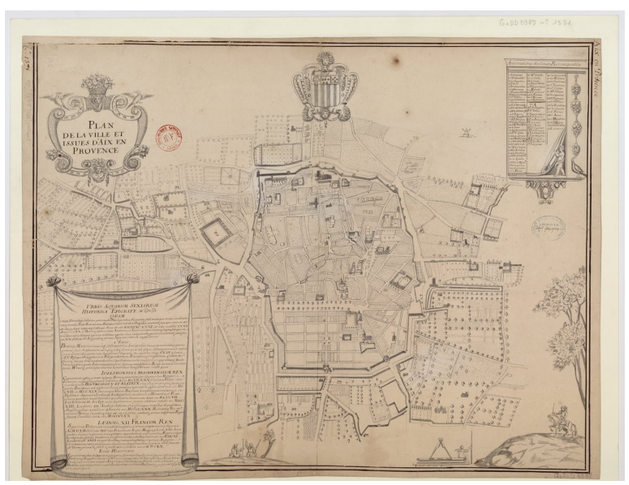

GOUVERNEMENT
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1680

Plan Cundier de 1680, gallica.fr

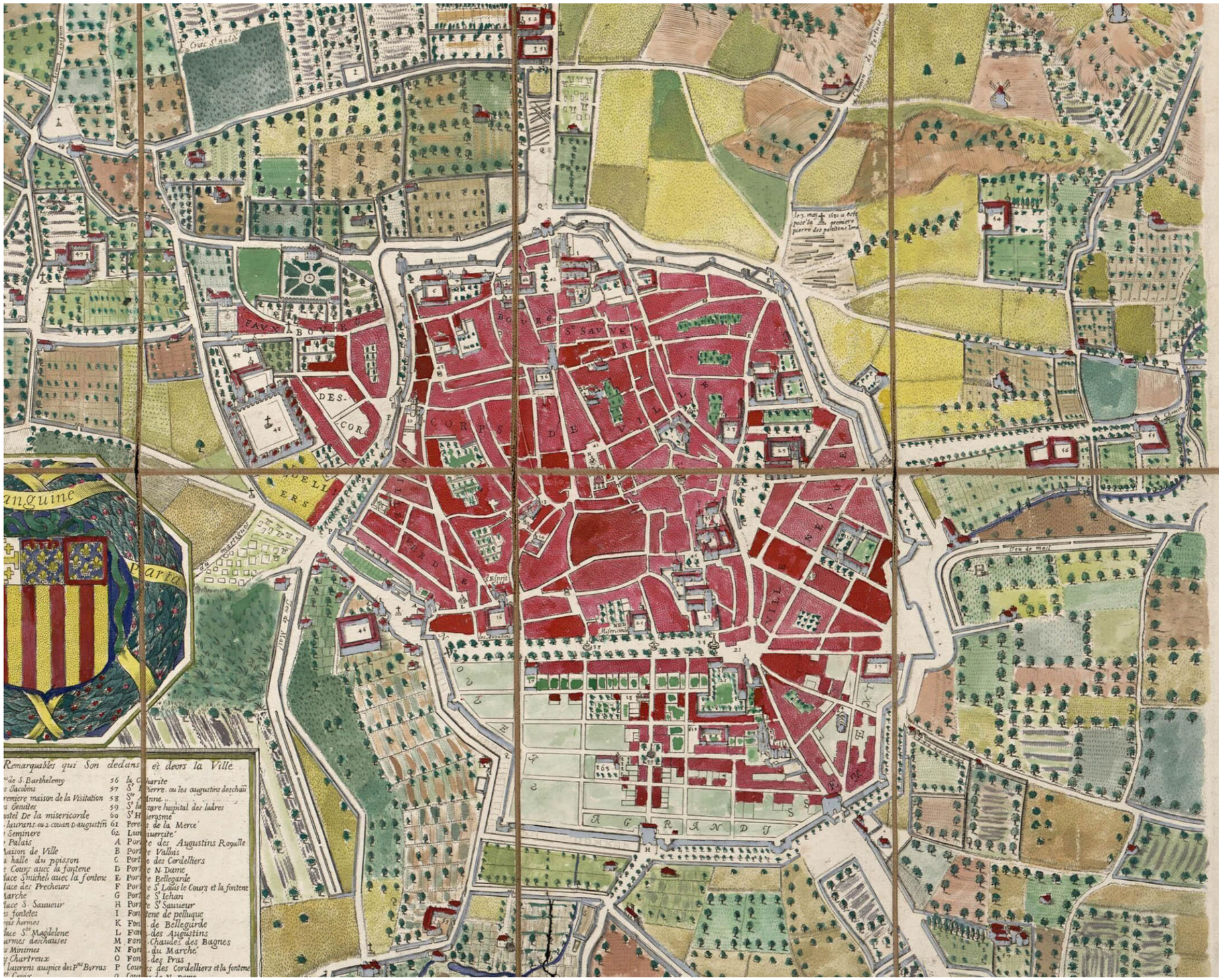

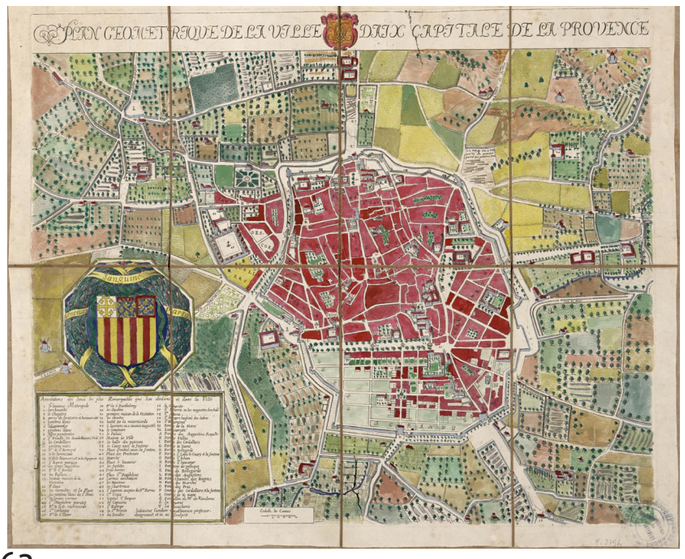

Moa : DRAC PACA

Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA

PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CHAILLAN Ève
Architecte DPLG - AMO
Architecte du patrimoine

Atelier Skala
Architecture & Patrimoine

Facture au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1741

Plan Coussin de 1741, AD 13



Atelier Skala architecture urbanisme

èC CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP,
Architecte du patrimoine

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1753

Plan Devoux de 1753, Wikimedia.fr

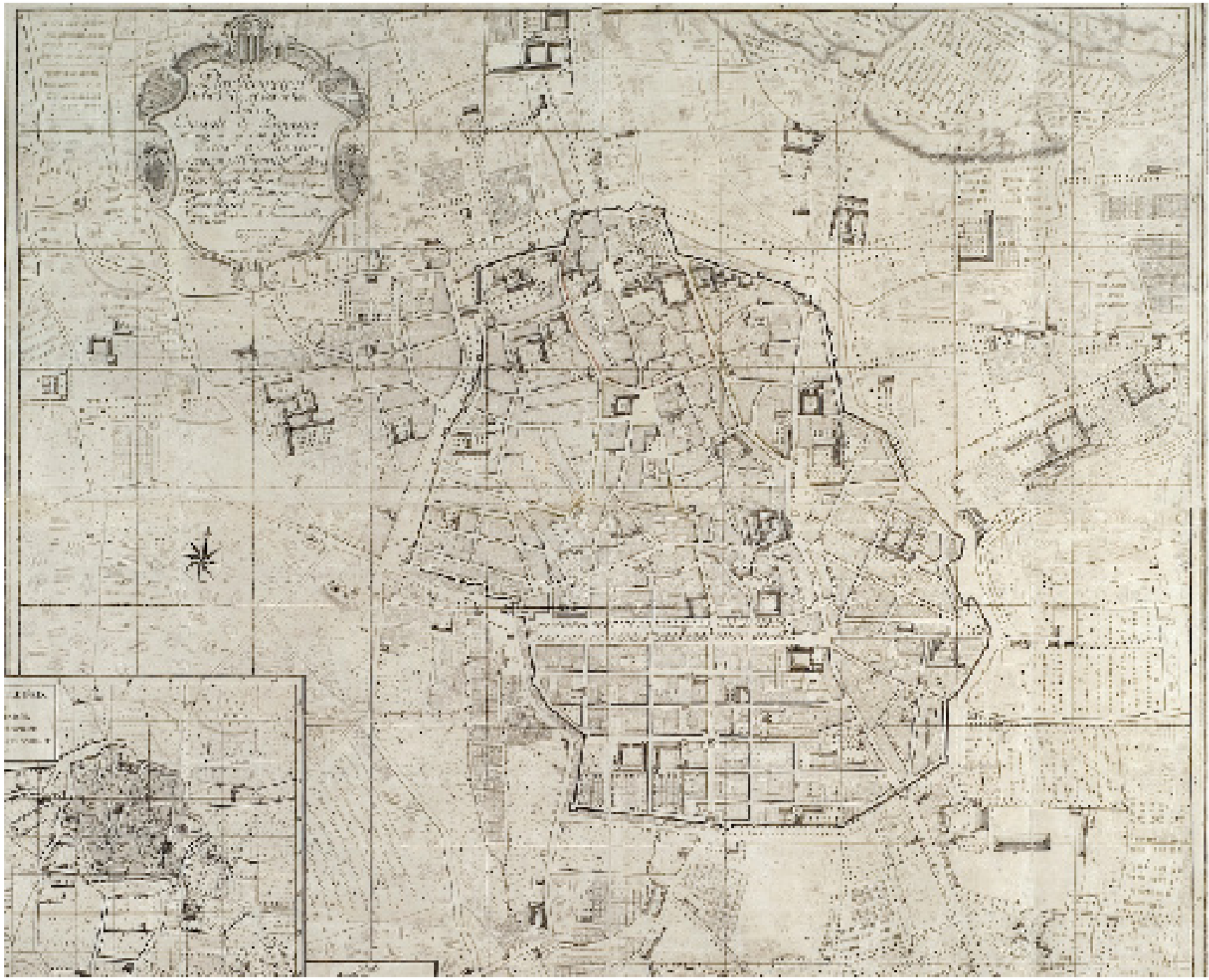



1762

Plan Devoux & Coussin de 1762, opac.kbr.be
2e version en 1765, gallica.fr

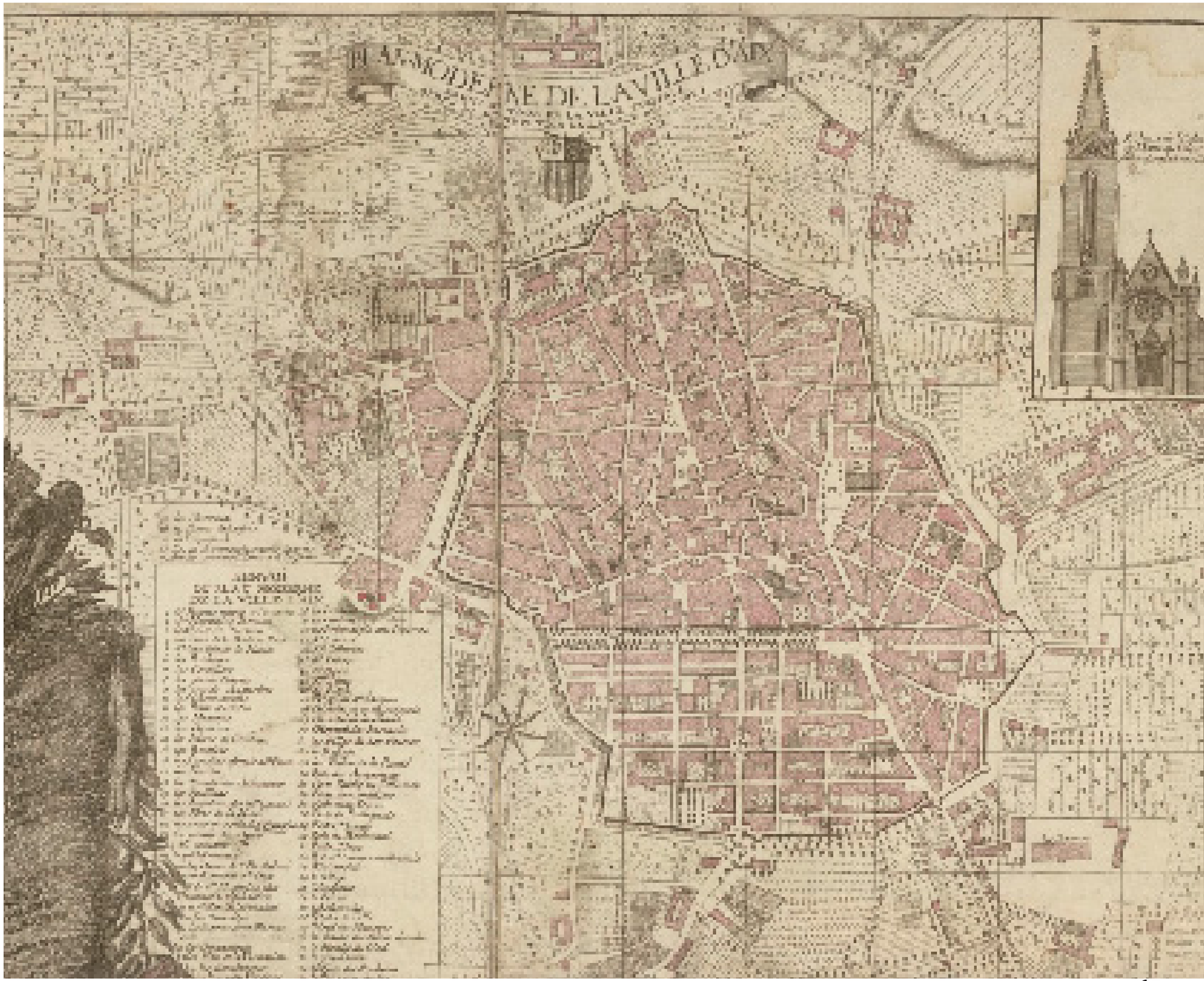

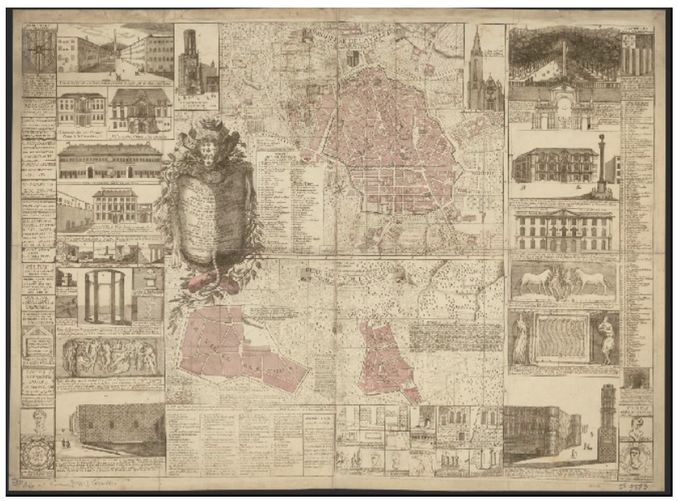

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1779

Plan Cassini de 1779, gallica.fr



Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1830

Cadastre Napoléonien, tableau d'assemblage de 1830, AD 13
Assemblage des différentes feuilles du centre ville

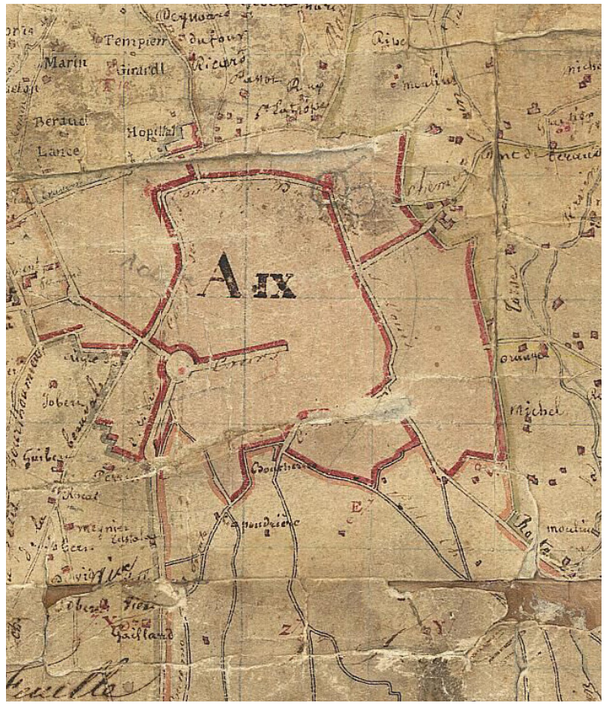



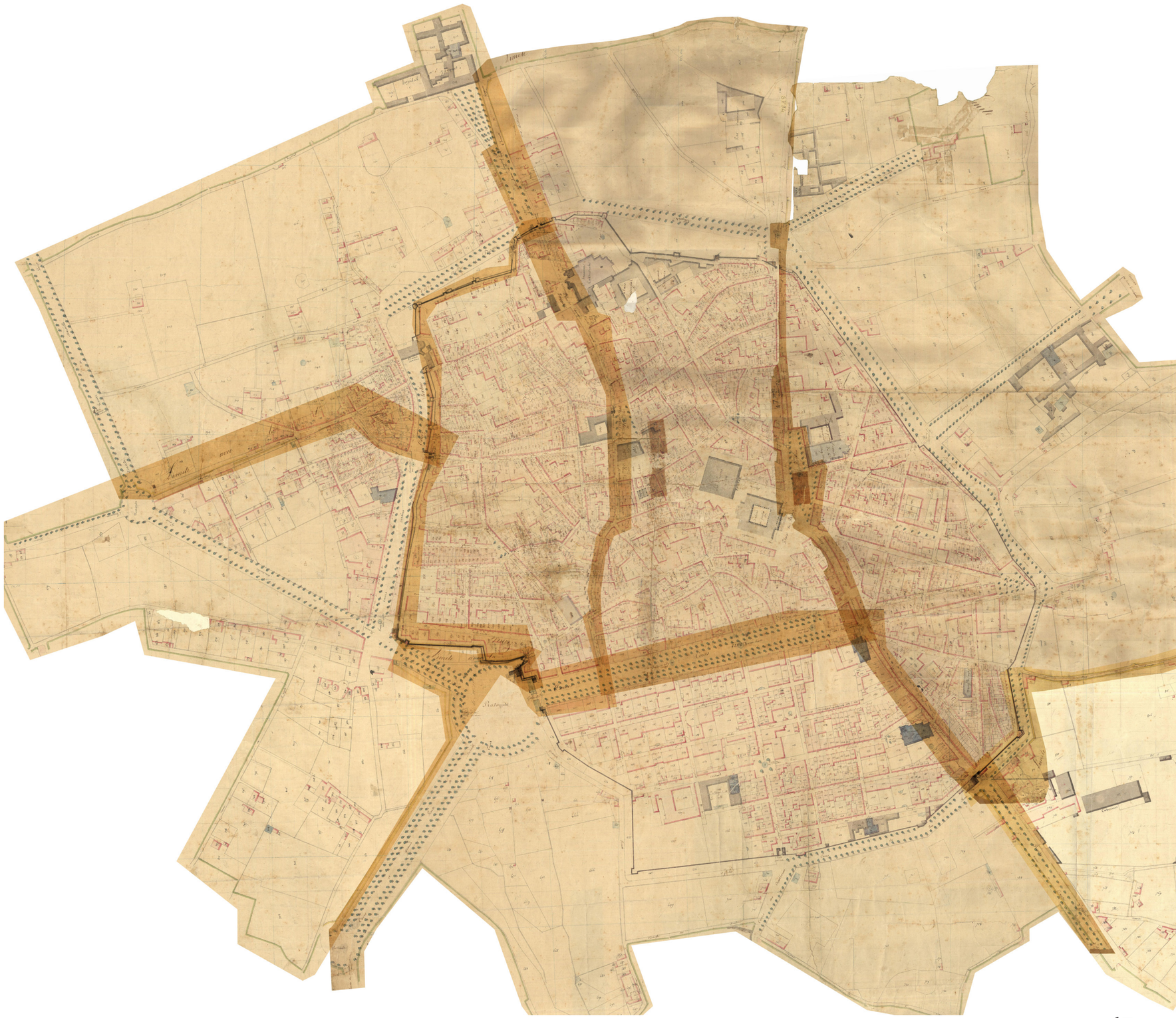

Atelier Skala architecture & urbanisme
CHAILLAN Ève
Architecte DE HMONP,
Architecte du patrimoine

GOUVERNEMENT
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1833

Plan topographique de la ville de Marseille de Matheron + plan Aix en Provence, gallica.fr





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Facture au Contrôle de l'égalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1848

Plan Roux-Alphéran - Gasquy de 1848, gallica.fr





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1889

Plan Guichard de 1889, Bibliothèque Méjanes





Moa : DRAC PACA

Équipe de Moe : Ève Chaillan, SKALA

PDA - 10 monuments historiques dans la zone tampon du SPR d'Aix-en-Provence - Département 13 - Région PACA - Janvier 2024

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CHAILLAN Ève
Architecte DPLG - HMONP
Architecte du patrimoine

Atelier Skala

Rapport au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1897

Plan-guide Makaire de 1897, gallica.fr





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GOUVERNEMENT
Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

18XX

Plan dans le guide de Mellottée-Conty "Les Alpes", fin 19° siècle,
bibliotheques-specialisees.paris.fr

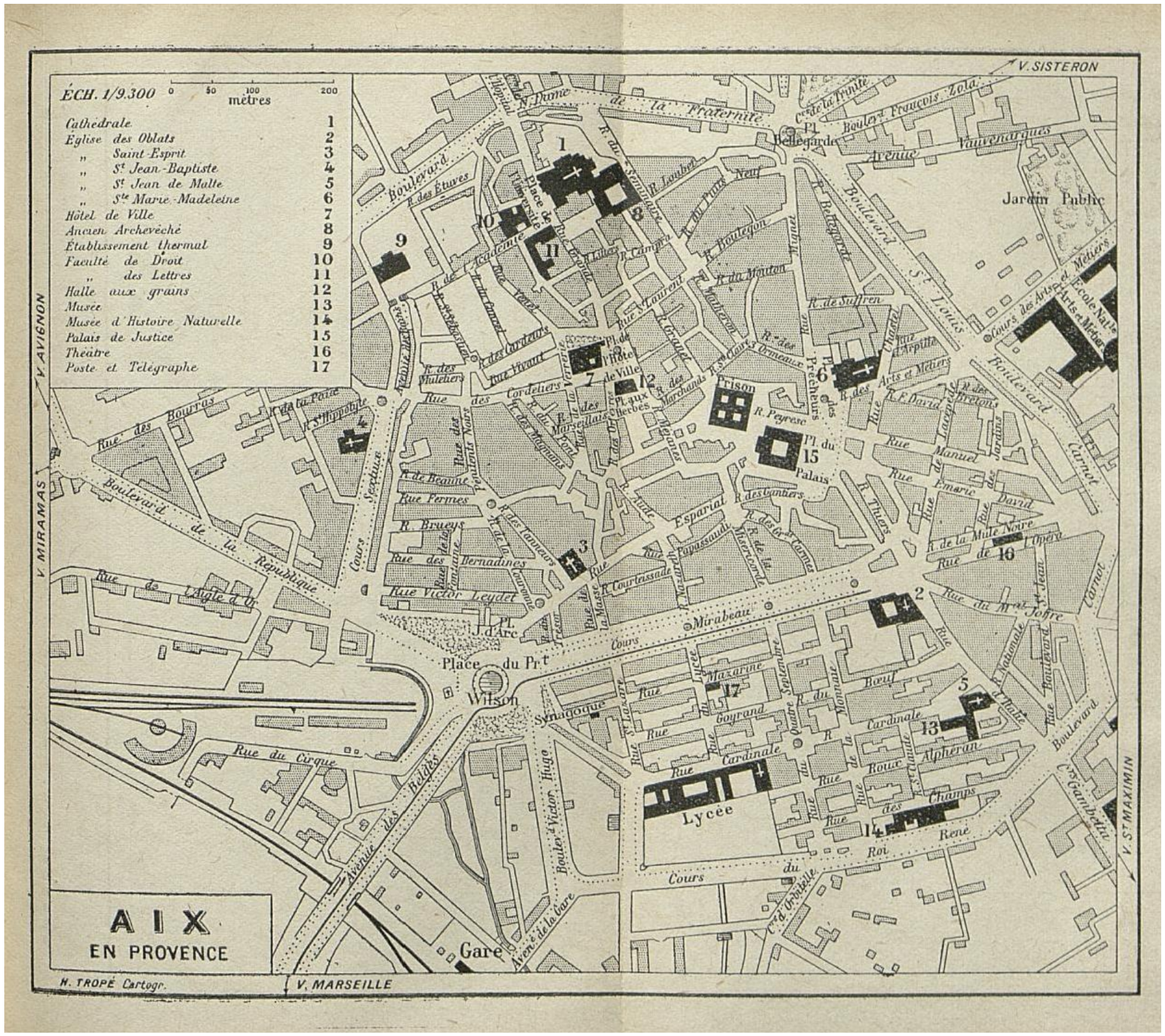
ÉCH. 1/9.300
0 50 100 200
mètres
Cathedrale 1
Eglise des Oblats 2
„ Saint-Esprit 3
„ St Jean-Baptiste 4
„ St Jean de Malte 5
„ Ste Marie-Madeleine 6
Hôtel de Ville 7
Ancien Archevêché 8
Etablissement thermal 9
Faculté de Droit 10
„ des Lettres 11
Halle aux grains 12
Musée 13
Musée d'Histoire Naturelle 14
Palais de Justice 15
Théâtre 16
Poste et Télégraphe 17
V. SISTERON
V. AVIGNON
V. MIRAMAS
V. MARSEILLE
V. ST MAXIMIN
Jardin Public
Prison
Lycée
Gare
Wilson
Synagogue
Place du Pr t
Pl. d'Arc
Pl. de l'Hôtel de Ville
Pl. aux Herbes
Pl. du Palais
Pl. Bellegarde
Boulevard de la République
Boulevard Victor Hugo
Boulevard Carnot
Boulevard Aristide Briand
Cours Mirabeau
Cours du 4 Septembre
Avenue des Belges
Avenue de la Gare
Rue Thiers
Rue Cardinale
Rue Gaston Saporta
Rue Paul Bert
Rue Roux Alphéran
Rue des Cordeliers
Rue Victor Leydet
Rue Fabrot
Rue Mignet
Rue Paul Cézanne
Rue Emeric David
Rue du Maréchal Joffre
Rue Manuel
Rue Boulegon
Rue Paul Doumer
Rue Lieutaud
Rue Roi René
Rue Rifle-Rafle
Rue Papassaudi
Rue Courtissade
Rue Campra
Rue Laubrie
Rue Peyrese
Rue Méjanes
Rue Matheron
Rue Gaulois
Rue Gabriel Fauré
Rue Joseph Cabassol
Rue Frédéric Mistral
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Moulin
Rue Jean Monnet
Rue Jean Giono
Rue Jean Boyer
Rue Jean Bart
Rue Jean Bouin
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Moulin
Rue Jean Jaurès

1910

Carte postale ancienne L-P.Lefranc de 1910, gallica.fr

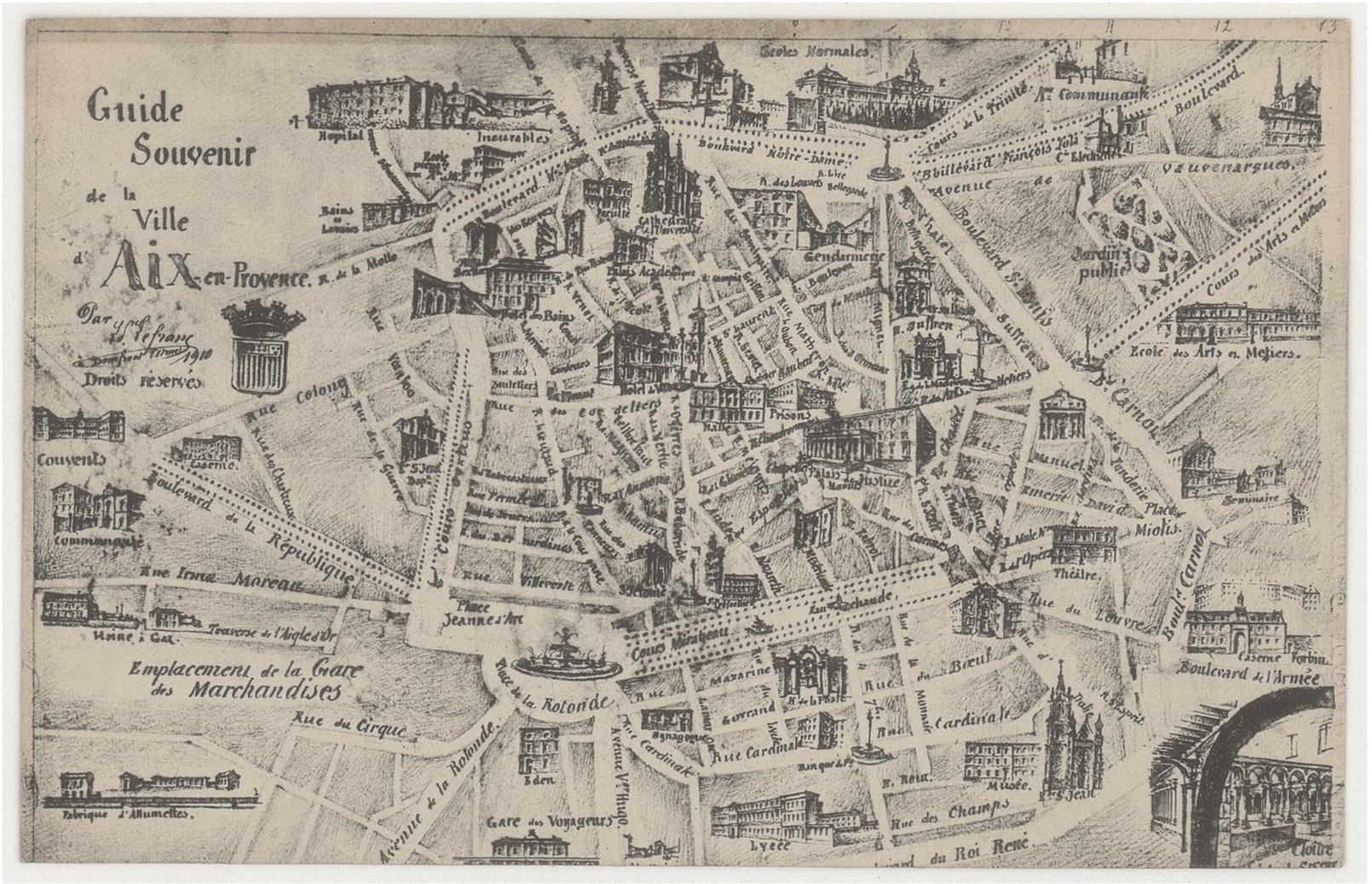



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1925

Plan guide touristique Joanne Adolphe (texte), de 1925, gallica.fr

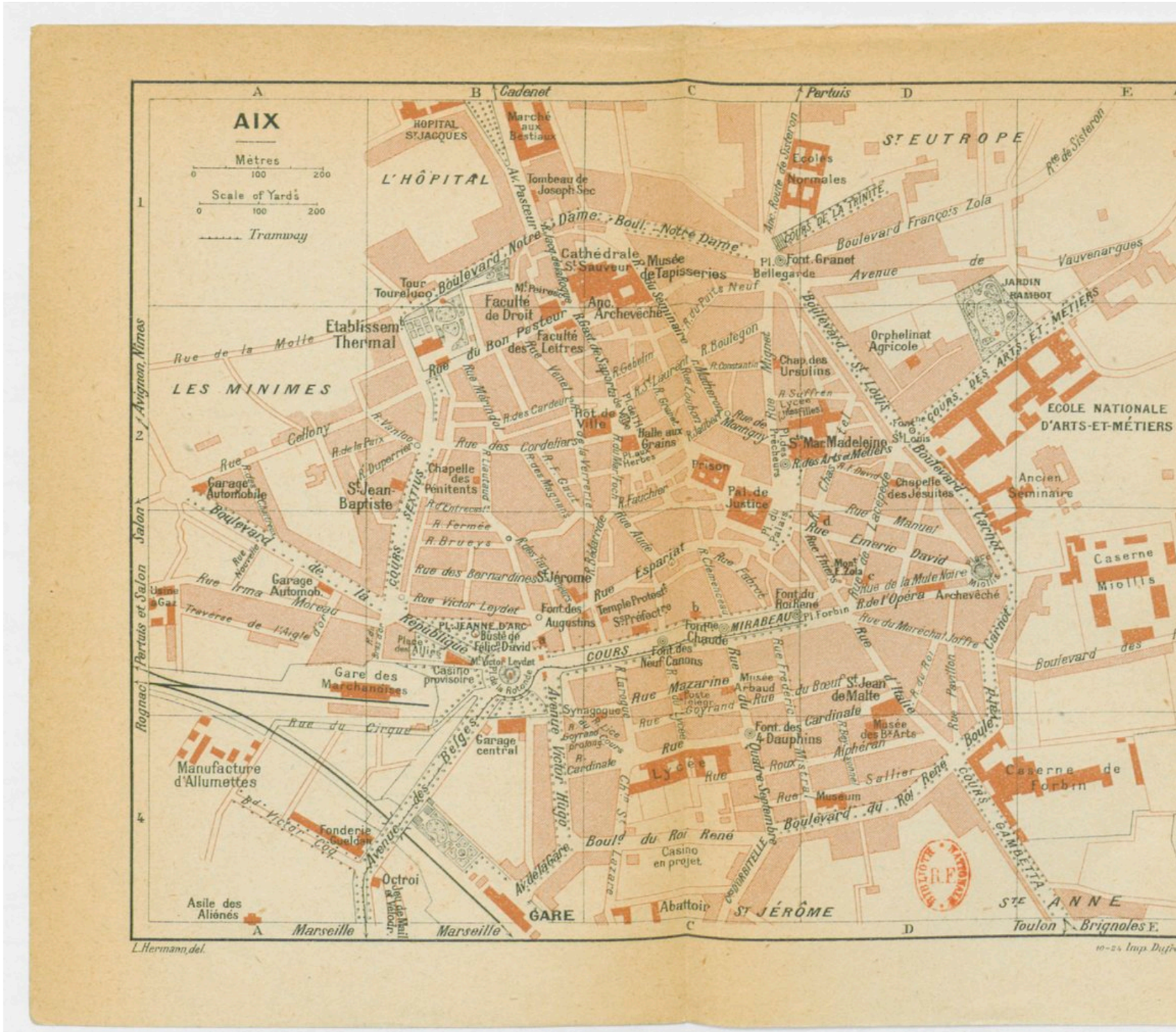

Pour au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1930

Assemblage des vues d'avion de 1930, remonterletemps.fr

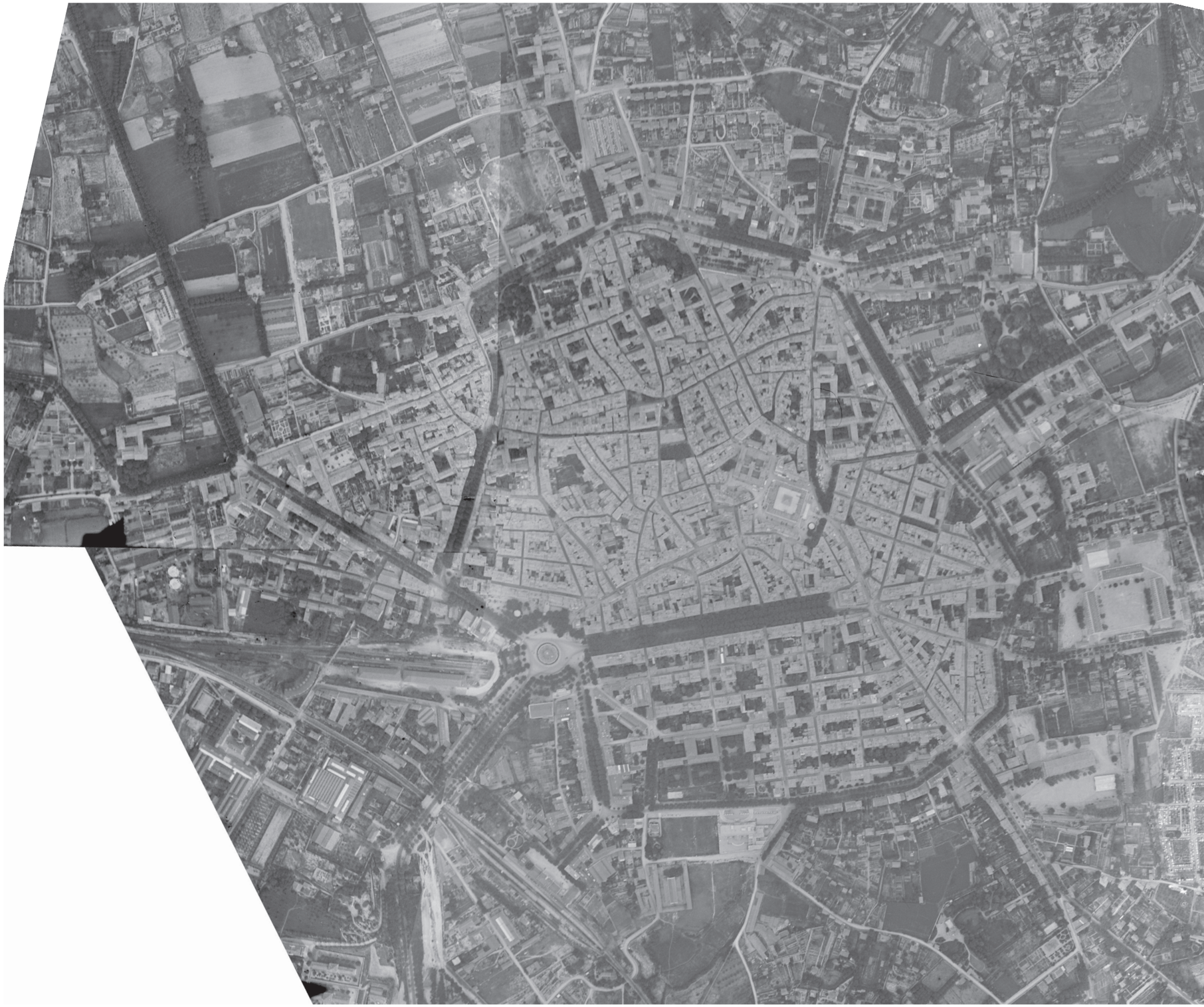

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1936

Plan de l'armée allemande de 1936, Berkeley Library, californie

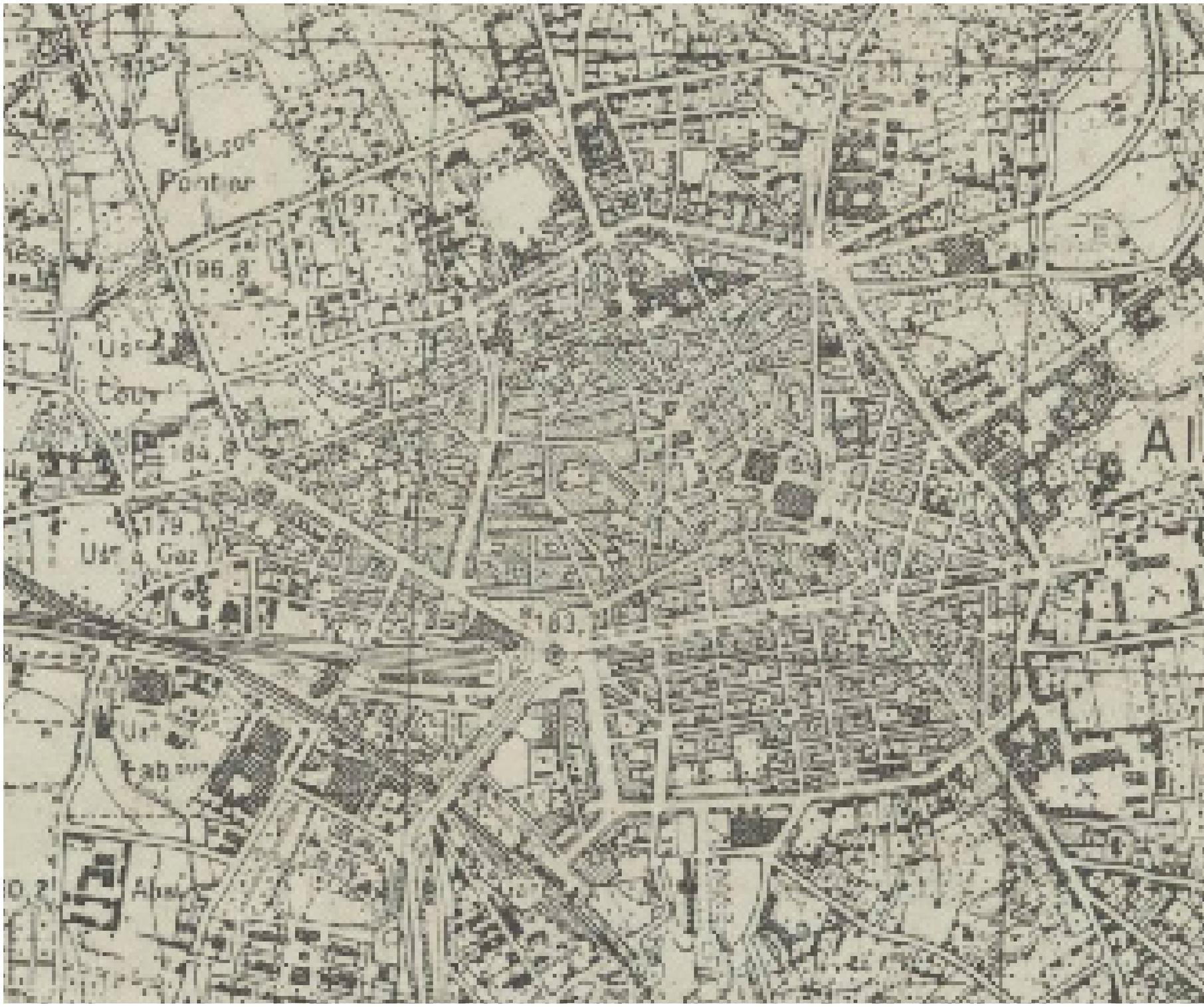



Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1947

Assemblage des vues d'avion de 1947, remonterletemps.fr

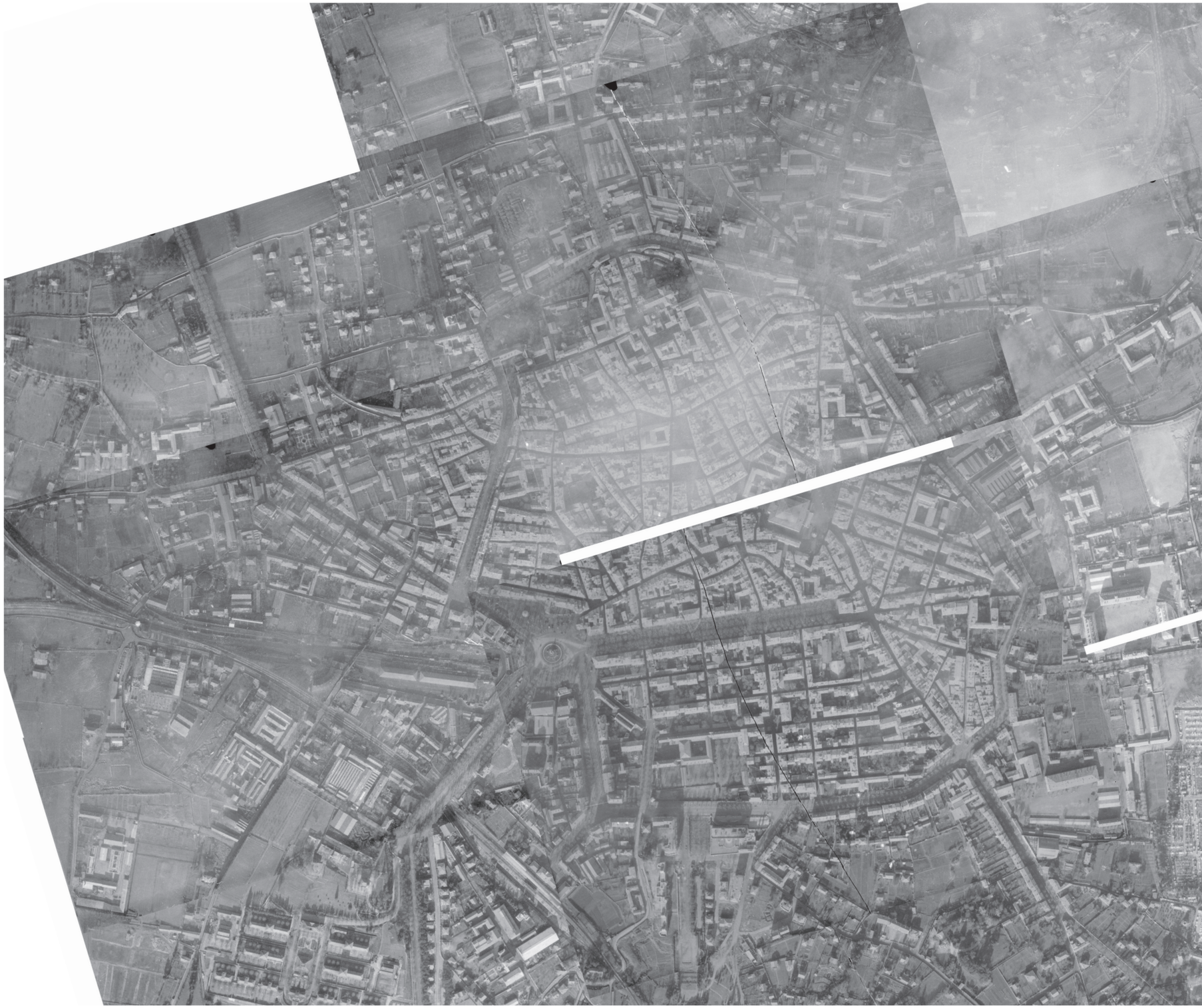

Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026

1955

Assemblage des vues d'avion de 1955, remonterletemps.fr



Reçu au Contrôle de légalité le 21 octobre 2026
Publié le 21 octobre 2026